VILLE DE BALMA

Séance du Conseil Municipal

en date du Jeudi 4 avril 2019 – 20h

- Date de la convocation _____**28 mars 2019**
- Lieu de la réunion_____**Hôtel de Ville**
- Président_____**Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire**
- Secrétaire de séance_____**Monsieur Fabien LEMAGNER**

Étaient présents :

1. Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS
2. Madame Sophie LAMANT
3. Monsieur Michel BASELGA
4. Madame Véronique VANTIN
5. Monsieur Pierre-André POIRIER
6. Madame Fabienne DARBIN-LANGE
7. Monsieur Marc VERNEY
8. Madame Anne MASSOL
9. Monsieur Henri VIDAL
10. Monsieur Fabien LEMAGNER
11. Madame Virginie NOWAK
12. Monsieur Stephan LA ROCCA
13. Monsieur Bernard GODARD
14. Madame Lydie LENOBLE
15. Monsieur François GINESTE
16. Monsieur Jean AIPAR
17. Madame Corine RIBA
18. Monsieur Jean-Paul VIDAL
19. Madame Myriam ADDI-DUPUY
20. Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
21. Monsieur Laurent MÉRIC
22. Madame Christine BARBIER
23. Monsieur Jean-Pierre LORRÉ
24. Madame Sylvie BAHUREL
25. Madame Brigitte RUFIÉ
26. Monsieur Jean-Philippe VIDAL

Étaient excusés :

1. Madame Valérie FLORENT — Procuration à Madame Corine RIBA
2. Madame Marguerite BATUT
3. Madame Florence DUTERNE — Procuration à Monsieur Jean AIPAR
4. Monsieur Jean-Jacques CAPELLI — Procuration à Monsieur AMINE-MOTILVA
5. Madame Corinne RIGOLE — Procuration à Madame ADDI-DUPUY
6. Monsieur Charles NIETO — Procuration à Madame BAHUREL
7. Monsieur Jean-François ROBIC — Procuration à Monsieur MÉRIC

Le Conseil Municipal a adopté les points suivants :

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous, je vous souhaite la bienvenue. Je vais demander à Monsieur LEMAGNER s'il accepte d'être notre secrétaire de séance et de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

- ***Appel effectué par Monsieur Fabien LEMAGNER.***

➢ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2018

Adoption à la majorité des voix avec 12 abstentions (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA, Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

1. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018 de la Régie des Transports

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons débuter un long chapitre budgétaire et je vais céder la parole à Monsieur VERNEY concernant l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de la régie des Transports.
Oui, Monsieur MÉRIC, vous avez la parole.

Laurent MÉRIC
Simplement pour vous faire remarquer, Monsieur le Maire, que si les groupes d'opposition se levaient ce soir, il n'y aurait pas de Conseil Municipal puisque le groupe majoritaire, ici présent, n'obtient pas le quorum. Vous êtes 16, le quorum est à 17, donc... Evidemment, je ne souhaite pas que nous en venions à cela, mais je voulais simplement vous le signaler.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui. Mais je vous ai indiqué que Monsieur VIDAL avait un quart d'heure de retard annoncé et je pense que Madame DARBIN-LANGE est en train d'arriver.
Monsieur VERNEY, vous avez la parole.

Marc VERNEY
Bonjour mes chers collègues. Nous allons effectivement, comme c'est l'habitude tous les ans, rentrer dans la phase des comptes de notre commune et comme chaque année, nous allons démarrer par notre régie des Transports. Vous savez que même si notre régie est dotée que d'un seul bus, nous avons obligation de tenir les comptes.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je note l'arrivée de Madame DARBIN-LANGE. Nous débutons.

Marc VERNEY
S'agissant de la régie des Transports, c'est un budget qui est relativement simple et qui va en général vite. Il n'y a pas de section d'investissement, on se limite à une section de fonctionnement, avec en recettes, une subvention de la Ville que l'on trouve au budget et que l'on trouvera au compte administratif du budget Ville, qui s'élève à 44 541,21 € et en face de ces recettes, des charges à caractère général concernant les fluides, consommation du véhicule et petits entretiens, puis des frais de personnel correspondants aux frais du chauffeur. Cette section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 44 541,21 €. Bien évidemment, le compte administratif est en cohérence parfaite avec le compte de gestion. Donc, je vous propose, s'il n'y a pas de remarque, de l'adopter.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pas d'interventions ? Vous m'avez indiqué que vous en feriez une à la fin.

Laurent MÉRIC
Oui si vous voulez. On peut dérouler tout le programme financier et faire les votes ensuite ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, on va voter chaque délibération les unes après les autres et vous interviendrez à la fin, pour nous indiquer votre avis.

Laurent MÉRIC
C'est bien que sur le CA on puisse voter après avoir expliqué pourquoi...

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MÉRIC, attendez, on a des délibérations qui s'enchaînent, on vote après chaque délibération. Si vous voulez intervenir tout à la fin, c'est votre choix et si vous voulez intervenir sur le compte administratif et la régie des transports à présent, vous pouvez le faire. Vous avez la parole pour cela.

Laurent MÉRIC
Non, je croyais qu'on s'était mis d'accord mais ce n'est pas le cas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, vous m'aviez informé que vous vouliez indiquer et voter toutes les délibérations à la fin et faire une intervention uniquement à la fin. Je vous ai dit très bien, vous ferez votre intervention, si vous le souhaitez, à la fin, cependant nous votons les délibérations les une après les autres. Ça revient à peu près au même. Alors je me retire et je laisse la présidence à Monsieur VERNEY.

Marc VERNEY
Mes chers collègues, je vous propose d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2018 de la régie des Transports. Il y a-t-il des votes contre ? Il y a-t-il des abstentions ? Ils sont adoptés à la majorité. On note uniquement l'opposition du groupe BalmAvenir.

Président spécial de séance pour le compte administratif : Monsieur Marc VERNEY, adjoint au Maire, en charge des Finances.
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Adoption à la majorité des voix avec 8 contre (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

2. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018 de la Ville

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le compte administratif de la Ville va être un peu plus long. Monsieur VERNEY, vous pouvez poursuivre s'il vous plait.

Marc VERNEY
Donc, un petit rappel comme on le fait tous les ans sur le timing et les différentes échéances imposés pour le budget. Nous avons procédé au mois de février au Débat d'Orientations Budgétaires, au cours duquel nous étions dans les grandes lignes stratégiques avec des éléments chiffrés mais qui sont à ce stade relativement généraux puisque le compte administratif et le budget ne sont pas bouclés mais il est important d'avoir ce débat pour donner et partager les orientations et débattre autour de cela. Aujourd'hui, nous rentrons dans la phase du compte administratif de la Ville qui sera suivi par le vote des taux et c'est l'agrégation des deux, les résultats du compte administratif réaffectés plus les taux qui nous permettront de voter le budget 2019. Là, je vais vous présenter le compte administratif 2018.
Vous avez donc des recettes et des dépenses réelles. Je vous les détaillerai un peu. Les recettes de gestion sont en baisse de 1,57 % à 17 620 573,04 €. Au sein des ces recettes de gestion, on a trois grands chapitres principaux. D'abord ce qui concerne les produits et services qui sont en progression de 1 % à 1 526 000 €. Ensuite les impôts et taxes qui sont en baisse de 0,8 % à 13 347 000 €, où l'on retrouve trois familles : l'impôt des ménages en progression de 168 000 €, l'attribution de compensation de la Métropole à 6 300 000 € en baisse de 80 000 € et les diverses taxes dont la TLE et notamment les taxes additionnelles sur les mutations, taxes liées aux ventes de biens immobiliers qui sont en baisse. En

2017 on avait eu beaucoup de recettes et sur 2018, ces taxes sont en baisse de 210 000 €. Ce qui explique que impôts et taxes, au global, sont en baisse de 0,8 %. Et enfin, le troisième chapitre important : les dotations et participations qui, elles, sont en baisse de 3,5 % à 2 576 000 €, principalement lié à la DGF (dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat) qui a baissé de 58 000 €, en 2018. En face de ces recettes, on trouve des dépenses de gestion qu'on a été amené à maîtriser face à des recettes relativement atones, voire en légère baisse. Nos dépenses de gestions sont en progression de 0,29 % à 14 272 353,83 €. Dans ces dépenses de gestion, nous trouvons en premier lieu, les charges à caractère général. Elles ont été contenues tout au long de l'année 2018 et l'on peut en féliciter nos services, les élus et tous ceux qui ont concouru à participer à ces efforts.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Veuillez m'excuser, je note l'arrivée de Monsieur VIDAL.

Marc VERNEY
Les charges à caractère général sont en baisse de 3,4 % à 3 160 000 €. Le premier grand poste de dépenses est les charges de personnels qui sont en hausse. C'est intéressant de voir l'évolution sur les 5 ou 6 dernières années. Elles sont en baisse de 3,4 %, ce qui fait une baisse moyenne depuis 2014 de 1,7 % par an. Il y a eu effectivement des baisses et des hausses mais si on regarde la moyenne, ça représente une baisse moyenne annuelle de 1,7 %. C'est intéressant aussi de ramener les charges à caractère général au nombre d'habitants. Vous voyez que, depuis 2014, alors que nous étions aux alentours d'un peu moins de 300 € de charges à caractère général par habitant, nous avons procédé à une réduction drastique de ce chapitre là pour le ramener à 246 €, puis 190 € par habitant, et aujourd'hui on voit qu'on plafonne et c'est très bien, ces charges aux alentours de 200 € par habitant.
L'autre grand chapitre concerne les charges de personnel qui sont en hausse de 2,6 % à 9 112 000 €. Là aussi, lorsqu'on regarde leur évolution sur les dix dernières années, on voit qu'effectivement, sur la période 2014/2018, la baisse moyenne est de 1,7 %. Il y a eu des baisses et des hausses mais on est à une dépense de personnel qui est maîtrisée. En les ramenant à l'habitant, vous voyez que si l'on était à peu près à 650 € par habitant en 2014, nous sommes aujourd'hui à 560 € par habitant. Il y a peu de progression de la charge de personnel mais ramener à l'habitant, on reste en ligne avec ce qui correspond aux années précédentes et qui finalement témoignent d'une maîtrise de ce chapitre là.
Enfin, le troisième grand poste des dépenses de gestion concerne les charges de gestion courantes. Elles sont, en revanche, en progression de 4,9 % à 1 843 000 €. L'essentiel de cette progression est lié à des subventions données au CCAS et on le retrouve d'ailleurs sur 2019 et également à l'AVSB sur la fin de l'année 2018. Si on regarde le bilan de la section de fonctionnement du budget Ville, nous avons 17 millions, soit 635 000 € de recettes réelles, auxquelles s'ajoutent des écritures d'ordre, comptables, techniques, qui s'équilibrent parfaitement entre les sections et sur un même budget. Il y a également, en recettes le report, de l'année dernière, de l'excédent global du budget qui s'élevait à 7 919 000 €. Nous avons donc cette somme qui vient se rajouter aux recettes réelles pour donner des recettes à la section de fonctionnement total qui s'élève à 25 732 217,88 €. Si on regarde nos dépenses, les réelles s'élèvent à 14 757 669,86 €. Il y a également des dépenses d'ordre qui viennent s'inscrire, principalement des amortissements permettant de transférer une partie de somme d'argent à la section investissement pour remplacer les équipements usés. On se retrouve avec un résultat brut de la section de fonctionnement de 9 948 868,22 €. C'est un excellent résultat brut. Il faut garder à l'esprit que dans cette somme, il y a le report de l'année précédente de 7 919 000 €. On verra que ces sommes là servent exclusivement à financer la section d'investissement. Voilà pour la section de fonctionnement de notre budget.
Je vais passer à la section d'investissement. Elle fait apparaître des recettes sur le budget de 1 692 595,36 € auquel se rajoutent des restes à réaliser, des engagements de recettes qui ont été engagées dans le budget en 2018 pour lequel les sommes seront versées sur le budget 2019. Elles sont inscrites, engagées et rattachées à ce budget 2018. Parmi ces recettes, on trouve des recettes d'équipement pour 26 000 €, subventions perçues plus celles à percevoir dans les 192 000 €, ici, dont 94 000 € de la Préfecture, 65 000 € de la Région et 33 000 € du Département. Nos recettes d'investissement sont faibles et heureusement qu'on a de l'autofinancement, qu'on entretient de l'épargne de gestion du fonctionnement pour venir abonder et largement contribuer au financement de nos investissements. On trouve ensuite des recettes financières de deux ordres. D'une part la restitution du FCTVA : vous savez que la TVA nous est restituée deux ans plus tard sur tout ce qui concerne les investissements. Celle de 2018 s'élève à 436 000 € et également 1 138 000 € correspondant à la couverture de l'année précédente qui nous servait à couvrir le déficit et le RAR de 2017. S'agissant des dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 3 818 927,50 € plus 1 052 212,05 € de RAR. Je vais vous détailler les équipements concernés par ces dépenses ainsi que le remboursement de la dette et notamment la part en capital de la dette qui s'élève à 1 172 000 €. On a encore désendetté notre commune de 1 172 000 € en 2018. Je vous propose

de regarder comment évolue l'endettement de notre commune. Il s'élevait encore à 9 748 000 € fin 2017 et par le biais du remboursement de l'annuité de 2018, il est tombé à 8 606 909 € au 31 décembre. A comparer à l'encours de dette de 2014 après les emprunts que nous avions du souscrire de 13 300 000 €. On voit quand même que sur cette période, nous avons désendetté la commune de près de 5 millions, correspondant aux 5 millions que nous avions du souscrire en 2014, pour financer les équipements qui étaient engagés.
Nous allons regarder un peu en détail les différents investissements réalisés en 2018. On note des équipements de service pour 172 000 €, matériel informatique (baies, réseaux, etc.) pour 61 183 €, il y a également des installations de balançoires dans le square de Lassalle de Préserville pour 7 563 €, des aménagements d'une aire de jeux au square du Clos St-Pierre pour 27 681 €. Il y a des rénovations et entretien de groupes scolaires pour 673 295 €. On a continué la démarche qui était la nôtre sur les aires de jeux en injectant encore 45 820 € sur ce poste pour nos jeunes Balmanais. Nous avons également travaillé et œuvré aux différents piétonniers pour améliorer la circulation et l'agrément dans notre commune pour 50 835 €. Nous avons procédé à des plantations d'arbres et d'arbustes pour 11 472 €, ce qui nous a valu d'être élus pour la 3ème Fleur des Villages Fleuris. Nous avons poursuivi, ce qui est une obligation, ce que l'on appelle l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite aux bâtiments communaux. C'est une somme significative : 177 602 €. Nous avons bien évidemment, parmi le projet phare de la commune, dépensé 1 098 087 € sur le pôle culturel (bibliothèque, maison des jeunes, presbytère). Nous parlerons d'une nouvelle tranche de crédit de paiement du budget 2019, tout à l'heure, pour s'approcher de la fin de ces travaux. Et si on fait le bilan maintenant de la section d'investissement, nous avons ici nos recettes d'investissement réelles, les dépenses d'ordre technique dont je vous ai parlé c'est la couverture des amortissements, nos dépenses réelles de l'exercice 2018, d'ordre également et le déficit reporté de l'année précédente. Donc nous sortons avec une section d'investissement qui, elle, est en déficit de 1 874 293,22 € ce qui est tout à fait normal dans une commune. C'est la raison pour laquelle on a l'impérieuse nécessité de générer de l'autofinancement et donc de l'épargne de gestion de la section de fonctionnement pour venir couvrir ces investissements qui eux, préparent l'avenir de notre commune. Je vous propose de faire le bilan général des deux sections mais avant juste un élément à regarder : c'est les restes à réaliser. Ils représentent les dépenses ou les recettes qui ont été engagés dans le budget 2018 mais qui seront décaissés dans le budget 2019. Il y a lieu de le comptabiliser dans le budget 2018 et de prévoir leur financement par des transferts dans le budget 2019. Il y a donc un besoin de financements des RAR, la différence des deux. On s'attend à percevoir cette somme et à dépenser 1 052 000 €, il est donc nécessaire de prévoir un besoin de financement des RAR pour 859 472,05 €. Je vous propose maintenant de faire le bilan complet de toutes les sections. Vous retrouvez l'excédent global de fonctionnement dont je vous ai parlé au début, de 9 948 000 €, un déficit de l'investissement de 1 874 000 €, un déficit de la section de reste à réaliser pour 859 000 € avec une nécessité de couvrir et le déficit d'investissement et le déficit de RAR pour un montant de 2 733 000 €. Et donc un excédant cumulé 2018 qui s'élève encore à 7 215 000 €. Ca correspond complètement à la stratégie qu'on présente dans le Débat d'Orientations Budgétaires en constituant une épargne pour venir autofinancer nos grands projets, en ayant recours à l'emprunt le plus tard possible, même si on y sera un jour obligé. Je me permets de voir un point un peu particulier : l'année dernière, cet excédant cumulé s'élevait à 7 919 000 €. Il était reporté, comme je vous l'ai présenté, au terme de cette année 2018 il s'élève à 7 215 000 €, ce qui veut dire qu'on a déjà commencé à consommer un peu de cette épargne pour nos investissements en 2019. Et ce n'est pas terminé puisque cette épargne a vocation à être consommée dans les investissements stratégiques de la commune. J'en ai terminé avec le compte administratif.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MÉRIC, vous interviendrez après. Il y a-t-il des interventions du groupe les Balmanais ? Pas d'intervention non plus. On va passer au vote. Je me retire et je laisse Monsieur VERNEY présider.

Marc VERNEY
Mes chers collègues, je vous propose donc d'approuver la cohérence entre le compte de gestion qui est tenu par la Trésorerie et le compte administratif que je viens de vous présenter, étant parfaitement alignés, je vous propose donc de procéder au vote. Il y a-t-il des votes contre ? Nous noterons les votes contre de tous les groupes d'opposition : Balm'Avenir et les Balmanais. Il y a-t-il des abstentions ? L'approbation du compte de gestion et du compte administratif et donc validée à la majorité. Je vous remercie.

Président spécial de séance pour le compte administratif : Monsieur Marc VERNEY, adjoint au Maire, en charge des Finances.
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Adoption à la majorité des voix avec 12 contre (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA, Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

3. Affectation des résultats au Budget de la Ville 2019

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons, à présent, procéder à l'affectation des résultats lors d'une délibération supplémentaire qui est le point 3 de l'ordre du jour. Monsieur VERNEY.

Marc VERNEY
Je vais vous présenter la nécessité de venir transférer au budget primitif 2019 la somme de 2 733 765,27 € qui correspond à la couverture de l'écart de RAR des recettes et dépenses et venir couvrir le déficit de la section de fonctionnement. Nous allons transférer ces 2,7 millions à la section d'investissement 2019. Le reste, l'épargne de 7 215 102,95 €, nous proposons, comme nous le faisions les années précédentes, de le transférer à la section de fonctionnement, ce qui nous permettra de l'affecter au fur et à mesure de l'exécution du budget 2019. Mais encore une fois, je vous rappelle que cette épargne là est prévue pour être investie, transférée à la section d'investissement et non au fonctionnement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je mets aux voix l'affectation des résultats. Il y a-t-il des votes contre ? Les votes contre des deux groupes d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. C'est approuvé à la majorité. Je vous remercie mes chers collègues.

Adoption à la majorité des voix avec 12 contre (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA, Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

4. Construction du groupe scolaire Simone Veil (259) – Révision de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons passer à la révision de l'AP/CP concernant le groupe scolaire Simone Veil. Monsieur VERNEY.

Marc VERNEY
Vous savez que nous avons deux AP/CP en cours. Ceux sont des dispositifs qui nous permettent justement pour de gros investissements de ne pas avoir à procéder avec des RAR assez contraignants au plan comptable, d'une part, et ça nous permet également d'avoir une vision et une transparence totale sur des programmes qui sont un peu significatifs, d'autre part. Nous avons réservé les AP/CP actuellement à deux programmes en cours. C'est le cœur de Ville avec le pôle culturel et le 5ème groupe scolaire. Ces AP/CP sont constituées de deux temps. Il y a une autorisation de programme. Nous autorisons le programme à hauteur d'un certain montant. Ce programme a déjà été autorisé, l'an dernier pour ce groupe scolaire à hauteur de 8 millions. Et nous prévoyons des tirages tous les ans. Sur ce programme de 8 millions, nous conservons le même niveau de montant. Nous avons liquidé, l'année dernière, 8 039 € dans ce programme, c'était le début des études. Et nous proposons d'inscrire, en 2019, un crédit de paiement, donc une consommation, de 2 100 000 €. Cette somme fera partie des dépenses d'équipement du budget que je vais vous présenter tout à l'heure.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous présentez le deuxième AP/CP et on les votera séparément.

Adoption à la majorité des voix avec 8 contre (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

5. Valorisation du pôle culturel du centre ville (258) – Révision de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement

Marc VERNEY
Le deuxième AP/CP concerne le pôle culturel, voté il y a trois ans à hauteur de 4,5 millions. Nous ne proposons pas de modifier l'autorisation de paiement. Elle est suffisante à ce chiffre. Nous avons déjà consommé sur le pôle culturel 1 684 624 € et nous proposons d'inscrire sur 2019, un nouveau crédit de paiement pour 2 723 000 € qui lui aussi sera dans le budget, je vous le rappellerai tout à l'heure. Il s'agit de voter ce crédit de paiement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous souhaitez intervenir Monsieur MÉRIC ? Oui, je vous en prie.

Laurent MÉRIC
En complément de ce que j'ai à dire par ailleurs mais là on est sur un aspect beaucoup plus technique qui est celui de l'AP/CP. Par concordance des formes on votera contre ces deux délibérations mais pour être cohérents sur l'ensemble du budget bien sûr, il ne s'agit pas de contester le projet en lui-même. Simplement vous faire remarquer, comme je l'ai fait remarquer lors de la commission finances, lundi dernier, que sur l'AP/CP de l'école Simone Veil, lorsqu'en 2018 on programme sur un total de 8 millions €, lorsqu'en 2018, 500 000 € de dépenses, qu'on en réalise 8 000 €, c'est à dire, je peux le comprendre, le projet n'a pas démarré, les études n'ont pas été faites, puisque sinon elles auraient été facturées bien plus que 8 000 € et qu'en 2019, alors que nous sommes déjà au mois de mars, on programme 2,1 millions € sur un projet qui ne va pas forcément aboutir dans cette année, évidemment pas puisqu'il est de 8 millions €, il me semble que les choses sont disproportionnées et que l'AP/CP, justement, est un outil qui permet d'avoir une plus grande justesse dans la programmation annuelle, pluriannuelle et que c'est l'occasion d'être le plus prêt possible. Parce qu'en mettant 2,1 millions €, vous allez gonfler artificiellement les crédits de paiement à la section investissement et on va se retrouver avec un taux de réalisation in fine qui sera très faible. Et donc, si vous pensez que 2,1 millions € c'est vraiment ce qui va être dépensé en 2019, il faut le programmer mais raisonnablement vu l'avancement du projet aujourd'hui, le jury va se réunir prochainement, les plans ne sont pas lancés, etc. Je crois qu'il serait raisonnable de revoir le montant sur quelque chose de plus réaliste. En tout cas, c'est le principe même pour moi d'un AP/CP et d'un crédit de paiement le plus proche possible de la réalité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci, on le note. Vous connaissez notre point de vue là-dessus avec la volonté d'aller relativement vite. Vous avez vous-même souligné que le jury allait se réunir prochainement. La semaine prochaine. On a des plans assez aboutis. On a effectivement bon espoir d'aller vite et si nous avons inscrit cette somme, c'est que nous avons avec nos services l'espoir de pouvoir investir à hauteur de ces budgets. Après, il y aura peut-être des aléas qui feront qu'au final, la totalité ne sera pas dépensée mais si on inscrit ça aujourd'hui, c'est que naturellement, on ne fait pas du gonflement artificiel, c'est que nous avons l'intention de dépenser cette somme là. Voilà maintenant on enregistre votre observation, intervention et on vous remercie pour cette clarté.

Laurent MÉRIC
C'est quoi aujourd'hui ? Il y a un truc spécial ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avez-vous d'autres interventions ? Non, alors je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Les votes contre du groupe Balm'Avenir, décidément. Des abstentions ? C'est donc approuvé à la majorité. Je vous en remercie.
Même chose pour le pôle culturel. Il y a-t-il des votes contre ? Les votes contre des deux groupes d'opposition. Des abstentions ? C'est donc approuvé à la majorité. Je vous en remercie.

Adoption à la majorité des voix avec 12 contre (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA, Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

6. Vote des taux 2019

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons passer au vote des taux 2019. Monsieur VERNEY, vous avez la parole.

Marc VERNEY
Pour pouvoir finaliser le budget, on a besoin d'avoir clôturé le compte administratif, inscrit les crédits de paiement et défini notre niveau de taux, puisque vous savez que notre démarche est toujours la même, nous commençons par les recettes et nous ne dépensons que ce que nous avons et pas l'inverse. Il peut y avoir une technique qui consiste à d'abord dépenser tout ce qu'on a envie de faire et puis après, quand il s'agit de le financer, on va se retourner sur le contribuable. Ce n'est pas notre approche, qui est de respecter notre engagement et de ne pas augmenter les taux de la commune. Le produit fiscal de notre budget est constitué des bases locatives par le taux communal. Les bases locatives sont en progression, c'est la loi de Finances 2019 qui l'inscrit comme ça. Elles sont en hausse de 2,2 %, c'est un calcul un peu technique qui est réalisé en fonction de l'inflation etc. par les services de l'Etat. Toutes les communes voient leurs bases progresser de 2,2 % mais les bases progressent aussi par le fait qu'il y a plus d'habitants. Donc il y a les bases actuelles qui progressent de 2,2 % sous l'impulsion de l'augmentation de l'Etat et du coût de la vie mais il y a également des bases supplémentaires dans les communes comme les nôtres qui sont en progression. Et l'ensemble de ces bases est multiplié par les taux. Nous prévoyons donc de ne pas augmenter ces taux. Nous allons donc rester au même niveau que ce que nous avions d'ores et déjà en 2014, lorsque nous sommes arrivés. Ils s'élèvent à 7,43 % pour la taxe d'habitation, 10,96 % pour le foncier bâti et 72,83 % pour le non-bâti. Ils n'augmenteront pas non plus. Lorsqu'on regarde l'application de ces taux à nos bases pour déterminer le produit fiscal, c'est quand même intéressant de le voir, vous voyez ici les bases municipales, de la TH, de foncier bâti et non-bâti multiplié par les taux balmanais, ça représente un produit fiscal. En 2018, dans le CA que je vous ai présenté tout à l'heure, dans les recettes de fonctionnement, dans les 13 millions dont je vous ai parlé, il y avait les impôts balmanais qui représentent 5,512 030 € en 2018, et sous l'impulsion de la progression des bases aussi bien en termes d'habitants que sous la loi de Finances 2019, comme je vous l'expliquais tout à l'heure, le produit fiscal sera en progression de 130 000 € pour s'établir à 5 857 386 €. Je vous propose de voter le maintien des taux à leur niveau de 2018.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Des interventions ? Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est vote contre pour les Balmanais et c'est approuvé à la majorité, je vous remercie. Les Balmanais ont voté contre le maintien des taux stables.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Ils ont voté contre la hausse des impôts.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On a parlé des taux là. Taux communaux.

Adoption à la majorité des voix avec 4 contre (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA)

7. Vote du Budget 2019 de la Régie des Transports

Marc VERNEY
Après le compte administratif du budget des Transports que je vous ai présenté tout à l'heure, là maintenant, on va parler du budget 2019. Nous prévoyons de verser une subvention du budget Ville vers le budget des Transports à hauteur de 48 670 € parce que nous prévoyons en dépenses en face, en équilibre parfait, des frais de personnel à hauteur de 40 000 € et des charges à caractère général

(essence, fluide, téléphone, petit entretien, etc.) pour 8 670 €. Une section d'investissement équilibrée à 48 670 € correspondant à la subvention que le budget Ville va octroyer au budget des Transports. Pas de section d'investissement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Je mets aux voix le vote du budget de la régie des Transports. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Vote contre du groupe Bam'Avenir. C'est donc approuvé à la majorité, je vous remercie.

Adoption à la majorité des voix avec 8 contre (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

8. Vote du Budget 2019 de la Régie des ALAE

Vincent TERRAIL-NOVÈS
8ème délibération qui apparaît dans notre ordre du jour, c'est le vote du budget ALAE.

Marc VERNEY
Là, nous allons introduire pour la 1ère fois un nouveau budget. Ca sera le 3ème budget, un peu plus significatif que celui des transports. Ce budget a été créé, là aussi, pour jouer sur la transparence sur l'activité particulière des ALAE de nos groupes scolaires. Ils étaient, jusqu'à présent pris en charge par l'AVSB qui nous a demandé d'arrêter cette gestion qui devenait pesante pour ces bénévoles. Ça représente une gestion de 80 salariés avec toutes les contraintes qui vont avec. Nous avons donc repris cette activité. Il y a eu un certain nombre de délibérations qui vous ont été présentées sur le sujet. Là, aujourd'hui, nous allons créer ce budget. Budget qui a été présenté à notre Commission d'Exploitation la semaine dernière. Alors ce budget, lui, contrairement à la régie des Transports aura une petite section d'investissement. Comment va-t-il fonctionner ce budget ? En recettes, on aura des produits de service à hauteur de 246 325 € correspondant à ce que les parents payent pour faire bénéficier à leurs enfants les activités de l'ALAE du matin, midi et soir. 1 500 enfants profitent de cette activité sur notre commune. Mais effectivement, les produits et services ne suffisent pas, il va y avoir une dotation de participation à hauteur de 1 246 963 € versés. Cette dotation est abondée par 3 acteurs. Le premier est la Ville, je vous en parlerai, vous allez voir une progression de ce chapitre de manière assez significative : subvention de la commune pour 782 313 €. Il y a également la CAF arrivant, jusqu'à présent, pour une petite partie à l'AVSB et une autre petite dans le budget Ville, arrivera directement dans ce budget annexe pour 421 450 €. Et enfin, le fonds scolaire qui abonde pour 43 200 €. Je vous fais grâce de produits exceptionnels pour 20 € qui sont là pour permettre de gérer le prélèvement à la source et les arrondis. Pas significatif... En termes de dépenses, nous avons des charges à caractère général pour 187 740 € et bien évidemment, l'essentiel des dépenses qui sont les frais de personnel, 75 salariés, dans le budget annexe plus quelques une qui sont dans le budget Ville également mais qui travaille à la fois sur l'ALAE et le secteur scolaire des communes pour 1 305 548 €. Donc un budget en parfait équilibre pour 1 493 308 €. Voilà la section d'investissement de ce budget que nous suivrons. L'an prochain, je vous présenterai l'exécution de ce budget. Nous allons le suivre d'ailleurs tout au long de l'année, dans la Commission d'Exploitation qui nous verra nous réunir tous les trimestres. Nous suivrons de près ce budget, en toute transparence. Ce budget est également doté d'une petite section d'investissement. Nous la doterons de 6 000 €. C'est modeste mais c'est pour permettre de procéder à un certain nombre d'investissement (gommes, stylos, crayons, etc.), équipements pour le travail des ALAE. Vous verrez que nous aurons une délibération, obligation que nous aurons à voter pour l'amortissement des biens que nous aurons dans cette section d'investissement. J'y reviendrai.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Il y a-t-il des questions ? Monsieur MÉRIC.

Laurent MÉRIC
Oui, pas de question. Simplement pour vous signaler que là on est dans la création d'un budget annexe sur lequel on a à priori aucun commentaire à faire, ni de jugement à porter dans la mesure où on est dans la création du transfert des ALAE, donc nous nous abstiendrons et on ne va pas rester dans le vote opposé puisque pour l'instant on a rien pour juger sur un tel budget.

Marc VERNEY
Ni pour juger contre d'ailleurs.

Laurent MÉRIC
C'est bien pour cela qu'on va s'abstenir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bien. Donc je note l'abstention du groupe Balm'Avenir. Il y a-t-il d'autres abstentions ? Les Balmanais également. Des votes contre ? C'est donc approuvé à la majorité, je vous remercie.

Adoption à la majorité des voix avec 12 abstentions (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA, Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

9. Vote du Budget 2019 de la Ville

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous passons au 9ème point de l'ordre du jour qui concerne donc le vote du budget 2019 de la Ville. Monsieur VERNEY.

Marc VERNEY
Alors, un petit rappel des orientations stratégiques que nous avons déjà abordées en Débat d'Orientations Budgétaires. Mais autant nous étions dans les grands lignes même s'il nous a été reproché de ne pas avoir suffisamment de chiffres, mais il est normal que pendant la réflexion d'orientations budgétaires, nous soyons dans des tendances et de la stratégie et qu'au moment du compte administratif et du budget nous soyons dans le détail, les chiffres, parce que nous pouvons être précis. Alors le rappel de ces orientations, c'est une stabilisation des dépenses de fonctionnement. On sait que nos recettes ne vont pas connaitre hélas de progressions importantes. Donc, nous avons la nécessité pour pouvoir financer et toujours autofinancer nos investissements, de stabiliser nos dépenses de fonctionnement et maîtriser la masse salariale et ces deux objectifs visant à reconstituer et consolider notre capacité d'autofinancement parce que Balma est une ville qui grandit et qui a besoin de réaliser des investissements, besoin d'être autonome et en capacité à financer ces investissements. Il y a également dans nos engagements de campagne, la volonté de ne pas augmenter pour la 6ème année consécutive les taux communaux. De rester sans sollicitation particulière du contribuable qui est déjà bien sollicité par ailleurs. Et enfin, essayer d'avoir un recours à l'emprunt qui est mesuré. Là on vient de se remettre dans un niveau d'endettement qui est conforme à notre budget et en plus, on s'est constitué l'épargne d'autofinancement dont nous avons besoin, je vous l'ai montré tout à l'heure, 7,2 millions €, donc ce n'est pas le moment d'aller emprunter quand on a 7,2 millions €. Je vous rappelle juste que, contrairement à un particulier, une commune ne peut pas placer ses excédants. Donc nos 7,2 millions nous rapportent à nous Balmanais, zéro €, mais à l'Etat, ça doit rapporter un peu quand même.
Je vous propose de regarder la section de fonctionnement. Nous allons inscrire des recettes de gestion en baisse de 1,58 % à 17 341 635 €, soit à peu près 280 000 € de moins. Alors vous allez me dire que c'est bizarre parce que tout à l'heure on a vu le produit fiscal qui était en progression, oui à l'intérieur, il y a des articles et des chapitres qui progressent, mais il y en a d'autres qui baissent. Et là, c'est le cumul. En cumul, on a une légère baisse de 1,58 %. A l'intérieur de ces recettes de gestion, on trouve les produits et services qui, eux, baissent de 2,4 % à 1 490 000 € et là, même si on a appliqué une inflation sur les tarifs, nous avons une baisse des produits et services parce que dans ces produits et services, étaient comptabilisées les subventions de la CAF qui, aujourd'hui, ne vont plus arriver dans le budget de la Ville mais arrivent directement dans le budget ALAE. Ca fait des produits de service en baisse. Les impôts et taxes seront en progression de 0,1 % à 13 000 364 €. Le produit fiscal des ménages sera en progression de 130 000 €, l'attribution de compensation de la métropole sera en baisse de 85 000 € et nous sommes restés au même niveau de taxes additionnelles que 2018. 2017 avait été une année exceptionnelle. On l'avait d'ailleurs noté quand je vous avez présenté le compte administratif. Voilà pour les impôts et taxes. Et ensuite on a des dotations et participations qui, elles, sont en baisse de 20 %.
Je rectifie ce que j'ai annoncé tout à l'heure : la baisse des produits et services dont je vous ai parlé dans le premier point est liée au fait que les parents ne vont plus payer dans le budget de la Ville mais dans le budget annexe. La subvention de la CAF rentre dans les dotations et participations. Pareil pour les dotations et participations, elle doit être en baisse de 20 %, à 2 037 000 €, soit une baisse de 540 000 €

qui s'explique par deux leviers: d'une part la DGF qui va encore perdre 16 %, 93 000 €, alors qu'elle était à hauteur de 1,5 million € quand nous sommes arrivés en 2013 et qui aujourd'hui ne s'élève qu'à 487 000 €. Ca va encore représenter pas loin de 5 millions € de manque à gagner de recettes pour notre commune, sur la période du mandat. Et c'est là que ce situe les subventions de la CAF, transférées au budget ALAE et qui vont venir réduire le montant des dotations et participations de 350 000 €. Ensuite, ça c'est pour les recettes. Donc vous voyez des recettes réelles, des recettes d'ordre et puis le report de 7 215 000 € que je vous ai présenté tout à l'heure. Donc ça, c'est le report de l'exercice 2018. En termes de dépenses réelles seront en progression de 0,29 %, nous sommes obligés là aussi de maintenir l'effort et de contenir ces dépenses. Les charges à caractère général seront en progression de 5,2 % soit 165 000 € à hauteur de 3 326 000 €. On y trouve des effectifs scolaires supplémentaires, nous avons 30 places en crèche supplémentaires également, nous avons le traitement des espaces publics : piscine, stade et surtout la dératisation et la démoustication, des achats d'équipements complémentaires et l'évolution des consommations et le prix des fluides qui subit l'inflation. On a ensuite les charges de personnel qui seront en hausse de 1,4 %, soit 128 000 € à 9 241 000 €. On a toujours les avances d'échelons et de grades, le fameux glissement vieillesse-technicité. Le parcours professionnel des carrières et rémunérations, la mise en place du RIFSEEP, des recrutements liés à l'ouverture de la halte garderie du Cyprié, donc il y aura deux agents. Il y a des reclassements et il y a l'effet report des recrutements en cours d'année 2018. On a embauché en cours ou en fin d'année et on se retrouve avec l'impact sur la totalité de l'année 2019. Enfin, 3ème poste de dépenses : les charges de gestion courante, en hausse de 27,4 % à 2 347 000 €. Là, c'est principalement lié aux subventions dont on parlera tout à l'heure. Mais il y a deux subventions qui vont être en progression significative, bien évidemment, il y a la subvention ALAE que je vous ai présentée tout à l'heure pour 782 000 €, donc il faudra abonder le budget annexe. Ca sera bien pris sur ce chapitre là. Et il y a également le CCAS, pour laquelle la subvention sera portée à 365 000 € en 2019. Il convient de noter que l'enveloppe des subventions aux associations sportives, sociales, culturelles et éducatives à Balma, reste au même niveau que l'année précédente. Voilà pour la section de fonctionnement. Je vous propose de revenir sur ces tableaux qu'on a vus tout à l'heure. Progression des charges à caractère général après une baisse en 2018. Sur la période 2014/2019, si le budget est exécuté en l'état et jusqu'à présent c'est ce que nous avons toujours fait de manière prudente et méticuleuse, les charges à caractère général sont en baisse de 11,13 %. Si on regarde les charges de personnel, elles sont en légère progression sur 2019, et sur la période 2014/2019, nous aurons réussi à maintenir ces dépenses au niveau, avec une petite progression de 0,42 %, alors même que nous avons plus de services. La progression de 1,41 % des charges de personnel, c'est les différents avancements d'échelons, les parcours professionnels, la mise en place du nouveau régime indemnitaire, les recrutements de la halte garderie, le reclassement et les effets report 2018. Le graphique que vous voyez est intéressant parce que c'est ramené à l'habitant. On voit que la petite progression nous fait rester à un niveau constant. Il n'y a pas d'envol de dépenses sur ce chapitre. Et nous restons au niveau de 560 € par habitant. Concernant les effectifs, dans notre collectivité, nous avons 6 agents de plus depuis 2014. Il y a eu des départs non remplacés, des postes en plus. Au global, nous avons 6 agents de plus sur la même période, alors que nous avons ouvert 15 postes supplémentaires sur le groupe scolaire José Cabanis. Nous avons renforcé la police municipale à hauteur de 5 agents. Nous avons mutualisé des animateurs avec l'AVSB, donc 10 agents supplémentaires. La navette sénior a un agent supplémentaire et l'espace Jeunes : 3 agents supplémentaires. Il y a 34 agents qui ont été embauchés pour des services supplémentaires et certains qui n'ont pas été remplacés et au global, ça nous donne une maîtrise de la masse salariale, sans dégradation du service, sans dégradation du nombre total de collaborateurs, puisqu'il est en progression de 6 agents.

Je vous propose de passer un peu de temps sur la section d'investissement. Nos recettes d'investissement sont relativement faibles, 1 613 000 €. Alors qu'est-ce qu'on trouve dans ces recettes réelles ? Il y a 360 000 € de FCTVA, la TVA restituée par l'Etat. Il y a la vente d'un actif pour 457 000 € HT, le terrain cœur de Ville pour la résidence Séniors. Il y a 61 000 € de dettes récupérables, je ne vais pas m'étendre et on a inscrit 736 000 € de subventions. 250 000 € pour le pôle culturel par le Comité Départemental 31 et 350 000 € par la Préfecture. On espère 101 000 € par le Comité Départemental pour l'école St-Exupéry et enfin, pour le Compas, une petite subvention de 5 000 € de l'ADEME. En plus de ces recettes, nous aurons des recettes d'ordre, techniques. Je vous en ai parlé, virement de la section de fonctionnement de 7 565 000 €. Je vous ai dit qu'on avait une affectation de 2 733 000 € pour couvrir les RAR et le déficit reporté de 2018. En termes de dépenses réelles, nous avons 626 000 € de dépenses d'ordre. Nous avons inscrit, comme la loi nous le permet, 7,5 % du total en dépenses imprévues. Le but étant en même temps de se sécuriser, et surtout de mettre une partie de l'épargne sur ce chapitre là pour les années suivantes pour le financement de l'investissement. Et enfin le déficit reporté dont je vous ai parlé. Si on regarde les dépenses d'investissement, dans les 9 327 000 €, on trouve deux grandes familles. L'une concerne le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 1 116 000 €. Et en termes

de vraies dépenses d'investissement et d'équipement, nous avons un montant de 8 205 000 € que je vais vous présenter. C'est important de présenter et détailler les investissements inscrits au budget, comme demandait M. CAPELLI. Si on le modifie, on sera amenés à faire des décisions modificatives ou des délibérations. Ce qui va vous être présenté est l'ensemble des investissements. Vous en connaissez une partie dans les 8 205 000 €. Il y a les deux crédits de paiement que je vous ai présentés tout à l'heure pour le cœur de Ville et le 5ème groupe scolaire, de 2,1 et 2,7 millions €. Bien évidemment, ces crédits de paiement sont intégrés à ces dépenses réelles. Pour l'enfance, vous voyez 2 142 890 € dont le fameux crédit de paiement plus des aires de jeux plus la rénovation de groupe scolaire pour 32 000 €. Ensuite pour le sport, nous avons inscrit 329 700 € avec la requalification de l'entrée du stade pour 180 000 €, la couverture du boulodrome pour 90 000 € et un parc fitness Vidailhan et Lagarde pour 59 700 €. Voilà ce que nous budgétons pour le sport. Ensuite, pour l'environnement, nous inscrivons 133 000 € avec 120 000 € de fleurissement des quartiers et 13 000 € pour l'embellissement des chemins piétonniers. Ensuite, pour la culture et le vivre ensemble, nous inscrivons le crédit de paiement présenté tout à l'heure, 2 723 000 €, pour le pôle culturel, plus 1 million € pour la maison de quartier Vidailhan. Dans la sécurité, nous allons poursuivre la sécurité des biens et personnes, la video protection étant un de nos axes principaux, pour 451 706 €. L'accessibilité, on avait investi 177 000 € l'an passé, on inscrit 150 000 € supplémentaires comme on a obligation. Pour le cadre de vie, nous inscrivons 384 000 € entre autre, nous avons le réaménagement du cimetière. Voilà mes chers collègues, l'ensemble des investissements que nous inscrivons au budget 2019 que nous avons déjà commencer à exécuter en 2019. Je vais en rester là sur le budget et juste conclure en vous disant que, comme depuis le début, comme le compte administratif et comme on l'a abordé en Débat d'Orientations Budgétaires, c'est un budget qui se veut sérieux, rigoureux, qui demande des efforts parce que vous voyez qu'on contient les dépenses à tous les niveaux. On essaye d'optimiser les investissements au maximum. Ca, ça nécessite un travail collectif des agents qui nous aident et qui comprennent cette impérieuse nécessité mais également l'ensemble des élus qui jouent le jeu, qui comprennent que l'intérêt général passe par une bonne maîtrise de notre budget. Pour conclure, je voudrais remercier l'ensemble de nos services, la Direction Générale des Services, la Direction du pôle Economies-Ressources, qui nous ont largement aidés à construire, à maintenir, gérer et exécuter le compte administratif et le budget de notre commune. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur VERNEY pour ces explications très complètes depuis le début de vos interventions, tant que les comptes administratifs que sur les votes des taux et maintenant sur le budget. Je vais donc céder à présent la parole à ceux qui le souhaitent. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur AMINE-MOTILVA.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA

Je vous remercie Monsieur le Maire. Alors juste quelques mots. C'est vrai que si on se réfère à ce power point, les budgets semblent tenus. Les équilibres semblent inchangés. Alors c'est des signes toujours, en apparence, favorables. Mais qu'en est-il de l'avenir ? Parce que c'est bien de cela dont il s'agit. L'avenir c'est d'abord deux groupes scolaires à réaliser, dont un à une échéance plus courte. En l'espèce, le groupe Simone Veil. L'avenir, c'est également près de la moitié de la trésorerie qui va être engloutie par le projet du cœur de Ville. L'avenir, ce sont également des charges nouvelles pouvant engendrer le cœur de Ville, le groupe scolaire et la video protection. Il y a, en tout cas, deux conséquences à en tirer, c'est que dans ce contexte là, la Ville va devoir probablement réfléchir, en l'état actuel des choses, à un recours à l'emprunt d'ici quelques années, ça s'envisagerait. Et enfin, il faut rappeler que le gouvernement a annoncé, il me semble, il y a deux jours, que la taxe d'habitation serait amenée à disparaître à échéance 2022. Conclusion, à travers ces éléments, la commune serait prise en étau car ayant fait les choix des dépenses non prioritaires et déraisonnables. Toutefois, à ce jour, on peut observer que les charges augmentent, les ressources baissent. On ne peut, ce soir, s'empêcher de se remémorer certaines déclarations du Maire de Balma, du 22 janvier dernier, en 2019, dans les lignes de la Dépêche du Midi qui, il a tout à fait le droit, de se montrer inquiet, je cite notamment cette première phrase : " S'il n'y a pas de remise à plat de la fiscalité, y compris des collectivités, je ne sais pas comment on va s'en sortir " et quelques lignes plus loin : " Dans le grand débat national, il faudra que nous mettions tout cela sur le tapis parce que, sinon, il n'y aura pas d'autres choix que d'augmenter la fiscalité." En d'autres termes, c'est ce qu'on appelle : préparer l'opinion... L'opinion Balmanaise à l'augmentation des impôts encore plus importante qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. Malgré la gravité de ces déclarations, nous avons un Maire de Balma, qui, au cours du Débat des Orientations Budgétaires 2019, avec certitudes affirme, je cite : " vouloir poursuivre une politique d'investissement ambitieuse ". Il aurait été judicieux de rajouter " trois points de suspension, avec l'argent du contribuable Balmanais", bien sûr. Dans ce contexte, la Ville continue de faire des dépenses non prioritaires, toujours discutables et enfin, ça a été évoqué il y a quelques minutes, on nous annonce des taux d'imposition maintenus en

l'état. Alors il faut traduire, parce que c'est toujours pareil en fiscalité, des taux maintenus, quand un indice un élément du calcul augmente, ça se traduit sur la fiche d'imposition par une augmentation des impôts payés en Euros. Vous pouvez toujours utiliser les éléments de langage, dire que nous avons voté contre le maintien des taux, moi je répète que nous avons voté contre l'augmentation des impôts, parce que c'est ce qui compte au final pour tous les Balmanais. Ce qu'ils payent en Euros, ce n'est pas ce qu'ils payent en taux. C'est un fait, c'est incontestable, ce sont des mathématiques. Il n'y a pas besoin de faire HEC ou un doctorat en physique ou en mathématiques pour le comprendre. Il suffit de lire sa fiche d'imposition et de le comparer. Voilà, pour toutes ces raisons, j'ai été bref, notre groupe votera contre ce budget primitif 2019. Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. On va faire intervenir Monsieur MÉRIC, puis vous répondrez en totalité. Monsieur MÉRIC, votre groupe souhaite la parole ?

Laurent MÉRIC
Oui, merci Monsieur le Maire. Ecoutez, le constat de vos anciens colistiers et alliés est sévère. Ils étaient dans votre majorité, je crois, en sont sortis et dressent là un constat terrible à l'égard de la gestion financière que vous avez eue pendant ces années. Parce que, comme nous l'avons fait, bien auparavant, ils ont ouvert les yeux, merci, sur la réalité de votre gestion. Au delà d'ailleurs de la gestion, il y a la méthode. Et la méthode qui vous caractérise, qui est une opacité, on l'a bien vue, lors du DOB, le mois dernier, où l'on avait des documents qui étaient des copiés-collés, où on nous a dit le minimum pour qu'on puisse en deviner le minimum, bref, c'est une culture du secret et une forme d'autoritarisme, ce n'est pas nouveau, mais même dans les choix budgétaires. Alors que retenir à la fois des présentations qui ont été faites ce soir et même des notes de synthèses qui nous ont été adressées puisque là aussi c'est la loi et comme vous l'avez dit Monsieur VERNEY, en commission, vous nous avez fait le service minimum, juste ce que la loi autorise, pas plus que ce que la loi autorise, d'accord ? Donc ce sont des tableaux qui s'enchaînent, c'est très bien mais on peut au moins y voir un certain nombre de choses qui sont extraites des documents officiels. Donc, que trouve-t-on dans ces documents ? Bien sûr des plaintes et beaucoup beaucoup d'autosatisfaction, comme on l'a vu aujourd'hui, ce soir. Au menu des plaitnes, vous nous parlez beaucoup de la DGF et de la baisse de la DGF qui sur le long du mandat, et vous l'avez rappelé ce soir, notamment pour 2019 mais vous l'avez rappelé chaque année, a baissé de 4,2 millions € en cumulant l'ensemble des baisses depuis 2014. Vous avez même rappelé cela dans le dernier Balma info qui, évidemment, réagissait à la fois à la tribune du groupe des Balmanais, à la tribune du groupe Balm'Avenir, tout ça était effectivement très plaisant à lire. Alors, c'est vrai, c'est vrai que la DGF a baissé de 4,2 millions €. Ca n'est pas qu'à Balma, c'est un peu partout, un peu partout là où les communes peuvent évidemment le faire. Mais c'est encore plus vrai à Balma qu'ailleurs. La DGF a baissé parce que, à Balma, les taux des impôts locaux sont relativement bas et d'ailleurs je voudrais juste faire une parenthèse parce que là vous nous montrer lorsque ça vous arrange, jusqu'à 2010 sur l'ancien mandat pour montrer comment vous êtes forts, mais lorsque ça ne vous arrange pas, vous oubliez de le faire et typiquement sur les taux, il fait remonter à 2010 pour observer la stabilité des taux tant de la TH que de la TF et même en 2010, notre majorité, l'ancienne majorité avait voté au moment de la création de la taxe spéciale, une baisse de la taxe d'habitation pour compenser la taxe spéciale et que cela ne pèse pas sur le pouvoir d'achat des ménages Balmanais sur la taxe d'habitation. Donc, je crois que ça aussi, il faut avoir l'honnêteté d'aller jusqu'au bout et de montrer les choses sur le même jour, sur tous les sujets. Donc les taux sont bas, le potentiel fiscal est, Monsieur AMINE-MOTILVA l'a rappelé à travers l'article qu'il a cité, le potentiel fiscal de la commune de Balma est considéré comme élevé et donc Balma est considéré comme une ville riche par l'Etat. Et donc "aide toi et le ciel t'aidera", et bien c'est dans les villes riches que l'on vient piocher le maximum et c'est donc sur Balma que, en particulier, la baisse de la DGF est la plus forte. Proportionnellement bien sûr. Cela rappelle d'ailleurs, il faut le dire, les mensonges de l'audit financier, du fameux audit financier du début du mandat, rappelez-vous Mesdames et Messieurs. Croyez-vous que si la commune avait été dans une quelconque difficulté, dans un quelconque déséquilibre financier, l'Etat aurait réduit d'autant la Dotation Globale de Fonctionnement ? Là aussi, c'est bon de temps en temps de revenir sur les vérités. Revenons à la DGF, donc moins 4,2 millions € en six ans, c'est là qu'il faut faire preuve aussi de transparence et de ne pas oublier de nous dire que la Ville a perçu sur la même période 4 millions € de recettes fiscales en plus. Parce que quand on cumule les baisses de dotations, il faut aussi savoir cumuler les hausses de recettes. Regardez de manière globale, équilibrée. Et lorsqu'on regarde, ne serait-ce que les recettes fiscales, donc là vous avez fait juste un focus sur 2019, mais lorsqu'on regarde sur le mandat jusqu'à présent, on a 4 millions €, c'est à dire l'équivalent de la baisse de la DGF de recettes fiscales supplémentaires, pour deux raisons : la hausse des valeurs locatives des logements et les impôts payés par les nouveaux habitants. Ces nouveaux

habitants que vous accueillez pourtant du bout des lèvres et bien finalement ils sauvent les finances de la Ville parce que s'ils n'avaient pas été là, les équilibres n'auraient pas été respectés et sans une politique volontariste et maîtrisée de vos prédécesseurs, oui, je veux le dire, Balma ne serait sûrement aujourd'hui dans une grande difficulté financière. Depuis 2013 donc, 4 millions € de recettes fiscales en plus, c'est 22 % de recettes fiscales en plus. Parce qu'on communique sur les chiffres et les messages partiels ne reflètent pas forcément la réalité. Et la réalité, lorsqu'on regarde les recettes globales, fiscales mais globales, telles que vous nous les montrez autour de 17,8 millions € cette année, et bien en fait elles sont stables mais depuis 2014. Elles sont à ce même niveau depuis 2014. Entre 17,5 et 18 millions €. Alors je crois qu'il faut le noter également. Regardons de plus près aussi les documents financiers que vous nous avez transmis et entendons-nous sur les charges de personnel. Vous l'avez montré à travers les schémas, tout à l'heure, qui montrent l'évolution des charges de personnel que chacun a pu voir tout à l'heure. Lorsqu'on regarde ce schéma, vous tirez un constat. Un constat presque une concession parce que vous dites " les charges de personnel augmentent à nouveau, mais heureusement on est au même niveau qu'au début, c'est quasiment l'identique, etc. " Mais attendez, regardons un peu plus en détail et regardons ce que ça signifie parce que derrière les chiffres, lorsqu'on parle du personnel, il y a des hommes et des femmes. Il y a des personnes qui sont les employés de la commune de Balma. En fait, cette baisse qu'on a constatée en 2015 dans le schéma, elle correspond à une véritable purge qui a été opérée en 2014 et 2015, parce que des services ont été vidés, des personnels, oui je le dis, ont été mis à rude épreuve à Balma. Parce que le rôle des élus c'est aussi de parler avec tout le monde. Et je veux ici saluer tout les personnels de notre collectivité. Toutes celles et tous ceux qui œuvrent tous les jours pour nos concitoyens mais aussi par exemple ceux qui sont en arrêt ou ceux qui sont en disponibilité pas toujours choisie. Et leur adresser à toutes et à tous un message de soutien et de remerciement. Le schéma que vous nous avez fourni montre donc les économies aveugles faites sur le personnel, qui, au delà des souffrances à pu engendrer et engendre encore, a des conséquences sur les services publics. La maison de l'emploi, je l'ai déjà dit, je le dis à nouveau et je le redirai certainement, a été supprimée. C'était pourtant un lieu ressources pour la recherche d'emploi. Le service de l'emploi, ou ce qui l'en reste aujourd'hui, est à présent réduit à deux agents qui font, je le sais, leur maximum envers les personnes en recherche d'emploi pour l'une et envers les entreprises susceptibles de procéder à des embauches pour l'autre. Le CCAS, au CCAS il y avait jusqu'en 2014, 2 emplois et demi de conseillères en économie sociale et familiale. Elles recevaient les familles. Elles les aidaient dans leurs difficultés à gérer leurs budgets et à monter des dossiers. A présent, il y a malheureusement au CCAS plus qu'un temps partiel d'une seule personne en économie sociale et familiale mais qui ne fait malheureusement plus d'économie sociale et familiale parce qu'elle n'en a pas forcément le temps, prise par la gestion des dossiers transmis par d'autres organismes tels que le Conseil Départemental, pour qu'ils puissent être traités par le Conseil d'Administration qui s'est d'ailleurs réuni pas plus tard qu'aujourd'hui ou hier ? Ce matin. Donc, là aussi, c'est une régression cruelle. Que dire encore de l'accueil, de notre accueil ici à l'Hôtel de Ville, il y avait 7 agents chargés de l'accueil en 2014. Aujourd'hui, elles sont 4 et pourtant il y a eu un accroissement conséquent de la population Balmanaise. Elles font face à beaucoup de demandes. Les besoins de Balmanais sont toujours plus pressants. Et je pense en particulier, et qui n'a pas demandé un passeport, qui n'a pas été soumis aux délais ? Alors je sais bien qu'il y a des règles, je sais bien que le Préfet refuse que l'accueil à Balma soit réservé aux Balmanais, et que donc les Balmanais peuvent aller ailleurs et les habitants d'autres communes peuvent venir à Balma. C'est normal, on ne vit pas en autarcie chacun dans nos communes. Et pour autant, il faut jouer le jeu. Il faut mettre en face du personnel correspondant à la population de sa propre commune. Il faut avoir cette honnêteté vis à vis des autres communes. Il ne suffit pas de dire aux personnes pressées d'aller à Colomiers parce qu'ils ont plus de personnel et ça va aller plus vite. Il ne suffit pas de dire il y a Toulouse qui va plus vite. Je crois que c'est aussi ça la responsabilité, c'est aussi ça la baisse des services publics constatés à Balma. Moi je me suis connecté hier pour refaire mon passeport, j'ai le rendez-vous le 4 juillet. Voilà. C'est un constat. Il faut que chacun en ait conscience, c'est un délai de 3 mois. Enfin, il y a aussi les maisons de quartier. Les maisons de quartier, il y en a une qui va être construite, vous allez y consacrer 1 million €, c'est très bien, je vous en félicite, c'est une bonne chose pour les habitants de Vidailhan. J'y reviendrai sur les investissements. Pour autant, une maison de quartier, elle fonctionne s'il y a du personnel dans cette maison, qui anime, qui propose aux habitants, qui est disponible pour les habitants. Et force est de constater que dans les maisons de quartier actuelles, et bien elles sont fermées pendant les vacances scolaires, elles sont fermées le soir, au moment où les habitants où les gens, les enfants, ont besoin d'y accéder. C'est là aussi par défaut de personnel un manque de service public dans notre commune. Revenons sur les économies en dehors des charges de personnel directes. Il est indéniable que le mandat qui s'achève nécessitait de faire des économies pour faire face aux baisses de ressources de l'Etat. C'est indéniable. Mais tout est question d'équilibre. Tout est question de justesse et de justice. Par exemple, c'est particulièrement injuste d'avoir annulé, sans préavis, le contrat d'entretien d'espaces verts avec un

établissement d'aide par le travail, un ESAT, qui donnait du travail à un certain nombre de personnes handicapées, dans l'entretien d'espaces verts à Balma. Alors ça a permis d'économiser 450 000 €, c'est vrai. Mais ce sont plusieurs dizaines de travailleurs handicapés qui ont perdu une partie de leur emploi à ce moment en 2014, lorsque vous êtes arrivés et que vous avez fait des choix. Autre exemple, à l'inverse, un mauvais calcul, avec un recours excessif aux emplois aidés dans une période donnée la première partie du mandat, jusqu'à ce que le robinet se ferme. Le robinet des emplois aidés. En fait on a déplacé sur l'Etat des coûts qu'on n'assumait pas à Balma, en prenant des emplois aidés qui coûtaient peu cher et surtout à la place de personnes qui quittaient, d'agents statutaires ou contractuels, la collectivité. A la place il y a eu beaucoup beaucoup trop d'emplois aidés et lorsque le robinet s'est fermé, évidemment, il a fallu faire face et c'est là qu'on voit la ré-augmentation des dépenses de personnel. Et bien, ce sont de fausses économies et le boomerang donc a été rude. L'effet de cette politique d'économie aveugle, sans discernement, est net. Net sur les services publics et il interroge aussi sur la responsabilité de votre majorité en matière de solidarité et je pense en particulier aux ESAT. Et tout cela vous l'avez bien redit, aujourd'hui, Monsieur VERNEY, n'a qu'un seul objectif : dégager un autofinancement maximum pour alimenter une cagnotte, et on a vu le niveau de la cagnotte, payer des investissements sans avoir recours à l'emprunt. Et ça typiquement, c'est une gestion financière, c'est vos choix, c'est votre gestion financière, mais c'est la gestion financière nostalgique des années 80 et totalement dépassée. On attend, je crois, un peu mieux et quelques fois des propositions un peu plus "punchy" de la part des élus. Pour alimenter cette fameuse cagnotte, et je voudrais en venir aux investissements, vous avez même renié au cours de ce mandat, sur les investissements, sur les équipements depuis 2014. Vous avez finalement presque cessé d'investir pour Balma. Depuis votre premier budget dont vous aviez la maîtrise, c'est à dire celui de 2015. Celui que vous avez voté vous-mêmes. Vous n'avez investi que 8,8 millions € pour Balma, en 4 ans, 2,2 millions € en moyenne par an, d'équipement, je ne parle pas des remboursements d'emprunt, d'équipement réel pour le patrimoine balmanais. C'est à dire 3 fois moins qu'auparavant. Et investir, ce n'est pas dépenser de l'argent tout azimut. Investir, c'est préparer l'avenir et la Ville de demain. Investir c'est construire les équipements dont les Balmanais ont besoin. Et cela, durant ce mandat, sauf cette année puisque vous avez prévu 9 millions € et évidemment vous avez tout décalé en fin de mandat, mais au cours de la totalité, quasi totalité de votre mandat, mise à part les city stades, mis à part le terrain synthétique que nous avions d'ailleurs budgétisé, vous n'avez pas fait des investissements, vous avez fait prendre 5 années de retard dans les investissements et dans les équipements à la Ville de Balma. Un seul chiffre pour expliquer cela. 136, 136 €, c'est sur cette période le montant investi en moyenne par an et par habitant quand les villes de notre strate, c'est à dire les villes de 10 à 20 000 habitants investissent en moyenne 300 € par an et par habitant. Vous êtes à moins de la moitié de ce que font les autres villes. Balma prend un sacré retard. Plus grave encore, chaque année depuis 2015, là, vous ne l'avez pas mis mais c'est intéressant de le voir lorsqu'on regarde les comptes administratifs les uns après les autres, chaque année. Depuis 2015, vous programmez des dépenses, c'est comme ça qu'on fait, on programme des dépenses et ça rejoint ce que je vous disais tout à l'heure sur l'AP/CP du groupe scolaire Simone Veil. Et vous avez programmé entre 5 et 9 millions € chaque année de crédit ouvert. Vous avez dit : "on va dépenser (et vous nous avez fait la liste des 9 millions cette année) pour ça, ça et ça chaque année ". Et puis l'année d'après on fait le constat, on fait le bilan. Et là, le bilan il est terrible. Vous avez véritablement dépensé entre 1,6 et 2,6 millions € à chaque fois. C'est à dire entre 20 et 40 % de ce que vous aviez programmé. Un taux de réalisation parmi les plus bas de France. Pourquoi est-ce que ... Alors une année ça peut se comprendre, on prévoit et ça se réalise pas, il y a des aléas comme vous le disiez tout à l'heure, ça ne marche pas, très bien. Mais systématiquement, chaque année, prévoir 5, 6, 7, 8, 9 millions € et en faire 1, 2 ou 3, il y a un problème ! Il y a un véritable problème. Il y a 2 solutions en fait. Soit ça s'appelle et ça a un nom, de l'insincérité budgétaire, un budget non sincère, c'est une possibilité. Une autre possibilité, c'est un manque de compétences mais je ne ferai pas de choix ce soir, ici. Ainsi, vous prévoyez beaucoup, vous dépensez le minimum en rognant sur tout là encore dans ce seul objectif d'alimenter et gonfler cette super cagnotte qui est donc cette année après sur le BP à 7,2 millions €. Mais avec cela il va donc falloir payer les investissements que vous avez listés tout à l'heure. Il va falloir payer le centre ville avec le déplacement inutile des anciennes maisons et leur reconstruction, 5 millions €. Une partie a déjà été financée, dépensée. Les caméras de video protection, vous nous avez parlé des caméras 450 000 € mais vous avez oublié le réseau de fibre optique, parce qu'en tout il y en a pour 1 million €. La maison de quartier de Vidailhan c'est très bien, c'est 1 million €. L'entrée du stade, le boulodrome, l'entretien global du patrimoine tel que vous l'avez marqué, c'est en gros 1 million € aussi chaque année. Et puis le remboursement de l'emprunt, c'est aussi là vous l'avez noté, un peu plus d'1,1 million € cette année. Tout cela, il va falloir le payer cette année. Il va falloir utiliser cette fameuse cagnotte. C'est comme ça que vous avez conçu le système. Très bien. La cagnotte se vide, très vite, mais pourtant il va rester et Monsieur AMINE-MOTILVA l'a noté tout à l'heure, il va rester de gros investissements à financer au

premier rang desquels un plateau sportif avec un gymnase et également au premier rang aussi un nouveau groupe scolaire et le groupe scolaire Simone Veil et peut-être plus tard, rapidement tel que vous nous l'aviez déjà dit, un groupe scolaire supplémentaire sur les hauts de Vidailhan. Et finalement, qui c'est qui va avoir cette charge là, et bien ce seront les élus du prochain mandat. Dont acte. Pour conclure et pour notre groupe Balm'Avenir, au delà du compte administratif 2018, au delà du budget primitif 2019, la gestion financière de ce mandat est marquée par plusieurs fautes lourdes de votre majorité. D'abord une faute avec une forme d'insincérité budgétaire, je le disais tout à l'heure, au regard des crédits ouverts et des dépenses réellement exécutées. Une faute aussi pour nous sur le niveau excessif et doctrinal des économies qui ont pesé à la fois sur le service rendu aux Balmanais et imposé d'inutiles souffrances au personnel et à tous ceux qui avaient des contrats avec la Ville de Balma. Une faute de gestion aussi. Ne pas avoir voulu faire appel à l'emprunt, par dogme, dans une période où nos capacités étaient fortes parce que nous avions de l'autofinancement, donc de l'épargne brute, les banques prêtes à ceux qui ont de l'argent. Ce n'est pas nouveau. Donc si vous avez une bonne épargne, les banques vous prêtent, mais si votre épargne se réduit, les banques vous prêtent beaucoup moins. Et à l'avenir, forcément puisqu'on voit bien que les recettes stagnent, les dépenses augmentent, donc les marges de manœuvre diminuent, donc l'épargne brute va diminuer automatiquement et donc notre capacité d'emprunt va diminuer aussi et pourtant il y a des choses lourdes à financer. Donc une faute de gestion je dirais, en ne faisant pas appel au bon moment à l'emprunt, surtout que les taux durant ce mandat étaient excessivement bas et qu'aujourd'hui la Banque Centrale Européenne prévoit une hausse des taux à moyen terme. Quel dommage ! Quel dommage ! Et puis une faute politique, c'est celle de ne pas avoir suffisamment investi pendant 5 années, pour accompagner le développement de la Ville et puis surtout, de ne pas avoir su anticipé la nécessité de construire une école et un gymnase. Et finalement, tout cela, ce manque d'anticipation pour orienter les finances, les marges de manœuvre sur un seul projet, ce projet qui vous tient tant à cœur, un projet un peu somptueux qui aurait pu coûter bien moins cher qu'il ne coûte aujourd'hui. Voilà le constat que nous tirons aujourd'hui, non seulement sur l'analyse du CA 2018 et du BP 2019, mais sur l'enchaînement de tous les CA et BP jusqu'à présent puisque c'est aujourd'hui le dernier BP de cette mandature. Et donc pour toutes ces raisons, nous allons bien sûr voter contre le CA 2018 et de la même manière nous allons voter contre ce budget 2019. Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur VERNEY.

Marc VERNEY
Que de contradictions, de thématiques qui partent un peu en tout sens. Je note d'ailleurs certains qui trouvent qu'on dépense trop, d'autres qu'on ne dépense pas assez. Moi je vais vous dire ce qu'il y a de bien avec les chiffres, c'est qu'ils sont têtus. J'ai l'habitude de le dire, parce qu'un chiffre est un chiffre. Lorsqu'on arrive en 2014, on a 400 000 € d'épargne. Quand je dis " on ", c'est les Balmanais, c'est le budget mais le budget des Balmanais. Facile à vérifier c'est dans les chiffres. Nous avons deux énormes projets à financer : le cœur de Ville et le 4ème groupe scolaire. Parce que là, effectivement, l'équipe d'avant " je dépense et après débrouillez-vous". Donc il faut quand même du personnel pour les faire tourner, il y a énormément de fluides etc. et d'ailleurs, la nécessité de les financer, parce qu'à 400 000 €, vous ne pouvez pas les financer, donc on a tout de suite emprunté 5 millions €. Ca aussi les chiffres sont têtus. On emprunte 5 millions €. On commence un mandat avec 400 000 € en caisse, un nouvel emprunt de 5 millions €, en passant la dette à plus de 13 millions € et on n'apprend par le gouvernement que la DGF va subir des coupes sombres, donc plus de recettes. A telle enseigne d'ailleurs, on l'a dit, 4,2 millions € de DGF en moins depuis le début du mandat, certes compensés par du produit fiscal mais les recettes globales, ce qui compte qu'on on me rémunère, c'est toute la paye de l'année et non que le 13ème mois qui m'intéresse. Donc, ce qui est important pour les Balmanais, c'est toutes les recettes. Donc toutes les recettes n'ont pas augmenté. Les recettes globales, vous l'avez dit, sont restées aux alentours de 17,7 millions € en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et sans doute 2019. Jamais on est arrivés aux 18 millions €. Donc des recettes qui ne progressent pas alors que, on a plus d'habitants, on arrive à financer ces grands projets et les faire tourner. Et puis ensuite on rembourse la dette parce que les banquiers ne vous prêtent pas si vous avez de l'argent, ils vous prêtent si vous avez la capacité à leur rembourser. C'est surtout ça. Ce n'est pas l'argent que vous avez à l'épargne qui compte, c'est votre capacité à le rembourser. C'est ça qui est important. Donc, nous arrivons aux affaires, 400 000 €, l'Etat qui nous donne 4,2 millions € de DGF en moins et obligation d'emprunter à minima 5 millions €. Nous avons fait le minimum et bien sûr un audit qui nous dit : " mais là vous allez droit dans le mur ". Bien sûr, vous ne voulez pas l'entendre, vous ne voulez pas l'écouter disant que l'audit n'était pas fiable. Mais la réalité c'était pourtant celle-là. Et aujourd'hui, dans quelle situation se trouve-t-on ? On a fait des investissements, Monsieur le Maire vous dira tout à l'heure le nombre de services que nous avons

rajoutés et aujourd'hui nous avons 7,2 millions € d'épargne. Pourquoi ? Parce qu'entre autre, on a le 5ème groupe scolaire à financer, on financera probablement en partie aussi avec de l'emprunt, oui, parce qu'on se sera déjà bien désendettés. Parce que vous disiez tout à l'heure les investissements, mais vous oubliez de dire les remboursements de dettes, il a bien fallu les rembourser les dettes ! C'est aussi une forme d'investissement. Quelque part, on a payé vos investissements, les investissements d'avant. Il faut tout compter. Donc, voilà, vous nous dîtes finalement qu'on ne dépense pas assez et qu'on devrait mettre encore plus de services. Il en faudrait toujours plus mais avec quel argent ? Quant à vous, Monsieur AMINE, AMINE-MOTILVA pardon, Jean-Baptiste, vous nous dîtes au contraire que la taxe d'habitation a augmenté et le produit fiscal a augmenté. Le taux n'a pas augmenté. Que proposiez-vous ? Que nous baissions le taux, pour qu'il n'y ait pas d'augmentation ? Parce que la conséquence de ce que vous dîtes, pas d'augmentation d'impôts sous-entendait qu'on baisse les taux. Alors je vais vous dire pourquoi baisser les taux dans le contexte qui était le nôtre est une folie et en plus c'est stupide. Pourquoi ? Parce que c'est l'Etat qui nous paye la taxe d'habitation. Aujourd'hui, quand l'Etat dit que les gens ne paieront plus la taxe d'habitation, c'est vrai, mais c'est l'Etat qui nous le paye. Ça s'appelle un dégrèvement. Donc l'Etat nous paye le dégrèvement de la taxe d'habitation, excusez-moi je ne vais pas aller baisser les taux ! L'Etat ne nous a pas déjà suffisamment pris avec la DGF que nous allons en donner encore un peu plus ? C'est une pure folie ! Nous sommes raisonnables, nous maintenons les taux. Ce qui est à notre mesure, c'est le levier du taux, nous avons la maîtrise dessus. Mais il n'est quand même pas question qu'on aille restituer ou baisser le dégrèvement que l'Etat va nous donner. Ce dont je vous parle c'est pour la TH, c'est vrai que pour le foncier, ce n'est pas vrai. Mais la TH, c'est quand même la moitié du produit fiscal. Donc, effectivement, aujourd'hui, on est dans une phase d'incertitude. Le problème des collectivités, c'est quoi ? C'est qu'après, effectivement, avoir baissé les dotations globales de fonctionnement, le coût pour la Mairie de Balma ou le manque à gagner, là aujourd'hui, on nous enlève un levier, la taxe d'habitation puisqu'elle est dégrevée sur la base de 2017 : " 2017, vous aviez tels taux, vous aviez tant. Si vous le baissez je vous donne moins, si vous l'augmentez, je ne vous donne pas plus ". C'est comme ça que ça se passait la règle. Alors, il est vrai, qu'aujourd'hui tout le monde attend. On entend quand même des choses un peu nouvelles de la part du Ministre des Finances et du Budget. Tout le monde a conscience qu'il va falloir faire quelque chose pour les collectivités. Moi j'attends avec une impatience, et je vous invite à attendre avec une impatience forte, la loi de Finances 2019 où des choses doivent être faites pour les communes parce que si rien n'est fait, on n'a même plus de levier. On n'a pas de levier pour monter les impôts, on n'a pas de levier pour avoir plus de recettes. Et aujourd'hui, nous nous retrouvons dans des communes, comme la nôtre, on l'a dit tout à l'heure, 17,8 millions € de recettes, très bien. A nous de gérer avec 17,8 million €. Vous pouvez dépenser plus si vous voulez à un moment emprunter mais vous ne pouvez pas emprunter et de toute façon, ne vous faîtes pas d'illusion, à un moment donné, les banques, elles ne vous prêteront pas, si vous ne pouvez pas rembourser. Je sais de quoi je parle. Donc, il faut être un peu raisonnable. Bien sûr qu'il faut prévoir l'avenir, bien sûr qu'il faut anticiper et les investissements et l'accroissement de notre commune. Mais il faut aussi être vigilant. Il faut anticiper des risques, des imprévus, vous avez vu que nous mettons des enveloppes de dépenses imprévues justement pour faire face à des situations qui peuvent arriver et pour lesquelles on ne veut pas rester les bras ballants. Donc on anticipe. Mais je vous garantis que, aujourd'hui, augmenter ou baisser les taux comme vous le proposez, ce n'est pas réaliste.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Oui, je voudrais rajouter quelques éléments avant de passer au vote, parce qu'il y a quand même beaucoup de contradictions qui sont indiquées. Alors, j'ai bien conscience que c'est l'opposition et qu'à un moment il faut s'opposer, qu'il faut essayer d'exister pour critiquer une gestion saine avec des économies qui permettent de ne pas augmenter la fiscalité, de ne pas avoir recours à l'endettement et de dégager un autofinancement qui, sur nos économies, vont nous permettre d'investir. C'est une situation qui est difficile à critiquer et la conséquence de ça, c'est qu'on a des situations caricaturales. Monsieur VERNEY l'a indiqué, moi je ne vais pas revenir dessus parce que Monsieur MÉRIC a été critique, il a évoqué des pistes, il a fait des propositions, je vais y revenir. Les groupes les Balmanais c'était très général et je n'ai pas senti de propositions. Les propositions on les connait et on sait la raison pour laquelle on leur a demandé de quitter le groupe : parce qu'il y avait une divergence. On la connait pertinemment et ils l'ont démontré sur la baisse des taux de la fiscalité. J'ai encore des courriers de Monsieur CAPELLI et d'autres dans le groupe qui nous ont quittés, qui indiquaient qu'il fallait absolument saigner les associations et baisser les subventions aux associations. Ca fait partie des choses que nous n'avons pas souhaité faire. On ne peut pas nous reprocher de maintenir les taux stables, d'essayer de faire des économies sur le fonctionnement et d'un autre côté nous dire qu'il faut dépenser plus alors que soi-même on propose de baisser les taux. Parce que si on baisse les taux de la fiscalité, on baisse encore des recettes et on accentue encore la difficulté financière dans laquelle on se trouve et que le groupe Balm'Avenir a

reconnue avec la diminution notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement et les conséquences de l'Etat sur nos finances. Moi je ne vais pas revenir sur ces contradictions mais je l'ai déjà dit l'an dernier, je le redis aujourd'hui, si on baisse encore les taux de la fiscalité, ça veut dire qu'on se prive encore de recettes, ça veut dire que c'est encore plus difficile que ce que dénonce Monsieur MÉRIC, et ça veut dire qu'il faut couper des dépenses importantes, alors soit les charges à caractère général et il faut nous dire quel service on ferme, soit de diminuer encore drastiquement les personnels et là, on n'en aboutit aussi à la fermeture de services et il faut nous dire lesquels on ferme. C'est aussi simple que ça. Sur les indications de Monsieur MÉRIC, il y a des propositions. Vous disiez tout à l'heure que nous étions nostalgiques des années 80, je pense que c'est vous qui l'êtes, d'ailleurs c'est plus logique quand on y réfléchit bien, notamment sur le dérapage des dépenses de fonctionnement. On a bien compris que votre principal programme, c'est d'augmenter les dépenses de fonctionnement et notamment les dépenses de personnel. Vous nous avez indiqué plusieurs inexactitudes. D'abord sur l'état du personnel, vous l'aviez déjà indiqué au Débat d'Orientations Budgétaires, je ne peux pas vous laisser dire des contre vérités. C'est dire des mensonges. Vous nous avez indiqué lors du DOB, et j'ai ici, exactement ce que vous nous avez indiqué, le mal-être au travail des agents et l'absentéisme qui était en hausse. Moi, Monsieur MÉRIC, je vous invite sur ce dossier à beaucoup de prudence et je vais vous dire pourquoi. Parce que comme tous les autres arguments que vous avez évoqués où vous nous donnez des conseils de bonne pratique et de bonne gestion, lorsque la majorité à laquelle vous appartenez était aux responsabilités, c'était souvent totalement différent de ce que vous nous proposez et sur le personnel, j'ai ressorti les dossiers des syndicats, qui, quand même, sont parlants. Courriers des syndicats Force Ouvrière de 2009 : " Nous avons été interpellés par plusieurs agents sur le comportement irrespectueux et un manque de considération de certains cadres à leur égard. Nous voulons de meilleures relations entre la direction, les élus et les agents [...] Vous vous plaignez de l'absence de motivation et d'un dysfonctionnement des services peut-être en est-ce la cause ", adressé à Monsieur le Maire. Ca c'était en 2009. En 2010 : " Depuis quelque temps, à la Mairie de Balma, plus rien ne va. En effet, les agents se plaignent des inégalités, des injustices, du manque de concertation et d'humanité qu'ils ressentent au quotidien de la part de la direction. Il y a un manque de tact envers certains agents, il y a un manque de compétences de la part des cadres, il y a un manque de considération ? Non, la situation se dégrade de jour en jour. Les agents sont de plus en plus en colère, déstabilisés et démotivés.

Laurent MÉRIC
Il ne vous est pas passé inaperçu, Monsieur TERRAIL-NOVÈS, vous m'adressez cela mais il ne vous est pas passé inaperçu que, à cet époque là, je n'étais pas le Maire de Balma. Vous vous en rappelez un petit peu quand même ? D'accord !

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui d'accord mais vous étiez un des adjoints et il me semble qu'en 2014, vous étiez dans cette équipe qui porte ce bilan. " Malheureusement depuis quelques mois le mot évolution n'est plus d'actualité et a été remplacé par le mot blocage. Nous craignons même à entendre vos prévisions une prochaine régression, RTT, pourtant lors de vos élocutions publiques, vous ne manquez pas de faire des éloges à propos de vos services municipaux. Les agents se sentent impuissants et méprisés ". Ca, c'est de 2013. J'en ai de 2012 aussi.

Laurent MÉRIC
Non mais attendez, soyons sérieux ! Parce que si vous n'avez pas d'autres arguments que ça, c'est pas sérieux.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous permettez, écoutez Monsieur MÉRIC, on vous a écouté pendant des dizaines de minutes, vous avez parlé... Non mais attendez, je comprends que vous soyez en colère, ce que je veux vous dire, ce n'est pas terminé...

(Prise de parole inaudible)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
A un moment quand on affirme des choses, il faut avoir des choses avérées. Vous nous avez indiqué et vous continuez, l'absentéisme du personnel, l'ordre du DOB et encore tout à l'heure.

(Prise de parole inaudible)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MÉRIC et tout à l'heure aussi ! Monsieur MÉRIC vous nous avez dit : " ceux qui sont en arrêt [...] Les services se sont vidés [...] le personnel est à rude épreuve.

Laurent MÉRIC
Je vous ai même dit ceux qui sont en arrêt et ceux qui sont en disponibilité pas toujours choisie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Les gens qui sont ici, qui vous écoutent depuis très longtemps, ont le droit de savoir la vérité parce que, quand on entend des contre vérités, il faut aussi derrière rétablir la vérité.

(Prise de parole inaudible)

Non, il n'y a pas de courrier depuis 2014, attendez, on y vient, je vous ai dit que ce n'était pas terminé Madame. Comparatif, bilan social 2013, 2015, 2018. Nombre de maladies ordinaires en 2013 : 2 333, 2015 : 2 462, légère augmentation et 2018 : 2 073, en dessous du niveau de 2013. C'est un bilan social. Les congés longue maladie et longue durée en 2013 : 1 156 et 2018 : 480. Les accidents du travail en 2013 : 730, en 2015 : 457 et en 2018 : 382 en diminution aussi. Il y a un chiffre que je n'ai pas c'est les maternités et les paternités mais pour moi ce n'est pas de la maladie, donc je ne peux pas vous le dire aujourd'hui. Mais les comparatifs des bilans sociaux montrent qu'il y a moins d'arrêts de travail, moins d'arrêts maladie, moins d'accidents du travail. C'est normal, nous faisons un travail très collaboratif avec l'ensemble des syndicats et des agents. Dernière chose, si vous aviez encore des doutes, un questionnaire de satisfaction des agents au travail, que nous leur avons donné pour une raison très très simple, c'est notre volonté d'aller toujours vers la satisfaction de notre personnel et d'essayer de rendre plus agréable leurs conditions de travail. Satisfaction et notamment notation du bien être au travail. On leur a demandé de remplir des questionnaires, c'est les syndicats qui l'ont fait et qui l'ont mené et c'est les syndicats qui ont dépouillé les questionnaires. 8,8 % des agents sont très satisfaits et ont un bien être au travail.

(Prise de parole inaudible)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est nominatif, je vais vous en dire la finalité. 68 % ont un bien être au travail et sont satisfaits de celui ci. 22 % qui sont moyennement satisfaits et il y a 1,3 % qui n'est pas satisfait. Quel est l'objectif de cela ? C'est que 77 % des agents sont satisfaits ou très satisfaits et reconnaissent un bien être au travail. L'objectif de cela, c'est d'améliorer encore les conditions et le bien être des agents au travail. C'est à dire qu'à partir de ces diagnostics et les syndicats l'ont élaboré et l'ont établi ainsi, il y a un travail qui est fait directement avec les agents qui peuvent être dans les 22 % d'agents qui se trouvent moyennement satisfaits et qui trouvent un bien être tout à fait relatif. Donc, quand vous faîtes une généralité et que vous nous expliquez que les services se sont vidés, que le personnel est à rude épreuve, qu'il y a une augmentation de l'absentéisme, je dis tout simplement que c'est faux. Exactement c'est faux !

(Prise de parole inaudible)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ca c'est du travail sérieux, c'est du travail qui est fait en Comité Technique et en CHSCT, ceux sont des instances représentatives, c'est un travail fait en étroite collaboration avec les syndicats et voilà, pas de chance, ce que vous avez affirmé l'autre jour s'avère totalement faux. Ca fait partie des choses que je voulais aujourd'hui rétablir parce qu'on ne peut pas dire, même si ce sont des effets de manche et des prises de position idéologique, on connait bien la longue et grande ficelle des années 80 effectivement, on se fait copain, bien sympa et bien vu des fonctionnaires, on n'augmente les dépenses de personnel et de fonctionnement et tout ira bien. Non, le monde a changé aujourd'hui et ce qu'attendent nos administrés c'est qu'on gère au mieux la commune et qu'on calibre notre personnel, non pas pour être en sureffectif ou sous-effectif, mais pour être calibré exactement pour répondre aux agents, aux attentes des administrés aujourd'hui et des associations et c'est exactement ce que nous faisons. Nous avions déjà cette divergence de vue en 2014. On a été très très clairs. On a dit et vous pouvez reprendre nos engagements de 2014 que lorsque nous serions aux responsabilités, on diminuerait les dépenses de fonctionnement et notamment les dépenses de personnel. On le savait, c'était une remarque, quand même reconnaissez-le, de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle précédent qu'ils avaient fait. Ils avaient dit qu'il y avait une forte rigidité dans notre budget en raison de la forte dépense des

charges de personnel. Et donc on savait qu'il fallait le corriger cela. Et on n'a rien inventé, on a fait le bon diagnostic et aujourd'hui, la preuve, vous avez une vision qui est différente, on la respecte, c'est que pour nous on est en adéquation avec ce qu'on avait dit : les services sont calibrés à un juste milieu pour répondre aux attentes. Et si vous n'êtes pas d'accord, j'ai envie de vous dire que les Balmanais jugeront. Il n'y a plus longtemps à attendre, ils jugeront dans un an. On verra à ce moment là s'ils nous donnent raison ou tort. Peut-être qu'ils vous donneront raison, mais peut-être aussi à nous sur la gestion que nous avons enclenchée depuis 2014. Sur le CCAS, on a là un exemple d'économie que nous avons engagée. Il y avait deux conseillères en éducation économiques et familiales, Monsieur MÉRIC, il y en avait deux. Aujourd'hui, il y en a une qui est partie, nous ne l'avons pas renouvelée. Pourquoi ? Parce que le même travail, exactement le même, est fait par le Conseil Départemental à la Maison des Solidarités. C'est à dire qu'à la Maison des Solidarités, il y a une conseillère économique, sociale et familiale, qui reçoit les gens, qui examine les dossiers et qui après, nous envoie les dossiers en proposant que la Ville donne 500 € pour telle aide. Et nous, nous avons une conseillère qui ne refait pas le travail qui a déjà été fait par un agent dont nous avons confiance à la Maison des Solidarités mais qui reprend et approfondit le dossier et aujourd'hui, ça fonctionne bien. On n'a pas la capacité à multiplier toutes les strates, toutes les tranches et multiplier par deux les dépenses. Ce n'est pas ça le sens de la réforme des Collectivités aujourd'hui. Le sens de la réforme c'est d'essayer de faire en sorte qu'on évite les doublons et que grâce à ça, on fasse des économies pour les administrés. Et c'est absolument complémentaire. Vous nous avez indiqué que la Maison de l'Emploi était supprimée puis vous vous êtes repris. Il n'y a que deux agents. Oui, c'est vrai il n'y a que deux agents. En réalité, avant il y en avait 2,7 équivalent temps plein. Le directeur est parti à la retraite avant que nous n'arrivions et il n'avait pas été remplacé. Et nous sommes restés sur ce rythme de croisière. Et aujourd'hui, la Maison de l'Emploi et de l'Economie est en fonctionnement, elle est située ici à l'hôtel de Ville. Que vous disiez qu'elle a déménagé de Noncesse à l'Hôtel de Ville, c'est vrai, et vous pouvez nous le reprocher, on a assumé dans un esprit de mutualisation des coûts mais par contre, vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que la Maison de l'Emploi est fermée ou qu'elle ne rend plus service.

Laurent MÉRIC
Mais si je le dis.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Envoyez nous demain un demandeur d'emploi à l'aveugle et vous verrez qu'il sera reçu et qu'il sera aiguillé et qu'il y aura un travail qui sera fait étroitement avec lui comme avec tous les autres demandeurs d'emploi.

Laurent MÉRIC
Vous ne voulez pas m'entendre parce qu'on n'est pas sur le même sujet. Moi ce que je vous dis c'est qu'il n'y a plus d'accueil. C'est les services publics dont je vous parle.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
D'accord mais enfin je suis désolé, ce sont des principes mais l'emploi de l'Emploi, il est faux de dire qu'elle est fermée.

Laurent MÉRIC
Mais puisque vous êtes apte à m'écouter, allons jusqu'au bout. Oui la Maison de l'Emploi est fermée.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Sur la Maison de quartier, là aussi il y a des inexactitudes. La Maison de quartier, notre volonté n'est pas du tout de la réduire ou de la fermer.

Laurent MÉRIC
Je n'ai pas dit ça. Ne me faîtes pas dire ce que je n'ai pas dit.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On a même tenté et on a même proposé... Si si vous avez dit que c'était fermé pendant les vacances scolaires et qu'on faisait des économies.

Laurent MÉRIC
J'ai dit par manque de personnel, certaines maisons sont fermées pendant les vacances scolaires.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous explique qu'elle est notre philosophie. Elle n'est pas dogmatique, elle s'appuie sur les besoins. Et c'est la raison pour laquelle notamment il y a quelques mois, non seulement nous n'avons pas fermé les Maisons de quartier mais on s'est même dit que, peut-être, il était utile de les ouvrir le samedi. C'était un service supplémentaire. On a fait le test, c'était une proposition de Madame LENOBLE, ma conseillère déléguée à la cohésion sociale et nous avons fait un test. Ca a été à l'essai. Et finalement nous sommes revenus en arrière parce que la fréquentation les samedis était insuffisante. Quand j'entends dire que nous avons la volonté, effectivement, de réduire le personnel des Maisons de quartier, de les fermer pendant les vacances scolaires, il y a quelques mois encore on faisait une expérience pour les ouvrir le samedi. Sur le recours aux emplois aidés, on a déjà eu ce débat en temps et heure, moi je persiste à dire que les emplois aidés sur des emplois peu qualifiés étaient une chance à la fois pour les collectivités et à la fois pour ces jeunes que nous remettions sur le chemin de l'emploi et à qui nous donnions une expérience et qui d'ailleurs, la très grande partie d'entre eux, ont continué à être suivi par notre service RH et ont trouvé du travail dans d'autres collectivités qu'ils n'auraient pas trouvé si on ne leur avait pas mis le pied à l'étrier par les emplois aidés. Vous nous avez indiqué également que nous n'avions investis que 8,8 millions € depuis 2014. Il faut rajouter à cela et Monsieur VERNEY a eu également raison de le préciser, les investissements dont nous avons eu l'héritage, c'est à dire les queues d'investissements qui ont grevé nos propres investissements du cœur de Ville et du groupe scolaire José Cabanis. J'ai envie de dire des grosses queues d'investissements. Je vous rappelle l'emprunt important que nous avons du contracter en 2014 pour financer les investissements que vous-mêmes aviez lancés. Donc à ces 8,8 millions € il faut rajouter la fin des ces investissements importants et puis il faudra rajouter les 9 millions € que nous avons programmé en 2019. Ne vous en déplaise, en 2019, effectivement, il y a des restes à réaliser non pas pour insincérité ou incompétence, mais tout simplement pour des raisons techniques la plupart du temps. La video protection, question technique. Un dossier administratif très lourd et beaucoup plus long que prévu. Et comme vous le savez, elle va être déployée dans les jours qui viennent. Vous avez très probablement participé à la commission d'appel d'offres. Sur le stade Nicolas CAMPAILLA, même chose, un marché qui a été infructueux et pas d'entreprise qui répondent ou alors avec des montants qui étaient le double ou le triple de l'estimatif et donc plutôt que de nous précipiter et d'avoir une plus value de ces investissements, nous avons préféré, tant pis, perdre un peu de temps, décaler ces travaux à 2019, mais relancer une consultation en espérant maintenir les prix. Les économies que nous faisons, elles ne sont pas du tout à l'aveugle. Sur les investissements de la Ville et les 8,8 et 9 millions € de 2019, il faut rajouter tous les investissements importants que nous faisons aussi pour la Ville avec nos partenaires, avec le Syndicat Départemental d' Energie, avec la Métropole. Nous avons lancé un plan de rénovation des trottoirs et des voiries avec la Métropole, sans précédent. Il ne vous a pas échappé que les axes principaux, les plus longs de notre collectivité ont été rénovés sous notre mandat, le boulevard Als Cambiots, l'avenue des Mourlingues. Vous aviez commencé vous-mêmes avec l'avenue de Lagarde. Nous avons été dans la continuité. Ce sont des travaux qui sont très coûteux et qui représentent là aussi des investissements sans précédent. Et puis enfin, ne pas faire appel à l'emprunt, vous nous le reprochez aujourd'hui. Je veux simplement dire que, au moment de faire appel à l'emprunt, il faut choisir ce moment avec, je dirais, justesse. Ca ne sert à rien de faire un emprunt s'il y a un autofinancement important. Pourquoi ? Parce que l'emprunt, ce n'est pas de l'argent qu'on vous donne, c'est de l'argent qu'on vous prête et il faut le rembourser et lorsque nous le remboursons, nous augmentons la charge et notamment les charges de fonctionnement. Et lorsque nous augmentons les charges de fonctionnement, on vient de dire qu'effectivement nous on voulait faire des économies, donc vous, vous nous proposez d'augmenter encore la charge. Comment on la finance ? Et bien par la fiscalité, effectivement. Parce que la dette d'aujourd'hui, c'est la fiscalité de demain. Donc vous nous proposez aujourd'hui, alors que nous avons un autofinancement que nous avons nous-mêmes généré et une économie, ce que vous appelez une cagnotte, que nous allons dépenser sur nos investissements, vous nous proposez donc en plus de faire un emprunt qui va coûter de l'argent aux Balmanais alors que nous avons l'argent pour payer aujourd'hui nos investissements... C'est ça la mauvaise gestion. Et c'est ça, l'erreur de gestion.

Laurent MÉRIC
C'est ce que vous ne voulez pas comprendre.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Et pour nous c'est ça l'incompétence. Ce n'est pas notre propre gestion. Vous parlez de notre cœur de Ville qui est un projet somptueux. Ecoutez, j'ai envie de vous dire que par rapport à celui que vous avez soutenu avec la majorité précédente à laquelle vous apparteniez, c'est un petit projet. Je rappelle le montant d'investissement de la place de la libération : 10 millions €.

Laurent MÉRIC
Non, non, c'est inexact.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je rappelle pour l'instant notre projet AP/CP : 4,5 millions €. On verra à combien on finira mais aujourd'hui on n'est même pas à la moitié de ce que vous-mêmes vous avez investi dans votre projet pompeux et somptueux.

Laurent MÉRIC
Ce n'est pas tout à fait la même dimension non plus.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Et puis, oui d'accord mais 4,5 millions €, Monsieur MÉRIC, on rénove 3 bâtiments. Et on fait plus que doubler les surfaces. Et on met aux normes d'accessibilité. Et on fait un square et on fait un îlot végétal et on a fait en plus un parking avec une trentaine de places. Je dois dire que là, on n'a pas la même vision mais vous le contestez, c'est votre choix, nous n'avons pas partagé les mêmes projets politiques, c'est normal que vous nous critiquiez. Je veux simplement dire qu'à ce jour, notre projet est conforme à nos engagements en matière de maîtrise de la dépense publique, de personnel, de charges à caractère général. Vous faîtes de la politique, je ne vais pas vous le reprocher, en plus on rentre dans une période où effectivement on a envie de donner un peu de la teneur à sa critique mais il y a quand même pas mal de contradictions. 91 % aujourd'hui des engagements que nous avons pris en 2014 sont réalisés ou enclenchés et sur l'année 2019, nous allons réaliser, nous espérons, les 9 autres % et à cela, il faudrait rajouter tout ce qui vient et que nous n'avions pas prévu parce que si je rajoute le club house du handball, nous ne l'avions pas prévu mais nous l'avons fait, si je rajoute le groupe scolaire Simone Veil, nous ne l'avions pas prévu mais nous allons commencer à le réaliser cette année en AP/CP, etc. Donc je crois que là-dessus, vous critiquez ce que nous faisons, vous dîtes que nous investissons insuffisamment mais je vous invite là aussi à revoir votre propre programme d'investissement lorsque vous vous êtes présentés avec la personne que vous souteniez aux élections municipales de 2014 parce que les investissements que vous proposiez étaient encore plus en deçà de ce que nous avons fait et de ce que nous aurons fait à la fin du mandat. Pour une raison simple, c'est que nous avons fait des économies qui nous permettent d'investir que vous mêmes n'aviez pas prévues de faire puisqu'on voit bien que votre logique c'était en effet la poursuite de l'augmentation des dépenses de personnel, etc. qui grevaient effectivement votre propre capacité d'investissement. Je ne vais pas être plus long, pardon de l'avoir été déjà suffisamment, mais je crois qu'il faut remettre parfois, comme on dit, " l'église au milieu du village " et rétablir un certain nombre d'inexactitudes et d'erreurs quand elles sont manifestes.

Laurent MÉRIC
Est-ce que vous m'accordez la parole un instant ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si je vous redonne la parole Monsieur MÉRIC, on va repartir parce que je vais sans doute vous répondre car je pense qu'on a bien entendu. Nous allons rester aujourd'hui sur nos positions et nous allons camper dessus, vous n'allez pas nous convaincre, je ne vais pas moi non plus vous convaincre.

Laurent MÉRIC
Je ne cherche pas à vous convaincre, je cherche juste à rétablir une ou deux vérités.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Chacun ici a pu clairement s'exprimer. Il y avait des inexactitudes et maintenant après un long moment et un long débat qui a été proposé lors de ce budget primitif je pense que nous allons passer au vote.

Laurent MÉRIC
Je vous demande la parole Monsieur le Maire, je vous demande un instant la parole, est-ce que vous me l'accordez ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez une minute de parole.

Laurent MÉRIC
C'est vous qui tenez le chrono ? Ah ! Je crois qu'il y a quelqu'un qui... C'est Monsieur AMINE-MOTILVA !

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est moi qui pour l'instant dirige les débats et pour l'instant Monsieur MÉRIC a une minute de parole.

Laurent MÉRIC
Très bien. Moi je fais comme vous le constat qu'on n'est pas d'accord sur des méthodes, sur des façons...

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si c'est pour nous dire ce que vous avez déjà dit, par contre, ce n'est pas nécessaire, je pense que nous avons tous bien compris.

Laurent MÉRIC
Laissez-moi libre de ce que j'ai envie de dire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est moi qui conclue le débat. Je pense que vous repartez là-dessus, donc, écoutez, nous allons passer à présent au vote.

Laurent MÉRIC
Vous nous avez raconté sur le personnel une espèce de belle histoire en nous sortant, et vous deviez vous en douter puisque vous avez sorti des lettres de 2013, de 2011...

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est anecdotique ça.

Laurent MÉRIC
Des choses que moi-même j'ignorais puisque je n'étais pas au Comité Technique Paritaire à l'époque à la commune de Balma, donc voilà, vous essayez de m'impliquer dans des choses qui n'ont aucun rapport avec ce que l'on traite aujourd'hui. Simplement moi ce que je vous dis sur le personnel, c'est ce que j'entends c'est les discussions que je peux avoir à droite et à gauche. Qu'est-ce que vous croyez ? Que les gens, parce que vous leur avez dit de ne pas nous parler, ne nous parlent pas ? Bien, non, les langues se délient surtout en ce moment.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je n'ai jamais donné cette consigne à quiconque et si vous êtes capable aujourd'hui d'affirmer...

Laurent MÉRIC
Non ce que j'ai dit c'est " croyez ".

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je pense que de ce côté là, chacun est libre de parler à qui il veut.

Laurent MÉRIC
Exactement, chacun est libre de parler à qui il le veut, donc tout ce que je vous dis, ce n'est pas uniquement des supputations d'imagination, c'est bien le témoignage d'une réalité entendue et vécue avec un certain nombre de personnel. Je voudrais simplement vous dire, moi je n'ai jamais connu de grève entre 2008 et 2014.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous non plus.

Laurent MÉRIC
Ah ! Pourtant moi j'ai vu des panneaux, des affiches, etc. il y a quelques années.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, nous n'avons connu aucune grève non plus.

Laurent MÉRIC
Arrêtez de raconter une belle histoire où tout va bien dans le meilleur des mondes du personnel. La vérité, elle n'est pas là.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous n'avez pas d'éléments factuels. Les éléments factuels c'est moi qui les ai apportés.

Laurent MÉRIC
Evidemment, c'est vous qui êtes aux commandes, les éléments factuels si vous les donnez, je les aurai !

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si c'est pour recommencer le débat, ce n'est pas la peine. Monsieur AMINE-MOTILVA vous avez la parole.

Laurent MÉRIC
Je ne recommence pas le débat mais j'affirme ce que...

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez la parole Monsieur AMINE-MOTILVA.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Je vous remercie Monsieur le Maire. Je ne serai pas long. Je veux juste répondre à quelques éléments que vous vous êtes permis d'avancer. Alors premièrement, quand vous affirmez que certains d'entre nous voulions nous attaquer aux associations, la meilleure preuve pour vous contredire, c'est qu'on a toujours voté les subventions dans la majorité comme dans un groupe indépendant, j'aimerais quand vous affirmez les choses de cette nature, que vous produisiez au moins les preuves. En parlant de preuves, vous dîtes que vous nous avez virés du groupe de la majorité, jamais de la vie et moi je peux le prouver, j'ai le courrier la date du rendez-vous, le courriel pour vous annoncer...

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur AMINE-MOTILVA...

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Je termine, Monsieur le Maire, je ne vous ai pas interrompu. Je termine s'il vous plait. Enfin, vous dîtes : " vous ne proposez rien... vous êtes dans la généralité, l'incantation..." mais si, vous avez la mémoire courte, je ne vais pas vous faire ce procès, vous êtes trop intelligent pour avoir la mémoire sélective. En 2016, lorsque nous avons créé notre groupe, nous avions déposé un vœu, en prenant compte le contexte des élections présidentielles qui avaient suivies et des élections législatives. Nous avions mis en garde le Conseil Municipal en disant : " attention vous avez trois des principaux candidats de l'époque : François FILLON, Marine LE PEN, Emmanuel MACRON, qui promettaient la baisse des dépenses ". On avait dit à l'époque : " attention, c'est ce qui se profile, suspendons les gros investissements, pas les dépenses de fonctionnement, les gros investissements et nous parlions à l'époque du cœur de Ville, suspendons-le en attendant de connaître les orientations du gouvernement qui allait être investi et du président de la République qui allait être investi avant et si, j'ose le dire, si nous étions réunis les 33 ensemble autour d'une table et si nous nous étions posés ne serait-ce qu'une journée, ensemble à discuter, probablement nous ne serions rendu compte qu'avant de faire ce cœur de Ville, il y avait d'abord un groupe scolaire voire deux à construire et peut-être que nous aurions reconsidéré les choses en toute intelligence au delà des clivages. Ca c'est un exemple d'une proposition. Malheureusement vous l'aviez rejetée, c'est votre droit, on est en démocratie, mais de grâce, ne dîtes pas qu'on n'a jamais fait de proposition. Dans la vie, il ne faut jamais dire jamais, Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
D'accord. Les propositions, sur la suspension des investissements, effectivement, ça peut-être une piste quand on veut baisser les taux de la fiscalité. On peut aussi supprimer les investissements, c'est une voie. Suspendre les investissements, c'est les supprimer.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Non, c'est suspendre. C'est provisoire. Ne modifiez pas le texte, c'était en attendant de connaître les orientations.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Aujourd'hui, on aurait suspendu, on aurait de l'épargne et on n'aurait pas investi. Effectivement, lorsque j'indique que Monsieur CAPELLI souhaitait proposer de baisser le montant des subventions, nous avons des écrits, nous les conservons et nous en ferons part le moment venu.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Moi je persiste et j'affirme que nous avons toujours soutenu le monde associatif et preuve en est, nous avons toujours voté les subventions, c'est la meilleure preuve que je peux vous avancer. Et j'espère que les PV resteront fidèles par rapport à ça.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous savez on peut soutenir les associations. D'ailleurs la plupart du temps, vous ne votez pas le budget mais démagogiquement, vous votez les subventions aux associations parce que, c'est vrai que c'est difficile quand on ne vote pas un budget, c'est à dire ni les recettes ni les dépenses de ne pas voter non plus les subventions aux associations. Ce n'est pas très bien vu de la part des associations et donc, aujourd'hui, moi ce que je vous dis, c'est que derrière, lorsqu'on propose une baisse des taux de la fiscalité, il faut être responsable et aller jusqu'au bout, et lorsqu'on est dans un débat, dire où on fait les économies et quels sont les budgets qu'on rabote ou quels sont les investissements qu'on ne fait pas. Mas j'ai bien compris qu'à ma droite, j'ai des gens qui me disent que peut-être il y a trop d'investissements et qu'on aurait du en suspendre et j'ai à ma gauche, quelqu'un qui, tout à l'heure m'a dit que nous n'investissions pas suffisamment pour la commune.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Si je puis me permettre...

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Allez, on va clore le débat s'il vous plait et on va passer au vote.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Monsieur le Maire, c'est en lien avec la délibération, c'est dans le règlement intérieur, j'ai le droit d'intervenir si c'est en lien avec la délibération.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Allez, allez-y.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Je vous remercie Monsieur le Maire. Nous persistons et nous signons, non ce n'est pas incohérent de voter les subventions aux associations et de s'opposer au budget.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez autre chose à dire ? On va passer au vote.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Je termine ! Vous faisiez la même chose quand vous étiez membre de l'opposition.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui c'est la même chose que vous aviez dite.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Non, ce n'est pas la même chose. Voilà.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bien. Monsieur MÉRIC, vous avez la parole.

Laurent MÉRIC
C'est gentil Monsieur le Maire. 19 novembre 2015, j'ai là une photo, au stade de Balma, agents très mécontents, réorganisation égale mascarade, tous ensemble. C'est vrai que ça se passe plutôt bien. Ca s'est toujours bien passé. C'est vraiment le témoignage que ça se passait bien. Je n'ai rien à rajouter.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui oui, Mais Monsieur MÉRIC, il n'y a pas eu un seul jour de grève et derrière ça, les choses sont rentrées tout à fait dans l'ordre par le cadre, qui d'ailleurs a quitté la Collectivité après, et par son successeur. Simplement ce que je veux dire.

Laurent MÉRIC
Voilà d'accord, on voit comment vous réglez les affaires. Dialogue, concertation, c'est votre marque de fabrique.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, riez bien, mais on a quelque chose qui est très factuel, ce ne sont pas des photos, on a un bilan social qui est quelque chose d'absolument sérieux, mené avec la médecine du travail, avec le Comité Technique de la Collectivité et avec les syndicats. C'est quelque chose qui a force de valeur en tout cas, à moins de ne pas reconnaître le travail des syndicats qui sont là pour représenter des agents. Je crois que dans votre position, il vaudrait mieux reconnaître effectivement ce travail, et d'un autre côté par un questionnaire qui a été mené et dirigé par les syndicats et dépouillé par les syndicats.

Laurent MÉRIC
Nominatif, ça veut tout dire aussi. C'est important.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ecoutez, ça suffit, nominatif, pas nominatif. Oui très bien, c'est important. Mais ce qui est important, c'est de ne pas dire des contre vérités. Je continue et persiste à dire que la gestion qui a été proposée depuis 2014 est une gestion saine, que nous avons réussi là où nous prédécesseurs avaient échoué, que nous investissons beaucoup plus que les prédécesseurs proposaient de le faire sur le mandat qui vient, que nous avons un équilibre. Vous parliez tout à l'heure d'un équilibre, ce que je note, c'est que nous sommes le centre et l'équilibre de deux positions d'opposition dans ce Conseil Municipal, qui sont à l'opposé l'une de l'autre. Les uns qui nous disent qu'on investit trop et qu'on devrait plus augmenter les dépenses de personnel et les autres qui nous disent qu'on devrait baisser les taux de la fiscalité communale sans nous dire derrière qu'elles sont les économies que nous devrions faire et qui nous disent quelque part que nous investissons un peu trop. On va maintenant arrêter là sur le budget. Je crois que les choses sont bien plantées et sont bien claires. Nos administrés ont maintenant tous les éléments pour se faire leur propre jugement et donc je vous propose de passer au vote du budget primitif pour l'année 2019. Il y a-t-il des votes contre ? Nous notons le vote contre des deux groupes d'opposition. Il y a-t-il des abstentions ? C'est donc approuvé à la majorité et je vous en remercie. Et je voudrais par la même remercier le Directeur Général des Services, la Directrice du Pôle Ressources-Economies et l'ensemble des agents qui ont travaillé en étroite collaboration depuis de longs mois aux côtés de Monsieur VERNEY pour pouvoir élaborer à la fois les comptes administratifs, mais aussi une nouveauté, le budget ALAE qui a été un très très gros travail en plus du travail que les services avaient annuellement et habituellement. Donc un grand merci à nos agents. On peut les applaudir.

Adoption à la majorité des voix avec 12 contre (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA, Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

10. Vote des subventions aux associations pour l'année 2019

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons passer à présent au vote des subventions aux associations pour l'année 2019. Pas de changement majeur, comme l'a indiqué déjà à l'occasion de la présentation du budget Monsieur VERNEY. Si vous souhaitez rajouter quelque chose Monsieur VERNEY, vous avez la parole.

(Prise de parole inaudible)

Marc VERNEY
Je pense que la liste détaillée été communiquée. Oui, vous l'avez mais il n'y a pas le détail sur les diapos. Vous l'avez remis en main propre en papier.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Elles ont été reconduites.

Marc VERNEY
Oui, globalement on a la même enveloppe.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avez-vous des questions ? Monsieur MÉRIC, vous voulez prendre la parole ?

Laurent MÉRIC
Ah non, non !

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le micro était allumé, veuillez m'excuser. Je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ah oui, Monsieur VIDAL a parfaitement raison, je voudrais bien s'il vous plait que précisiez les associations pour lesquelles vous vous abstenez. Monsieur VIDAL : Harmony Balma, Monsieur LORRÉ : vivre à Vidailhan, Monsieur BASELGA : FNACA et Histoire vivante de Balma, Madame LAMANT : Harmony Balma, Monsieur GODARD : Comité des Fêtes, Monsieur GINESTE : Harmony Balma, Madame MASSOL : Comité des fêtes. Hormis les abstentions des élus que je viens de citer sur ces subventions particulièrement, sur les restes des subventions il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie, c'est une belle unanimité. Merci pour nos associations.

Adoption à l'unanimité des voix *(abstention de chaque élu membre du bureau pour la subvention de son association)*

11. Budget annexe pour la gestion des activités d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) - Durée d'amortissements des biens

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons passer au budget annexe pour la gestion des activités ALAE et notamment la durée d'amortissement des biens, Monsieur VERNEY.

Marc VERNEY
Oui, je l'ai introduit tout à l'heure, vous avez vu que dans la section d'investissement du budget ALAE nous avons donc une dotation de 6 000 €. On a l'obligation légale de voter les durées d'amortissement. Je ne vais pas vous les détailler. Vous avez la liste qui vous a été communiquée. Donc des durées d'amortissement qui s'étalent d'un an pour les plus courtes, notamment pour des immobilisations corporelles inférieures à 100 €, et jusqu'aux plus importantes qui s'élèvent à vingt ans pour ce qui est réseau d'électrification et autres réseaux. Mais je doute bien que nous ayons ce type d'investissement dans le budget ALAE donc on le vote pour la forme mais vous avez le détail.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Il y a-t-il des prises de paroles à ce sujet ? Non, je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous en remercie. Pardon, abstention du groupe Balm'Avenir. C'est approuvé à la majorité, par conséquent.

Adoption à la majorité des voix avec 8 abstentions (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

12. Modification des statuts de la Régie dotée de la seule autonomie financière (budget annexe) pour la gestion des activités d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) et de la composition du Conseil d'Exploitation

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame LAMANT va nous présenter la délibération n°12, concernant le statut des la régie dotée d'autonomie financière pour l'ALAE et le Conseil d'Exploitation.

Sophie LAMANT
Merci Monsieur le Maire. Ce point là nous ne l'avons pas vu en commission mais nous étions au Conseil d'Exploitation avec Madame RUFIÉ. Madame ADDY-DUPUY était excusée. Donc c'est une modification des statuts de la régie. Il s'agit de rajouter une entité à cette catégorie. Il y a les représentants de la

Commune au nombre de sept qui sont Sophie LAMANT, Bernard GODARD, Marc VERNEY, Véronique VANTIN, Anne MASSOL, Brigitte RUFIÉ, Myriam ADDI-DUPUY. Deux représentants des associations de parents d'élèves et deux représentants des associations sportives qui interviennent dans le cadre du temps périscolaire. La directrice est Madame Céline BOURRIERES et donc je vous demande de valider cette modification de statuts des régies.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui une petite précision, on a reçu un courrier de la Préfecture suite aux statuts et il est vrai que dans les statuts, il était demandé d'avoir trois entités différentes. Nous avions une difficulté pour avoir une troisième entité puisqu'en général dans le cadre des Conseils d'Exploitation, la troisième entité est en lien avec cette exploitation. On se voyait mal nommer dans notre propre Conseil d'Exploitation des concurrents indirects qui auraient pu être concurrents dans le cadre d'une délégation de service public et je pense qu'il eut été maladroit de faire venir des extérieurs. On ne l'avait pas fait. Et puis, Madame LAMANT a proposé ce qui a été une excellente idée, effectivement, que les associations qui interviennent dans le cadre de l'ALAE puissent intégrer le Conseil d'Exploitation et ça répond aux exigences de la Préfecture.

Sophie LAMANT
C'est constructif. D'ailleurs nous avons eu une réunion très constructive lors du Conseil d'Exploitation.

Brigitte RUFIÉ
Si je peux me permettre d'intervenir suite à la réunion du Conseil d'Exploitation et en discutant avec mon groupe, on voulait quand même proposer d'avoir un représentant par école parce que ça me paraît un peu difficile par groupe scolaire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame LAMANT va vous indiquer l'état des discussions et vous allez voir que ce n'est pas...

Sophie LAMANT
On en avait discuté avec les différentes fédérations de parents d'élèves. C'est vrai que ce Conseil d'Exploitation créé une réunion supplémentaire et donc on a discuté avec eux, ils sont d'accord et d'ailleurs on en a reparlé avec eux, vous étiez présente lors de ce Conseil d'Exploitation. Ils vont tourner par groupe de deux en imposant une maternelle et une élémentaire de groupe différent puisque là c'était la maternelle de Gaston Bonheur et l'élémentaire de José Cabanis et la prochaine fois ça sera la maternelle de Marie Laurencin et l'élémentaire de St-Exupéry. Ils se sont déjà vus, ils se croisent, ils s'écrivent et ça permet aussi un échange entre fédérations, entre écoles, ce qui est très positif, parce que constructif. Chaque école a des avantages et des inconvénients et ils peuvent échanger à ce niveau et c'est assez constructif, je trouve. Et ensuite on tournera à chaque Conseil d'Exploitation. Il y en aura 4 par an. Toutes les écoles seront représentées dans l'année et les maternelles et les élémentaires aussi. Ca leur convient et à nous aussi. C'était pour avoir moins de contraintes pour les parents qui sont déjà sollicités pour les Conseils d'école. Pour tout ce qui concerne l'école, on est très sollicités. Les associations sportives viendront au fur et à mesure et interviendront au niveau des ALAE. Donc, ça va aussi suivant leurs disponibilités. C'est pour ça qu'on ne les a pas nommés. Ils tourneront aussi au gré des Conseils d'Exploitation.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On avait aussi un souci, c'est à dire que la composition était quand même encadrée par les textes législatifs et en mettant à la fois la totalité des parents d'élèves, on allait arriver avec le 5ème groupe scolaire avec là aussi des parents d'élèves pour ce groupe, donc cinq avec les entités extérieures, on se retrouvait avec un nombre d'élus qui était à l'identique du nombre de personnalités extérieures et il faut que les membres de la commune soient majoritaires.

Sophie LAMANT
Je vous demande donc de valider cette modification de statuts et de permettre à Monsieur le Maire de signer.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

13. Révision des tarifs municipaux

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame NOVAK va nous faire état de la révision des tarifs municipaux.

Virginie NOWAK
Merci Monsieur le Maire. Alors je pense que vous avez eu tous les tableaux. Je ne vais pas les commenter un par un mais faire juste quelques remarques. Avec cette délibération, on a voulu regrouper en fait tous les tarifs pour une meilleure visibilité. Si nous sommes amenés à les modifier, ça sera beaucoup plus pratique. Donc, on a plusieurs sections en fait. Pour la section " famille " qui regroupe la restauration scolaire, l'ALAE, la garderie du mercredi après-midi, l'ALSH, cotisation Espace jeunes, les tarifs sont calculés surtout en fonction du quotient familial, avec un maximum et un minimum. Ca, ça n'a pas bougé au niveau des calculs. Pour la section " solidarité " qui concerne les voyages séniors, vous avez les prix fixes pour les prochains voyages, il y en a quatre. En ce qui concerne les Maisons de quartier, rien n'a changé non plus. Donc, le tarif est aussi calculé en fonction du quotient familial. Pour la culture, au niveau de la Bibliothèque, il y a eu un petit changement. Simplement le forfait carte lecteur est gratuit alors qu'avant il était facturé.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui la gratuité pour les lecteurs et l'accès à la culture à la bibliothèque.

Virginie NOWAK
Au niveau de la communication, vente d'espaces publicitaires, identique au niveau des calculs. Il y a eu peut-être une petite augmentation sur le tarif par publication, en fonction de la dimension de l'espace publicitaire mais rien de bien méchant. Pour l'occupation du domaine public, même chose. La signalétique commerciale, là par contre, on est sur une tarification sur la base d'un devis. Puisque là c'est vraiment au cas par cas. Après nous avons les événements forains et spectacles itinérants qui ne bougent pas non plus. La mise à disposition de matériel et location de salles. Là, il y a une petite augmentation pour les particuliers et les entreprises mais on est toujours sur les mêmes bases de calculs. Les salles municipales sont toujours facturées aux entreprises et aux particuliers uniquement. Les entreprises ont été légèrement augmentées mais les particuliers, non. Concernant le sport, pour la piscine municipale, là par contre il y a une petite augmentation des tarifs puisqu'on a toujours été bien en dessous des tarifs pratiqués sur les autres communes. On garde toujours la tarification par tranche en fonction du quotient familial pour le trimestre école de natation, ça, ça ne bouge pas. Pour le cimetière, pareil, toujours les mêmes tarifs, légèrement augmentés. Les copies des documents administratifs aussi. Pour le marché de plein vent, Monsieur BASELGA voulez vous en toucher deux mots ?

Michel BASELGA
S'il y a des questions, il n'y a pas de problème.

Virginie NOWAK
C'est bon, je pense qu'on a fait le tour.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Sur table, vous avez eu en principe une nouvelle délibération. Alors je vais vous dire le changement : c'est que sur la page 2, concernant la restauration scolaire, nous avons rajouté " prix du repas par enfant " et le prix unitaire du repas des adultes qui prennent parfois un déjeuner sur place, les enseignants, notamment. On a repris cette notion qui avait été oubliée. " Mensuel " également pour les enfants. Ensuite page 3, nous avons rajouté au niveau de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement " Balmanais et personnel communal ". Et enfin, sur la page 12, au marché de plein vent, nous avons rajouté les commerçants saisonniers à 2 € que nous avions oubliés. Aucun autre changement.
Avez-vous des questions ou des remarques s'il vous plait ? Monsieur MÉRIC.

Laurent MÉRIC
Non, simplement pour vous dire que, dans cette délibération, nous allons nous abstenir. Non pas que nous la rejetons en bloc évidemment, mais vous saviez que nous avons eu, au moment où vous aviez proposé les tarifs des salles municipales, nous avions indiqué les remarques qui étaient les nôtres, et pour la même raison, on ne va pas voter contre, mais s'abstenir sur cette délibération parce qu'il n'y a pas de raison de s'opposer à d'autres tarifs qui sont tout à fait légitimes etc. Mais nous avions émis des réserves notamment sur les salles municipales parce qu'il nous semblait que, un, elles étaient un peu

chères, deux, elles s'adressaient un peu trop aux entreprises et pas suffisamment aux Balmanais, je vous rappelle globalement les motivations qui étaient les nôtres et puis aussi sur les excursions séniors, où nous avions fait part de notre proposition qui n'a pas été retenue d'avoir une progressivité dans le prix aux seniors, ce que vous aviez refusé donc sur un ensemble comme celui-là, une délibération totale, on préfère s'abstenir sur cette délibération. Et d'ailleurs, est-ce que vous pourriez, je finis simplement, puisqu'elle a été modifiée, nous l'adresser par mail également en complément de l'envoi qui a été fait ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous l'avez bien eu sur table, rassurez moi ? Vous la voulez aussi par mail ?

Laurent MÉRIC
Oui comme ça on peut la garder.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je voudrais préciser aussi que sur l'Espace Jeunes, Madame RUFIÉ avait proposé que nous ayons une cotisation modulée sur le quotient familial. Vous vous en souvenez ?

Sophie LAMANT
Oui, il y a 10 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il y a 10 €, vous trouviez que c'était cher, donc nous l'avons fait. Vous ne vous en êtes pas rendu-compte mais la cotisation annuelle pour les Balmanais est à 10 € pour le quotient familial CAF supérieur à 669 et à 5 € pour un quotient familial CAF inférieur.

Laurent MÉRIC
Et simplement par rapport, je ne sais pas si c'était le cas déjà à l'époque mais lorsqu'on regarde le tableau des salles municipales, et notamment par rapport à la salle des fêtes, appelée à présent l'Odyssée, elle est fermée à la fois aux particuliers et aux associations balmanaises, mais elle est ouverte à la location d'associations extérieures à Balma moyennant finances et on trouve que ça, ce n'est pas normal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Alors il y a peut-être là une erreur parce qu'en fait nous la prêtons aux associations Balmanaises. Harmony fait son gala, l'atelier sonore a fait l'autre soir une représentation. On le regarde. On le vote comme ça mais effectivement, il y a peut-être une erreur. Merci de l'avoir signalé.

Laurent MÉRIC
Si vous voulez, on peut carrément la modifier en séance et puis la voter, ça sera fait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ecoutez, on regardera ce qu'il se fait et on essaiera de la modifier prochainement. Vous avez vu la nouveauté ? C'est à dire que par souci de transparence et de facilité, nous avons regroupé tous les tarifs en une seule délibération. Ce qui permet quand même quand on fait une augmentation généralement du niveau de l'inflation, on la fait pour tous les tarifs et en une seule fois, ce qui évite d'avoir des tarifs qu'on n'augmente pas ou qu'on oublie. Je pense qu'en termes de transparence et de pratique, c'est une nouveauté qui est intéressante et je vais vous proposer après de passer le point 28 directement après cette délibération qui est la condition générale de vente des espaces publicitaires. Parce que ces conditions de vente des espaces publicitaires étaient avec la délibération qui fixait les tarifs et lorsque nous avons abrogé cette précédente délibération, pour intégrer les tarifs aux autres tarifs, nous devons prendre une nouvelle délibération pour aussi délibérer sur la partie que nous ne reprenons pas dans les tarifs. Par un souci de cohérence, je vais vous proposer ensuite de voter donc les conditions générales de vente des espaces publicitaires qui n'a pas été modifiée et qu'on est obligé de passer en délibération.
Sur la révision des tarifs, des votes contre ? Des abstentions ? Je note l'abstention des deux groupes d'opposition. C'est approuvé à la majorité. Je vous remercie.

Adoption à la majorité des voix avec 12 abstentions (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA, Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

14. Signature d'une convention annuelle d'aide au fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne dans le cadre de l'accueil d'enfants porteurs de handicap au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame LAMANT va présenter les conventions avec la CAF, le point 14.

Sophie LAMANT
Le point 14, signature d'une convention annuelle avec la CAF dans le cadre d'accueil d'enfant porteurs de handicap au sein des ALSH José Cabanis, Les Mourlingues et Le Calvel, pour l'année 2017, puisque nous fonctionnons en N+1 sur les subventions allouées de la CAF. Donc, sur la base des nombres d'heures effectives de présence des enfants sur les structures, nous allons avoir un versement d'une subvention au titre de l'année 2017 de 1 042 € et je vous demande de valider cette signature par Monsieur le Maire. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Avez-vous des questions là-dessus ? Alors je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Alors la salle des fêtes, Monsieur MÉRIC, pour les associations, la salle l'Odyssée, est prêtée gratuitement mais simplement, c'est vrai que ça n'est pas inscrit, on ne les fait pas payer, mais en revanche, systématiquement lorsque les associations le demandent, elles sont reçues par Madame MASSOL, qui les sensibilise aux frais induits, notamment pour le CIAP, pour la régie qui est quasiment nécessaire pour chaque manifestation. Les associations balmanaises n'ont jamais payé l'Odyssée.

(Prise de parole inaudible)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Toutes les associations, oui. Après, si vous voulez, en fonction des frais qui sont induits eu égard au type de manifestations on les oriente plutôt soit vers l'auditorium, soit vers des salles, style salle polyvalente où les frais sont nettement moins importants. Ca dépend. Si c'est pour un spectacle, elles sont acceptées systématiquement et pour les expositions aussi. Jusqu'à présent, aucune n'a été empêchée d'accéder à l'Odyssée. Merci.

Adoption à l'unanimité des voix

15. Signature d'une convention annuelle avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne dans le cadre du dispositif de fonctionnement « Vacances et Loisirs » au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame LAMANT, le point 15.

Sophie LAMANT
Le point 15, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la CAF dans le cadre des dispositifs de fonctionnement " Vacances et Loisirs " au sein des ALSH. Je vous demande donc de signer cette convention.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

16. Avenant à la convention de partenariat avec la Mairie de Pin-Balma concernant la fréquentation des enfants de Pin Balma au sein des ALAE (Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ensuite, le point 16.

Sophie LAMANT
Le point 16, c'est un avenant à la convention que nous avons avec le partenariat de la Mairie de Pin-Balma, concernant la fréquentation des enfants de Pin-Balma au sein des ALAE. La participation prévisionnelle de l'exercice 2018 est estimée à 5 346 € pour 33 enfants. Voilà, ça fait une moyenne de 3,34 € par enfant.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

17. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : effacement des réseaux sur une portion de la rue Camille Saint Saëns

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons engager un chapitre d'effacement des réseaux et d'éclairage public. Monsieur BASELGA pour le point 17, vous avez la parole.

Michel BASELGA
Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'effacement du réseau de la portion de la rue Camille Saint Saëns. C'est un avant projet sommaire. Il y a des poses de basse tension, l'éclairage public et enfin il y a France Telecom avec des poteaux béton et toute une série de toiles, je dirais, qu'il faut enlever. Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune pour cette opération, sur un total de 33 000 € : 6 616 € et 21 000 € pour le SDEHG. Ces travaux seront réalisés conformément à l'effacement des réseaux télécommunication. Voilà Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Avez-vous des questions ? Je mets aux voix la délibération. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

18. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : extension de l'éclairage public intersection rue de Haute-Serre et avenue Clémenceau

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le point 18 sur Haute-Serre et Clémenceau. Monsieur BASELGA.

Michel BASELGA
Haute-Serre, c'est une opération beaucoup plus modeste. C'est un manque de lumière à la sortie de la rue de Haute-Serre et c'est toujours un avant projet sommaire qui s'élèvera à 6 188 € dont 3 960 € pour le SDEHG et 1 254 € pour la part restant à la charge de la commune. Comme vous pouvez le voir, sur le plan, c'est à la sortie, sur l'avenue Clémenceau. Il y a un arbre, un pin parasol, qu'il faudra élaguer pour renforcer un petit peu l'éclairage qui, actuellement, ne peut pas être remplacé. Voilà Monsieur le Maire pour l'opération 18.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur BASELGA. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

19. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation d'appareils vétustes en différents secteurs

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur BASELGA, vous conservez la parole.

Michel BASELGA
Ce que l'on a dit plusieurs fois, c'est des réparations, au coup par coup sur la commune et qui ne sont pas des opérations d'ensemble. Comme vous pouvez le voir, il y a cinq remplacements. Frères Lumière, Chemin de Sironis, avenue Raymond Poincaré, rue Nicolas d'Alayrac et rue Auguste Rodin. Il y a les ensembles résidentiels qui sont en 30 W et les ensembles routiers à 50 W. L'opération totale est de 10 619 €, la part du SDEHG est à 6 796 € et la part restant à la charge de la commune est de 2 150 €. Voilà Monsieur le Maire pour cette opération, opération ponctuelle comme vous le savez. S'il y a des questions, pas de problème.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pas de question. Je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

20. Convention relative à l'embellissement du poste de transformation P4 – Route de Mons

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur BASELGA, le point 20 sur la convention avec Enedis.

(Prise de parole inaudible)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est un trompe l'oeil. Merci. Avez-vous des questions. Je mets aux voix la délibération. Monsieur MÉRIC s'abstient sur la délibération.

Laurent MÉRIC
Je ne prends pas part, comme ça, ça permettra de faire l'unanimité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Merci donc. Monsieur MÉRIC ne prend pas part au vote. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous en remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

21. Mise à jour du montant des tarifs de la TLPE pour l'année 2020

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame NOWAK présente les tarifs de la TLPE, s'il vous plait, au point 21.

Virginie NOWAK
Merci Monsieur le Maire. Donc, nous sommes dans l'obligation de voter les nouveaux tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure avant le 1er juillet de cette année. Ils seront appliqués l'année prochaine. Il y a trois calculs importants à faire. Selon l'INSEE, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2020 s'élève à plus 1,6 %. Le calcul des montants maximaux de base se fait en fonction du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année N-2. On a un tableau. Les prix étant différents selon la taille des collectivités. Notre EPCI se situe à plus de 50 000 habitants, donc nous avons un prix fixé à 21,10 € par m² et par an. Ensuite on applique au montant maximum de base un

coefficient multiplicateur de ce second tableau que vous avez là. Ce qui nous donne, en fait, ce tableau là, le dernier. En 2020, on passe du tarif qui était de 20,80 € à 21,10 € pour une superficie inférieure ou égale à 12 m². Il y a de petites augmentations, en fonction de la superficie des panneaux, déclinées dans le tableau. On peut exonérer les enseignes non scellées au sol si la somme de leur superficie est inférieure ou égale à 12 m². Les enseignes scellées au sol si la somme de leur superficie est inférieure ou égale à 7 m², les dispositifs publicitaires installés sur le mobilier urbain. Voilà Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Avez-vous des questions là-dessus ? Monsieur MÉRIC.

Laurent MÉRIC
Mais c'est en lien avec le BP du coup mais c'est peut-être... Quelle est la recette et la progression de la recette de la TLPE pour la commune ? Parce que c'est intéressant de voir comment ça évolue.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Alors, je vais vous dire si j'ai ça. Monsieur VERNEY, la TLPE ? On va le regarder et si on l'a là, on vous répondra tout à l'heure. Ca serait bien que vous nous envoyiez les questions avant comme ça, ça nous permet de vous répondre en temps réel. Si on ne l'a pas là, on vous répondra demain matin.

Laurent MÉRIC
Non, mais il n'y a pas d'urgence, c'est simplement, si vous l'aviez sous la main... On parle de la TLPE, voilà. C'est du live, on ne peut pas tout écrire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur VERNEY.

Marc VERNEY
Sur le compte administratif, elle est mentionnée. A l'article 73-68, taxe locale sur la publicité extérieure, pour 175 973,05 €. Elle fait partie des différentes taxes dont j'ai parlé tout à l'heure. On avait prévu 160 000 € l'année dernière en budget et en fait on a touché 175 000 €. Et je ne me souviens plus combien on a inscrit de mémoire au BP... Voilà, on a prévu 185 000 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Voilà, en live. Merci Monsieur VERNEY. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous en remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

22. Convention d'objectifs pluriannuelle avec la MJC

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame LAMANT va présenter la convention d'objectif avec la MJC.

Sophie LAMANT
Merci Monsieur le Maire. Donc il s'agit pour nous d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif que nous renouvelons chaque année, qui est de plus de 23 000 €. C'est pour cela que nous devons autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Qui est conforme à ce que nous avions les années précédentes. Avez-vous des questions ? Monsieur MÉRIC.

Laurent MÉRIC
Oui pour vous dire qu'on va s'abstenir sur cette délibération parce que, fidèles à vos habitudes, en fait, vous vous autorisez à signer des conventions avec des gens qui ne savent même pas qu'ils doivent la signer. C'est toujours pareil. C'est pas qu'on ne vous ait pas alertés mais voilà, moi j'ai pris l'angle avec la présidente de la MJC et j'ai demandé à Hélène : " c'est bon, est-ce que..." Mais vraiment, il n'y a rien, il n'y a pas de truc méchant là dedans... J'ai dit : " est-ce que c'est bon pur toi la convention qu'on va passer au Conseil Municipal jeudi prochain ? " Et elle me dit : " mais quelle convention ? ".

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MÉRIC, c'est la même que les années précédentes.

Laurent MÉRIC
Mais non, mais peu importe !

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Et c'est le même montant de subvention.

Laurent MÉRIC
Peu importe. Le problème qui se pose c'est votre problème de méthode et de concertation qui n'existe pas et qui est que, en fait, vous signer de manière unilatérale et s'il y a des fautes et des erreurs, c'est ce que vous nous dites aujourd'hui, moi je n'ai aucune preuve que c'est validé avec l'association et donc elle n'a plus qu'à signer quoi ! Donc c'est ça, c'est vraiment la question de méthode et c'est pour cela que nous allons nous abstenir. C'est tout.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce n'est pas sur le fond, c'est sur la forme. D'accord, j'ai compris.

Laurent MÉRIC
Non, c'est du fond. C'est le fond de la façon dont vous procédez.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Alors sur le fond, sachez quand même que tous les présidents d'association ont été contactés par les élus dont ils dépendent, pour les subventions. Et comme toutes les associations qui touchent plus de 23 000 €, c'est quelque chose de plutôt positif et heureux, il y a des conventions à signer, qui sont les mêmes en termes d'engagement, que les années précédentes. Voilà, après si Madame la Présidente, lorsque nous lui proposons de signer la convention, ne souhaite pas la signer, à ce moment-là, on en re-débâtera et on parlera.

Laurent MÉRIC
Mais c'est tellement plus simple de le faire dans l'autre sens. Vous qui êtes le roi de la communication et de la concertation, c'est juste simple quoi.

Anne MASSOL
Non mais attendez, Monsieur MÉRIC. Monsieur MÉRIC, pardon !

Laurent MÉRIC
Qui parle ?

Anne MASSOL
Monsieur MÉRIC. S'il vous plait...

Laurent MÉRIC
Oui, Madame MASSOL.

Anne MASSOL
Juste, c'était pour dire que lorsqu'il y a les demandes de subventions, ce que vient de dire Monsieur le Maire est vrai, il nous demande de joindre tous les présidents d'association. On ce qui me concerne, avec Hélène, nous en avons discuté longuement, je l'ai eu au téléphone.

Laurent MÉRIC
Mais ce n'est pas mon propos.

Anne MASSOL
Je l'ai eu au téléphone et je lui ai dit : " voilà Hélène, ta demande de subvention, ça sera la même chose que 2018. " Elle m'a même répondu : " C'est parfait, c'est très bien. " Et je lui ai dit que si elle avait un souci quelconque ou que ça ne lui convenait pas, à ce moment elle devrait intervenir et voir Monsieur le Maire et nous nous arrangerons.

Laurent MÉRIC
Mais je ne remets pas en cause... Point barre, s'il vous plait, on se respecte Madame MASSOL.

Anne MASSOL
Vous êtes en train de dire qu'on n'avertit personne...

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame MASSOL, il ne faut pas tomber dans la polémique inutile. Ca n'en vaut pas la peine.

Laurent MÉRIC
Je vous redis, je vous redis, voilà. Soyez juste attentive à ce qu'on vous dit Madame MASSOL.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur MÉRIC. On le note. Merci Madame MASSOL pour ce que vous faîtes pour les associations et le lien très étroit que vous entretenez avec chacune d'elles, convention ou pas convention. Je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Nous notons les abstentions du groupe Blam'Avenir concernant la convention relative à la subvention de la MJC. C'est donc approuvé à la majorité.

Laurent MÉRIC
A la convention avec la MJC, non pas à la subvention. Le mot...

Vincent TERRAIL-NOVÈS
A la convention relative à la subvention que nous donnons à l'association.

Laurent MÉRIC
Ah non, c'est plus large qu'une subvention, une convention. Justement, c'est bien plus large que la propre subvention que nous avons votée.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien.

Adoption à la majorité des voix avec 8 abstentions (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

23. Modification des règles relatives au Compte Épargne Temps (CET)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur POIRIER, vous avez la parole pour le point 23, concernant les règles relatives au CET.

Pierre-André POIRIER
Merci Monsieur le Maire, il s'agit effectivement d'une modification des règles relatives au compte épargne temps. En fait, il y a deux éléments essentiels : d'une part, mettre à jour et uniformiser les délibérations que nous avons pu prendre précédemment dans le cadre de ce compte épargne temps. Et plus précisément, il y a des modifications de modalité d'utilisation des droits épargnés et notamment de la monétisation de ces droits qui peut intervenir à présent à partir du 15ème jour alors qu'il était à partir du 20ème jour précédemment. Et d'autre part le montant d'indemnisation forfaitaire des jours épargnés et le seuil d'indemnisation. Mes chers collègues, vous devez avoir, joint au projet de délibération, le règlement du compte épargne temps qui vous donne tous les détails et notamment les deux points que je viens de souligner. Ce qui est proposé, c'est d'approuver le maintien du bénéfice du CET, instauré depuis le 1er avril 2017, d'abroger les délibérations successives modifiant le règlement, pour aboutir à celui qui vous est proposé et effectivement d'adopter celui-ci, en précisant que les crédits nécessaires sont disponibles au budget. Voici, Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur POIRIER. Avez-vous des questions ? Monsieur MÉRIC.

Laurent MÉRIC
Si si, comme pour toutes les délibérations portant sur le personnel, pour la 23, la 24, on va s'abstenir. On considère que ne participant pas au Comité Technique et à l'ensemble des instances ressources humaines de la Collectivité, nous ne sommes pas en mesure de prendre part.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est noté, merci. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstentions du groupe Balm'Avenir. C'est donc approuvé à la majorité. Je vous remercie.

Adoption à la majorité des voix avec 8 abstentions (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

24. Fermeture et ouverture de postes

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous conservez la parole, Monsieur POIRIER, s'il vous plait, concernant la fermeture et l'ouverture de postes.

Pierre-André POIRIER
Tout à fait, merci Monsieur le Maire. C'est une délibération assez classique, dont vous avez le détail où il s'agit de fermer des postes et de créer un poste permanent à temps complet. Et vous avez, du reste, joint le tableau des effectifs au 4 avril 2019. Donc, il s'agit d'approuver la proposition de fermeture et de création, d'approuver la modification des effectifs et en précisant que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur POIRIER. Avez-vous des questions ? Je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc, abstention du groupe Balm'Avenir. C'est donc approuvé à la majorité. Je vous remercie.

Adoption à la majorité des voix avec 8 abstentions (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

25. Mise à jour de la délibération en date du 18 décembre 2018 relative à la création de postes dans le cadre du transfert d'activité du périscolaire de l'AVSB vers la Ville de Balma

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur POIRIER toujours pour la délibération 25, s'il vous plait.

Pierre-André POIRIER
Je poursuis dans la même lancée avec, cette fois-ci, la création de poste dans le cadre du transfert d'activité du périscolaire de l'AVSB vers la Ville de Balma, où il s'agit, en fait, de faire face au mouvement de personnel induit par la reprise de ladite activité. Il est donc porté à la connaissance du Conseil Municipal la nécessité de requalifier les quotités horaires de certains postes, dont je vous ferai l'économie du détail, puisque vous l'avez dans le projet de délibération. Donc, il est proposé d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois dont vous avez également le détail en annexe et à nouveau il est rappelé que les crédits nécessaires sont disponibles au budget.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstention du groupe Balm'Avenir. C'est donc approuvé à la majorité. Je vous remercie.

Adoption à la majorité des voix avec 8 abstentions (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

26. Attribution de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur GODARD vous avez la parole, s'il vous plait, pour le point 26.

Bernard GODARD
Merci Monsieur le Maire. Je vous dispense de la lecture des articles et autres que vous avez sous les yeux. Je passe directement au sujet concernant ladite attribution. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite au changement de Receveur Municipal au 1er janvier 2019, dans le cadre du transfert de la Trésorerie de Balma vers la Trésorerie de L'Union, il convient de délibérer à nouveau sur l'indemnité de conseil. Il convient d'attribuer cette indemnité à compter du 1er janvier 2019 à Madame Nadine BEQ, Receveur Municipal à la Trésorerie de L'Union. Voilà Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur GODARD. Avez-vous des questions à ce sujet ou des remarques ? Oui, Monsieur MÉRIC.

Laurent MÉRIC
Oui pas d'objection, une question donc la Trésorerie a été transférée de Balma à l'Union. Tous les personnels ont également été transférés ? On change de receveur, c'est ça. Est-ce que c'est elle qui nous suivait jusqu'à présent ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Alors le receveur est arrivé il y a quelques mois. Il y a deux ou trois mois. L'accueil du public reste à Balma et c'est vrai que pour la partie trésorerie-collectivités, elle est transférée à L'Union. Et les administrés de L'Union viennent à Balma.

Laurent MÉRIC
Ah, ça veut dire que les administrés viennent à Balma.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui. Exactement. Avez-vous des questions autres ? Je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

27. Signature d'une convention avec Air France dans le cadre des congés bonifiés

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur POIRIER va présenter la délibération concernant une convention avec Air France.

Pierre-André POIRIER
Effectivement, Monsieur le Maire, il s'agit d'une proposition de signature de convention avec Air France dans le cadre des congés bonifiés. Il est rappelé que la société Air France propose des conditions particulières de transports par voie aérienne des personnels de l'administration bénéficiant d'une prise en charge des frais de voyage pour se rendre à l'occasion de congés bonifiés dans un département d'Outre-Mer, lorsqu'ils sont en fonction en Métropole. Donc vous avez connaissance, dans la convention, des bénéficiaires, des conditions d'octroie des billets, d'émission des billets, de facturation. Donc, c'est une convention qui serait renouvelée pour une durée d'un an, pour toute l'année 2019. Voilà Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur POIRIER. Avez-vous des questions ? Je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé à l'unanimité. Je vous remercie et nous venons d'achever l'ordre du jour, en tout cas, les points et les délibérations à l'ordre du jour.

Adoption à l'unanimité des voix

28. Conditions générales de vente d'espaces publicitaires dans les parutions municipales

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame NOWAK sur les conditions générales de vente point 28, s'il vous plait.

Virginie NOWAK
Merci Monsieur le Maire. Cette délibération consiste à mettre à jour la délibération du 7 décembre 2017 et à revoir les conditions générales de vente d'espaces publicitaires dans les parutions municipales, telles que Sortir à Balma, Balma Infos, Agenda de Balma, etc. Les espaces sont proposés principalement aux annonceurs locaux qui se doivent de respecter une publicité loyale, honnête, véridique et décente. Les insertions publicitaires doivent être conçues avec un sens de la responsabilité sociale. Il est impossible de communiquer sur des produits interdits par la loi tels que le tabac ou l'alcool. Il est interdit de diffuser des messages violents, pornographiques, racistes, homophobes, portant atteinte au respect à la liberté, à la dignité, à l'égalité des hommes et des femmes ainsi qu'à la protection des enfants. La Ville se réserve le droit de refuser toute parution non conforme à ce qui a été énoncé mais n'est pas responsable des poursuites engagées par des tiers concernant les annonces diffusées. L'annonceur est prévenu que la Ville peut également annuler ou retarder des parutions sans aucun dédommagement alloué. Concernant la commande, elle donne lieu à un bon de commande précisant le support, la dimension, le nombre de parution et le montant. Un délai de quatre semaines en amont est demandé pour joindre le fichier. Celui-ci devant être de très bonne qualité. La facturation, à l'ordre du Trésor Public, intervient un mois après la parution qu'elle soit unique ou renouvelée sur l'année. Voilà Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Madame NOWAK. Rien de nouveau. Avez-vous des questions là-dessus ? Madame BAHUREL.

Sylvie BAHUREL
Merci. En fait, nous en 2017, on avait voté contre, je ne sais pas si vous vous en rappelez, parce qu'on avait évoqué le fait que nous ne souhaitions pas qu'il y ait de la publicité dans le Balma Infos et comme le Balma Infos est encore mentionné là pour la publicité, je crois que l'on va maintenir notre position.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Vous avez vu aujourd'hui, il n'y a pas de publicité mais c'est vrai que ça donne la possibilité un jour, si quelqu'un le souhaite, de le faire. Ce n'est pas prévu, je vous rassure. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Vote contre le groupe Balm'Avenir. C'est approuvé à la majorité, je vous remercie.

Adoption à la majorité des voix avec 8 contre (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

Information au Conseil Municipal

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Alors, un point d'information est inscrit à l'ordre du jour conformément à la réglementation, je vous informe que l'arrêté de détachement de Monsieur le Directeur Général arrivera à échéance en juillet 2019 et qu'il ne sera pas renouvelé.
Vous avez en compétences déléguées des éléments qui vous ont été exposés. Est-ce qu'ils font appel à certaines remarques ou questions ? Non ? Je vais maintenant clore la séance du Conseil Municipal.

Laurent MÉRIC
Je voudrais, pas par rapport aux compétences déléguées mais par rapport simplement à ce que vous avez dit en une phrase, pour bien comprendre ce que ça signifie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui.

Laurent MÉRIC
Donc, Monsieur MEZINE là est donc aujourd'hui attaché, enfin détaché en tant que DGS à la Ville de Balma, sur un détachement qui a une durée de 5 ans, si j'ai bien compris ce que vous venez de dire, et qui s'achève en juillet 2019 et que donc, vous en tant que Maire, vous décidez de ne pas prolonger, c'est ça ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est ça.

Laurent MÉRIC
Donc j'aimerais savoir pour quelles raisons ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il n'y a pas de raison à donner. C'est une information au Conseil Municipal, tel que le veut la loi. Après c'est entre le Directeur Général des Services et moi-même. Il n'y a pas de justification ni de raison à invoquer. Voilà.

Laurent MÉRIC
Bien, laissez-moi vous dire simplement notre surprise.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bien sûr.

Laurent MÉRIC
Parce que vous nous dîtes ça, juste en fin de Conseil. Ce n'est pas rien quand même, c'est juste le Directeur Général des Services qui a conduit votre politique depuis 2014, que vous remerciez, je ne veux pas savoir pourquoi, ce n'est pas l'objet mais ça me paraît surprenant, surtout que c'est à quelques mois des élections, et que donc, c'est toute la structure de notre collectivité qui est en jeu, là. Au delà de la personne de Monsieur MEZINE que je respecte mais c'est toute la structure et toute l'organisation aussi de cette collectivité. La deuxième question que je vais donc... Vous allez procédé à un recrutement j'imagine. Et ensuite, comment ça se passe ? Est-ce que Monsieur MEZINE reste...

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, on vous tiendra informés.

Laurent MÉRIC
Mais attendez, je finis ma question avant que vous n'y répondiez. Est-ce que Monsieur MEZINE reste parmi les effectifs de la Ville de Balma ? Quelle est la suite de cela ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Aujourd'hui on est à une étape de procédure, qui est une étape inscrite dans la règlementation et dans la loi. Donc à ce jour, j'ai une information à faire au Conseil Municipal, que je fais, légalement et dans le cadre des textes qui régissent les collectivités. Par la suite, vous aurez les éléments que vous me posez aujourd'hui. Mais aujourd'hui, il est trop tôt pour vous répondre à ces questions. Je répondrai en des circonstances ultérieures.

Laurent MÉRIC
Bien, écoutez, je salue Monsieur MEZINE.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci en tout cas de vos remarques. Mais Monsieur MEZINE sera présent au prochain Conseil Municipal et encore dans la collectivité.

Vœu au Conseil Municipal pour la mise en œuvre d'une charte de collaboration et de bonne conduite entre les agriculteurs Balmanais et les riverains.

Monsieur le Maire donne lecture du vœu :

"De nombreuses études, portées par des experts scientifiques, des associations et des citoyens constatent une évolution très inquiétante de l'état environnemental de notre planète. Les effets sur la santé de l'activité humaine sont désormais visibles et l'utilisation massive de produits chimiques et pesticides interroge fortement, tout particulièrement pour les populations et pour la pérennité de la biodiversité.

Au premier rang de ces produits, le glyphosate, utilisé dans de très nombreux traitements agricoles, fait aujourd'hui l'objet d'un débat quant à ses risques.

De nouvelles études attestent de la dangerosité du glyphosate, reconnu comme perturbateur endocrinien et nerveux. Il est défini comme « cancérigène probable » par le Centre International de Recherche sur le Cancer, organisme dépendant de l'Organisation Mondiale de la Santé.

En France, les pesticides à base de glyphosate ont été retirés de la vente aux collectivités et aux particuliers. La ville de Balma, dans le cadre de sa politique volontariste de protection de l'environnement et du cadre de vie (reconnue par l'obtention d'une 3ème fleur par le jury des Villes et Villages fleuris) s'est engagée dans cette démarche et avait déjà proscrit son utilisation sur le domaine public.

Considérant la volonté d'action de l'ensemble du Conseil Municipal dans un cadre légal ainsi que les impératifs de précaution, tant en termes de santé publique que de protection de l'environnement, notre assemblée déclare par ce vœu soutenir la mise en œuvre d'une charte de collaboration et de bonne conduite entre les agriculteurs Balmanais et les riverains de leurs exploitations, afin de formaliser l'information de ces derniers lors des phases d'épandage et d'envisager à terme l'interdiction totale du glyphosate.

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire afin de mettre en œuvre cette charte."

Adoption du vœu à l'unanimité

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez ensuite le point sur les compétences déléguées. Avez-vous des questions ou des remarques concernant ces compétences déléguées ? Pas de remarque, pas de question. Mes chers collègues je clos la séance du Conseil Municipal, à une heure raisonnable, on a fait plus tardif. Je vous remercie de votre présence, bonne nuit.

Fin de la séance à 23h45

Annexe au procès-verbal

Projets de délibérations soumis au vote du Conseil Municipal

POINT 1

Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018 de la Régie des Transports

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc VERNEY, adjoint délégué aux Finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - REGIE DES TRANSPORTS						
LIBELLE	**FONCTIONNEMENT**		**INVESTISSEMENT**		**ENSEMBLE**	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Report de l'exercice N-1 Réalisations de l'exercice	44 541,21 €	44 541,21 €	0,00 €	0,00 €	44 541,21 €	44 541,21 €
Totaux	**44 541,21 €**	**44 541,21 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**44 541,21 €**	**44 541,21 €**
Résultats de clôture	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Restes à réaliser						
Résultats cumulés	**44 541,21 €**	**44 541,21 €**			**44 541,21 €**	**44 541,21 €**

2°- constate la concordance des résultats tels que présentés ci-dessus avec ceux du compte de gestion ;
3°- arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

POINT 2

Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018 de la Ville

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc VERNEY, adjoint délégué aux Finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2018						
LIBELLE	**FONCTIONNEMENT**		**INVESTISSEMENT**		**ENSEMBLE**	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent

Report de l'exercice N-1		7 919 445,01 €	595 975,49 €		595 975,49 €	7 919 445,01 €
Réalisations de l'exercice	15 783 349,66 €	17 812 772,87 €	4 051 688,09 €	2 773 370,36 €	19 835 037,75 €	20 586 143,23 €
Totaux	15 783 349,66 €	25 732 217,88 €	4 647 663,58 €	2 773 370,36 €	20 431 013,24 €	28 505 588,24 €
Résultats de clôture de l'exercice		**9 948 868,22 €**	**1 874 293,22 €**			**8 074 575,00 €**
Restes à réaliser			1 052 212,05 €	192 740,00 €	1 052 212,05 €	192 740 €
Résultat cumulé		**9 948 868,22 €**	**5 699 875,63 €**	**2 966 110,36 €**	**21 483 225,29 €**	**28 698 328,24 €**

2°- constate la concordance des résultats tels que présentés ci-dessus avec ceux du compte de gestion établi par le Receveur,

3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°- arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus et qui seront repris au budget primitif 2019

POINT 3

Objet : Affectation des résultats au Budget de la Ville 2019

Le compte administratif 2018 de la ville fait ressortir :
Un excédent global de fonctionnement à affecter de 9 948 868,22 €

L'assemblée délibérante doit décider de l'affectation de ce résultat.

La section d'investissement fait ressortir :
Un solde de -1 874 293,22 €

D'autre part, les restes à réaliser en investissement représentent :

- dépenses : 1 052 212,05 €
- recettes : 192 740 €

Soit un besoin de financement des RAR de : 859 472,05 €
Soit un déficit de la section d'investissement de : 2 733 765,27 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'affectation suivante :

- **couverture du besoin de financement : 2 733 765,27 € (compte 1068)**
- **le report en section de fonctionnement de 7 215 102,95 €**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner son accord pour l'affectation des résultats, tels qu'ils sont indiqués, ci-dessus,

- De charger Monsieur le Maire de passer les écritures correspondantes :
  - titre de recette au compte 1068 pour un montant de 2 733 765,27 €

POINT 4

Objet : Construction du groupe scolaire Simone Veil (259) - Révision de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement

Monsieur le Maire rappelle qu'en matière de pluri-annualité des investissements, deux techniques comptables peuvent être utilisées par les ordonnateurs :

- ✓ soit inscrire en année N la totalité de la dépense et reporter d'année en année la part non liquidée (restes à réaliser),
- ✓ soit établir dès le départ un échéancier de réalisation et inscrire chaque année la part qui sera mandatée ; cette technique est dite autorisation de programme / crédit de paiement ou AP/CP.

L'autorisation de programme constituant ainsi la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour un projet (soit le coût global du projet), les crédits de paiement constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être liquidées sur un exercice (l'échéancier de paiement).

Par délibération en date du 20 mars 2018, le Conseil Municipal approuvait la création d'une Autorisation de Programme / Crédit de Paiement pour l'opération concernant la construction d'un 5ème groupe scolaire.

La présente délibération vise à dresser le bilan des exercices antérieurs et à réviser le montant des crédits de paiement :

1. Sur l'exercice 2018, 8 038,87 € ont été mandatés pour un montant de crédits ouverts de 500 000 €.
2. L'autorisation de programme est inchangée et reste à 8 000 000 €.
3. Les crédits de paiement pour 2019 s'élèvent à 2 100 000 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ➢ D'arrêter le montant des crédits de paiement sur l'exercice 2019 qui sera repris au BP 2019.

POINT 5

Objet : Valorisation du pôle culturel du centre ville (258) - Révision de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement

Monsieur le Maire rappelle qu'en matière de pluri-annualité des investissements, deux techniques comptables peuvent être utilisées par les ordonnateurs :

- ✓ soit inscrire en année N la totalité de la dépense et reporter d'année en année la part non liquidée (restes à réaliser),
- ✓ soit établir dès le départ un échéancier de réalisation et inscrire chaque année la part qui sera mandatée ; cette technique est dite autorisation de programme / crédit de paiement ou AP/CP.

L'autorisation de programme constituant ainsi la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour un projet (soit le coût global du projet), les crédits de paiement constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être liquidées sur un exercice (l'échéancier de paiement).

Par délibération en date du 7 avril 2016, le Conseil Municipal approuvait la création d'une Autorisation de Programme / Crédit de Paiement pour l'opération concernant la valorisation du pôle culturel du centre ville.

La présente délibération vise à dresser le bilan des exercices antérieurs et à réviser le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement y afférents :

1. Sur l'exercice 2018, 1 097 086,66 € ont été mandatés pour un montant de crédits ouverts de 2 500 000 €. Au total 1 684 624,34 € ont été mandatés.
2. L'autorisation de programme es inchangée est reste à 4 500 000 €.
3. Les crédits de paiement pour 2019 s'élèvent à 2 723 000 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'arrêter le montant des crédits de paiement sur l'exercice 2019 qui sera repris au BP 2019.

POINT 6

Objet : Vote des taux 2019

Conformément au code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux et ce conformément à la notification des bases fiscales par les services fiscaux, à travers la communication d'un état spécifique, dit Etat 1259.

Le produit fiscal attendu est de 5 857 386 €

	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produit estimé
Taxe d'habitation	33 445 000	7.43 %	2 484 964 €
Foncier bâti	30 137 000	10.96 %	3 303 015 €
Foncier non bâti	95 300	72.83 %	69 407 €
Total			5 857 386 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De voter les taux tels que présentés ci-dessus.

POINT 7

Objet : Vote du Budget 2019 de la Régie des Transports

POINT 8

Objet : Vote du Budget 2019 de la Régie des ALAE

POINT 9

Objet : Vote du Budget 2019 de la Ville

POINT 10

Objet : Vote des subventions aux associations pour l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été voté, en Conseil Municipal du 19 février 2019, les subventions suivantes :

Article	Libelle	Montant
6574	APCB (ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL DE BALMA)	10 000 €
6574	AVSB (ASSOCIATION POUR LA VIE SCOLAIRE BALMANAISE)	115 000 €
657362	CCAS	40 000 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les subventions listées ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
6574	COMITE DES FETES	61 000 €

6574	AMICALE DES ANCIENS DU GRAND 14	200 €
6574	MEDAILLES MILITAIRES	400 €
6574	FNACA	300 €
6574	LE SOUVENIR FRANCAIS	250 €
6574	SECOURS POPULAIRE BALMA	4 200 €
6574	TERRE D AMIS	800 €
6574	AMICALE PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE BALMANAISE	500 €
6574	BALMA AUTO CLUB	150 €
6574	CLUB DE PECHE A LA MOUCHE	170 €
6574	CLUB DE SCRABBLE	250 €
6574	COUSETTES ET PETITES MAINS	250 €
6574	BALMA PATCHWORK	350 €
6574	BALMA PATCHWORK (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	200 €
6574	PINCEAUX ET PORCELAINE	300 €
6574	PINCEAUX ET PORCELAINE (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	100 €
6574	VOYAGE AUTOUR DE L ASSIETTE	170 €
6574	HISTOIRE VIVANTE DE BALMA	900 €
6574	ECPA (ECOUTER, COMPRENDRE, PARLER ANGLAIS)	170 €
6574	ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE	600 €
6574	LE TEMPS D UN CAFE	600 €
6574	LA SOURIS BALMANAISE	200 €
6574	MJC BALMA	23 000 €
6574	MJC BALMA (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	1 500 €
6574	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE BALMA	3 350 €
6574	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE BALMA (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	400 €
6574	VIVR A VIDAILHAN	400 €
6574	VIVR A VIDAILHAN (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	200 €
6574	ASSOCIATION DE PROTECTION DU CADRE DE VIE BALMANAIS	300 €
6574	CERCLE DE L AMITIE	2 200 €
6574	CLUB DES RETRAITES DE LASBORDES	1 200 €
6574	FNATH	300 €
6574	ASSOCIATION NONCESSE	2 000 €
6574	BALMA GYM AUX AGRES	6 500 €
6574	BALMA OLYMPIQUE CYCLISME	250 €
6574	BALMA OLYMPIQUE RUGBY CLUB	65 000 €
6574	BALMA OLYMPIQUE RUGBY CLUB (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	1 000 €
6574	BALMA SAINT EXUPERY 31	8 500 €
6574	BALMA SAINT EXUPERY 31 (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	1 500 €
6574	BALMA SPORTING CLUB	70 000 €
6574	BALMA SPORTING CLUB (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	4 000 €
6574	CLUB ATHLETIQUE BALMANAIS	40 000 €
6574	CLUB ATHLETIQUE BALMANAIS (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	1 000 €
6574	FITNESS ATTITUDE BALMA	500 €
6574	BALMA GYM SPORT SANTE	500 €
6574	BALMA ARC CLUB	6 500 €
6574	BALMA ARC CLUB (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	500 €
6574	CLUB NAUTIQUE BALMANAIS	4 000 €
6574	CYCLISTES ET RANDONNEURS DE BALMA	250 €
6574	ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	28 000 €
6574	ENTENTE TUC BALMA HANDBALL (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	1 000 €
6574	TENNIS CLUB DE BALMA	1 000 €
6574	TENNIS CLUB DE BALMA (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	1 300 €
6574	VOLLEY BALMA QUINT FONSEGRIVES	7 500 €

6574	ENTENTE BALMA TAC ESCRIME	200 €
6574	COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	300 €
6574	LIGUE MIDI PYRENEES DE TENNIS	500 €
6574	ASSOCIATION MOUV JEUNES	250 €
6574	LA BOULE BALMANAISE	1 720 €
6574	JEUNES BOULISTES B2F	200 €
6574	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN ROSTAND	850 €
6574	AFAPE	6 000 €
6574	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE JEAN ROSTAND	300 €
6574	LA PLANETE BLEUE	146 000 €
6574	L ATELIER SONORE	3 000 €
6574	L ART EN MOUVEMENT	300 €
6574	L ART EN MOUVEMENT (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	200 €
6574	ENSEMBLE VOCAL DE BALMA	800 €
6574	LA GRAINERIE	13 500 €
6574	LA GRAINERIE (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	9 000 €
6574	HARMONY	37 000 €
6574	ASSOCIATION LE LIEN	250 €
6574	VENT DE MOTS	250 €
6574	AIDE ET AMITIE	550 €
6574	AIDE ET AMITIE (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	100 €
6574	CONNAISSANCES ET AMITIE	400 €
6574	APCB (ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL DE BALMA)	116 607 €
6574	RESERVE SUBVENTIONS	1 000 €
Total 6574		**694 987 €**
657362	CCAS	325 000 €
Total 657362		**325 000 €**
65737	REGIE DES TRANSPORTS	48 670 €
Total 65737		**48 670 €**
657363	REGIE ALAE	782 313 €
Total 657363		**782 313 €**
657361	COOP SCOLAIRE GASTON BONHEUR MATERNELLE	2 427 €
657361	COOP SCOLAIRE GASTON BONHEUR ELEMENTAIRE	9 827 €
657361	COOP SCOLAIRE JOSE CABANIS MATERNELLE	2 754 €
657361	COOP SCOLAIRE JOSE CABANIS ELEMENTAIRE	9 399 €
657361	COOP SCOLAIRE MARIE LAURENCIN MATERNELLE	2 459 €
657361	COOP SCOLAIRE MARIE LAURENCIN ELEMENTAIRE	11 303 €
657361	COOP SCOLAIRE SAINT EXUPERY MATERNELLE	1 851 €
657361	COOP SCOLAIRE SAINT EXUPERY ELEMENTAIRE	9 050 €
Total 657361		**49 070 €**

Monsieur le Maire précise que les élus membres du bureau des associations n'ont pas pris part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les montants des subventions de fonctionnement, hors exceptionnelles, versés aux associations ;

- D'approuver les montants des subventions exceptionnelles à verser sous réserve de la réalisation effective des projets.

Objet : Budget annexe pour la gestion des activités d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) - Durée d'amortissements des biens

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 1er du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-227° du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir leurs biens.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

- des frais d'études non suivis de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans ;
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de quinze ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes qui s'appliquent aux amortissements pratiqués à compter de l'exercice 2019 :

Article	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
2041511	Fonds de concours	10 ans
2051	Logiciels	5 ans
Immobilisations corporelles		
2121	Plantations	20 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	10 ans
21533	Réseaux câblés	20 ans
21534	Réseaux d'électrification	20 ans
21538	Autres réseaux	20 ans
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	15 ans
2182	Véhicules légers (véhicules de transport, motos, vélos)	5 ans
2182	Véhicules de +3,5 tonnes, camions, camionnettes, tracteurs, tractopelles	15 ans
2182	Chariots élévateurs, remorques, nacelles tractées, tondeuses autotractées	8 ans
2183	Matériel de bureau électrique ou électronique tel que photocopieurs, machines à calculer, terminaux de paiement électroniques, matériels de téléphonie…	10 ans
2183	Matériel informatique tel que serveurs, unités centrales, écrans, claviers, imprimantes, périphériques divers…	5 ans
2184	Mobilier à usage de bureau et mobilier scolaire tel que tables, chaises, armoires, caissons…	12 ans
2184	Mobilier : matériel classique	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : équipements sportifs (buts de football, buts de handball, paniers de basketball…), jeux d'extérieurs	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : Electroménager (réfrigérateurs, fours, fours à micro-ondes, lave-linges, lave-vaisselles, sèche-linges, aspirateurs, téléviseurs, appareils photographiques…), matériel classique	5 ans
	Immobilisations corporelles de faible valeur <100 € TTC	1 an

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'application de ces durées d'amortissement.

Objet : **Modification des statuts de la *régie dotée de la seule autonomie financière (budget annexe) pour la gestion des activités d'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) et de la composition du conseil d'exploitation***

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1412-2 L.2221-1, L.2221-11, L.2221-15, R.2221-1 à R2221-12, R.2221-16 à R.2221-17, R.2221-63 à R.2221-71, R.2221-95, R.2221-97 à R.2221-98,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu l'avis conforme de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 11 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2018 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion des activités d'accueil associé à l'école et de son Conseil d'Exploitation,

Considérant qu'il convient de préciser la nature et le montant de la dotation initiale dans les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière,

Considérant qu'il y a lieu de compléter la composition du Conseil d'Exploitation en désignant une autre catégorie de personnes autres que les élus,

Monsieur le Maire propose de modifier les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière en arrêtant la dotation initiale en espèce pour un montant de 6 000 € et en complétant la composition du Conseil d'Exploitation par une autre catégorie de personnes autre que les élus, à savoir les représentants des associations sportives qui interviennent dans le cadre du temps périscolaire.
Liste des membres du Conseil d'Exploitation :

Les représentants de la commune, au nombre de 7 :

- Sophie LAMANT
- Bernard GODARD
- Marc VERNEY
- Véronique VANTIN
- Anne MASSOL
- Brigitte RUFIÉ
- Myriam ADDI-DUPUY

Autres catégories de personnes parmi lesquelles sont choisis ceux d'entre eux n'appartenant pas au conseil municipal :

- 2 représentants des associations de parents d'élèves
- 2 représentants des associations sportives qui interviennent dans le cadre du temps périscolaire

Directrice :

- Madame Céline BOURRIERES

Monsieur le Maire précise que la présente délibération doit modifier les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière, compléter la composition du Conseil d'Exploitation et préciser le montant de la dotation initiale de la régie.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De modifier la composition du Conseil d'Exploitation et désigne le directeur comme proposé par Monsieur le Maire,

- D'approuver les modifications des statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière annexés à la présente délibération,

- D'arrêter la dotation initiale en espèce pour un montant de 6 000 €,

- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette délibération au receveur de la collectivité.

POINT 13

Objet : Révision des tarifs municipaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2013-056 du 29/05/2013 adoptant les tarifs de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole,

Vu la délibération n°2013-057 du 29/05/2013 adoptant les tarifs de la restauration scolaire,

Vu la délibération n°2013-080 du 29/05/2013 adoptant les tarifs des Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Vu la délibération n°2013-166 du 19/12/2013 approuvant les tarifs municipaux,

Vu la délibération n°2014-090 du 02/06/2014 adoptant les tarifs de la garderie du mercredi midi (hors restauration),

Vu la délibération n°2017-094 du 07/12/2017 adoptant les tarifs et les conditions générales de vente d'espaces publicitaires,

Vu la délibération n°2015-029 du 26/05/2015 fixant les droits de place pour les évènements forains sur le territoire de la Ville de Balma et le montant de la caution,

Vu la délibération n°2015-054 du 02/07/2015 révisant les tarifs de la signalétique commerciale,

Vu la délibération n°2015-079 du 08/10/2015 approuvant la mise en place d'un nouveau tarif pour l'occupation de la place du cœur de ville,

Vu la délibération n°2016-040 du 16/06/2016 adoptant la mise en place d'une tarification spécifique pour les retards à l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole,

Vu la délibération n°2016-101 du 18/10/2016 révisant les tarifs municipaux des salles municipales et du matériel,

Vu la délibération n°2018-056 du 04/10/2018 instaurant une cotisation annuelle à l'Espace jeunes à la demande de la CAF de la Haute-Garonne,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie ALAE sur la révision des tarifs,

Monsieur le Maire soumet au vote les tarifs municipaux qui entreront en vigueur le 1er septembre 2019 et tels que présentés dans les grilles tarifaires thématiques mentionnées ci-dessous :

FAMILLES

Dispositions communes à l'ensemble des tarifs de la rubrique "familles" :
A défaut de transmission de l'avis d'imposition, le tarif maximum sera appliqué jusqu'à la production de l'avis d'imposition, sans effet rétroactif.

- **Restauration scolaire**

Ces tarifs sont calculés sur la base des revenus et du nombre d'enfants de chaque famille et correspondent à un taux unique appliqué au quotient familial mensuel. Ils sont encadrés par un tarif minimum et un tarif maximum.

Prix du repas par enfant

Taux	0,003248
Mini	0.95 €
Maxi	3,654 €

Prix unitaire du repas adulte	4.60 €

- **Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE)**

Ces tarifs sont calculés sur la base des revenus et du nombre d'enfants de chaque famille et correspondent à un taux unique appliqué au quotient familial mensuel. Ils sont encadrés par un tarif minimum et un tarif maximum.

Forfait mensuel matin par enfant

Taux	0,0021315
Mini	0,40 €
Maxi	4,06 €

Forfait mensuel midi par enfant

Taux	0,005075
Mini	1,50 €
Maxi	9,135 €

Forfait mensuel soir par enfant

Taux	0,008526
Mini	1,60 €
Maxi	16,24 €

Retard*

1er retard	1,50 €
2ème retard	5 €
3ème retard	10 €

Présence exceptionnelle*

Matin	0,50 €
Midi	1 €
Soir	1,50 €

*Parents venant chercher leurs enfants Après 18H30, heure de fermeture de l'ALAE.
*Au-delà de 3 présences exceptionnelles par séquence, le forfait mensuel sera facturé, indépendamment du calendrier scolaire

- **Garderie mercredi midi** (hors restauration)

Ces tarifs sont calculés sur la base des revenus et du nombre d'enfants de chaque famille et correspondent à un taux unique appliqué au quotient familial mensuel. Ils sont encadrés par un tarif minimum et un tarif maximum.

Forfait mensuel par enfant

Taux	0,001015
Mini	0,30 €
Maxi	1,827 €

- **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Le mode de calcul des tarifs en ALSH s'effectue au "taux d'effort". Ce système permet un effort financier équitable car chaque famille se voit appliquer un tarif qui correspond à une proportion de son quotient familial mensuel.

Balmanais et personnel communal

Taux	0,010353
Mini	3,04 €
Maxi	15,7325 €

ALSH enfants scolarisés sur la commune

Taux	0,0143521
Mini	4,38 €
Maxi	19,285 €

ALSH extérieurs

Tarif unique journalier	20 €

Les familles éligibles à la carte "vacances loisirs" peuvent déduire de leur tarif journalier, sous certaines conditions, l'aide forfaitaire fixée annuellement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Si cette aide dépasse le tarif journalier fixé par la Ville et afin de conserver une participation financière de tous les usagers, il sera demandé à ces familles une contribution minimale de 1 € par jour de présence pour les quotients Familiaux (QF) CAF inférieurs à 400 €, 1.50 € par jour de présence pour les QF CAF compris entre 401 € et 600 € et 2 € par jour de présence pour les QF CAF compris entre 601 € et 800 €.

- **Cotisation Espace Jeunes**

	Quotient Familial CAF > 669 €	Quotient Familial CAF < 669 €
Cotisation annuelle pour les Balmanais	10 €	5 €

Cotisation annuelle pour les extérieurs	20 €

SOLIDARITÉ

- Excursions séniors :

Date	Destination	Tarif unique par personne (€)
18.04.2019	Cahors	60,50 €
13.06.2019	Lacaune	53,50 €
12.09.2019	Saint Cirq Lapopie	65,50 €
12.12.2019	La Fête du chapon : Montgaillard	63,50 €

- Maisons de quartier : Cyprié – Cézanne – Vidailhan

1/ ADHESION ANNUELLE (VALABLE SUR ANNEE CIVILE)

Balmanais	
QF Impôt < 669 €	7 €
QF Impôt > 669 €	12 €

Extérieurs	
Tarif unique	16,30 €

L'adhésion annuelle est valable pour tous les membres d'un même foyer.

L'adhésion annuelle est déclenchée par la fréquentation d'au moins une activité proposée par les maisons de quartiers, à l'exclusion des permanences individuelles.

Les membres des associations hébergées dans les structures à titre régulier sont exonérés de l'adhésion annuelle et membres de droit des maisons de quartiers.

L'adhésion est valable pour les trois maisons de quartiers.

2/ PARTICIPATION AUX ACTIVITES

Taux de participation appliqué au prix de revient de l'activité :

	Participation de l'usager
Balmanais - Adultes (+ 18 ans)	
QF Impôt < 669	30%
QF Impôt > 669	70%
Balmanais - Enfants	
Moins de trois ans	Gratuit
De 3 à 18 ans	30%
Extérieurs	
Enfants moins de 3 ans	Gratuit
Enfant 3 à 18 ans	50%
Adulte	100%

La participation financière est individuelle (et non familiale).
Le paiement s'effectue en amont de l'activité (pré-paiement).

3/ Participation aux activités exceptionnelles
« Manifestations exceptionnelles de type alimentaire (repas de quartiers…) ne nécessitant pas d'adhésion annuelle préalable ».

Balmanais	
Adultes	3 €
Jeunes (3-18 ans)	2 €
Enfants de moins de trois ans	gratuit
Extérieurs	
Adultes	5,10 €
Enfants (3-18 ans)	3,10 €
Enfants de moins de trois ans	gratuit

CULTURE

- Bibliothèque

Forfait carte lecteur Balmanais	Gratuit
Forfait carte lecteur membre d'une association Balmanaise	Gratuit
Inscription annuelle Balmanais	Gratuit
Inscription association Balmanaise	Gratuit
Inscription annuelle extérieurs	8,20 €
Remboursement	
Album	15,00 €
Beaux livres	35,00 €
Livres brochés	17,00 €
Bande dessinée	14,00 €
CD audio	18,00 €
Livre CD	19,00 €
DVD	25,00 €
Livre DVD ou livre CD Rom	35,00 €
Périodique	4,90 €
Impression de documents A4	

Deux premières feuilles	Gratuit
Les suivantes, la page	0,15 €

COMMUNICATION

- Vente d'espaces publicitaires dans les parutions municipales

Format du support de parution	Dimension de l'espace publicitaire	Tarif par publication	Tarification dégressive		
			2 parutions par an	3 parutions par an	Plus de 3 parutions par an
A5	1 page	612 €	-5%	-10%	-15%
A5	1/2 page	408 €	idem	idem	idem
A5	1/4 page	204 €	idem	idem	idem
A5	1/8 page	102 €	idem	idem	idem
A4	1 page	1 020 €	-5%	-10%	-15%
A4	1/2 page	612 €	idem	idem	idem
A4	1/4 page	357 €	idem	idem	idem
A4	1/8 page	255 €	idem	idem	idem

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (Hors évènements forains et spectacles itinérants)

M²/an	37,74 €
Activité commerciale ml/jour	2,10 €
Activité commerciale Place de la Libération ml/jour	2,85 €
Camion +3.5T non titulaires / jour	53,00 €
Vente saisonnière (Chrysanthèmes à la Toussaint, ...)ml/ jour	2,50 €

SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE

Facturation du/des dispositif(s) sur la base d'un devis type "bon à tirer" individualisé, établi(s) par le prestataire de la Ville en fonction de l'imprimé de demande rempli en amont par le commerçant ;

Facturation en sus du/des dispositif(s) proprement dit :

- Un forfait fixe comprenant le déplacement et la pose du/des dispositif(s) par un technicien du prestataire (2 maximum par activité)
- Chaque bi-mât pouvant recevoir 8 réglettes maximum, pour chaque dispositif à implanter, un prorata du coût de revient du bi-mât sera facturé à hauteur de 1/8 de son prix total

Prise en charge de 50% du montant total du devis du premier dispositif implanté pour toutes les créations d'activités commerciales et de services comptant moins de 20 salariés.

EVÉNÈMENTS FORAINS ET SPECTACLES ITINÉRANTS

- Branchement EDF et consommation d'eau – Tarifs applicables aux évènements forains et aux spectacles itinérants (hors fêtes et orchestre)

Forfait branchement EDF et consommation eau (2 jours maximum)	65,50 €
Jour supplémentaire	24,50 €

- Droits de place pour les évènements forains

Les droits de place incluent à la fois la redevance d'occupation du domaine public induite par le stationnement des métiers et des véhicules d'habitation mais également un forfait relatif à la consommation des divers fluides (eau et électricité).

La redevance est calculée sur la base du nombre de mètres linéaires d'occupation du domaine public, majorée par un coefficient variable selon la catégorie d'attraction : A, B, C ou D.

Activité foraine ml/jour (ml exposé au public dans les allées)	6.12 €

Catégorie d'attraction	Coefficient de majoration
Catégorie A : attractions pour adultes (grand huit, scooter, autodrome, chenille, avions, karting,…)	2
Catégorie B : attractions destinées aux enfants (manège enfantin, mini-scooter, autodrome enfantin,…)	1.5
Catégorie C : tir, confiserie, loterie, jeux d'adresse, kermesse,…	1
Catégorie D : baraque de lutte, musée, mur de la mort, ménagerie, exhibition, illusion, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces,…	1.2

Le forfait lié à la fourniture des divers fluides (eau et électricité) est composé de deux parts distinctes : une pour les métiers situés sur la place des fêtes et l'autre pour les véhicules d'habitation situés sur la base de vie.

Une caution de 250 € devra être versée dès la réservation d'un emplacement par le personnel forain.

- Spectacles itinérants

Cirque -200m² par jour (même place)	130,00 €
Cirque 200m² et + par jour	219,00 €
Guignol EDF compris / jour	49,00 €
Branchement EDF: Fêtes et orchestres	650,00 €

MISE Á DISPOSITION DE MATÉRIEL ET LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

- Mise à disposition de matériel pour les particuliers et les entreprises

	Particuliers	Entreprises
Table de 2 ml – journée ou week-end	6,60 €	9.90 €
Chaise - journée ou week-end	0,51 €	0.77 €
Sono - journée ou week-end	117,00 €	175.50 €
Caution sono	1 160,00 €	1 160,00 €

- Location de salles municipales non équipées

Forfait ménage retenu si défaut de ménage constaté – quelle que soit la salle Emission d'un titre de recette	200 €
Caution – quelle que soit la salle Sont exemptés : - les associations Balmanaises - les établissements scolaires Balmanais - la Gendarmerie - l'Armée - le Conciliateur - le Médiateur - les organisations politiques Balmanaises - les administrations Balmanaises	400 €

- Location de salles municipales (suite)

SALLES MUNICIPALES/UTILISATEURS	**Réception du stade**	**La Marqueille**	**Gauguin**	**Compas**	**Centre Les Mourlingues**	**Salle Polyvalente**	**Auditorium**	**L'Odyssée**
Horaires d'utilisation autorisée	08h-04h	08h-22h	08h-22h	08h-04h	08h-22h	08h-02h	08h-24h	08h-24h
Associations Balmanaises (reconnues comme ayant un intérêt public local)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Etablissements scolaires Balmanais	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Gendarmerie, Armée, Médiateur, Conciliateur	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisations politiques Balmanaises	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Administrations Balmanaises (Trésor Public, PMI,...)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Administrations Extérieures (Région, Département...)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	204 €	204 €	816 €
Entreprises Balmanaises	102 €	173 €	41 €	204 €(en semaine)	204 €	408 €	408 €	816 €
Particuliers Balmanais (évènements familiaux)	100 €	170 €	40 €	200€* - 500€**	200 €			
Employés Municipaux (évènements familiaux) limité à 1/an	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit			
Particuliers Balmanais (exposition artistique ouverte au public mais sans vente)								
Syndicats de Copropriétés Balmanaises	Gratuit	Gratuit	Gratuit					
Associations Extérieures, Organisations extérieures (Politique, Syndicale….) à but non lucratif	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Associations Extérieures	153 €	255 €	61 €	306 €	306 €	612 €	612 €	1 220 €
Entreprises Extérieures	153 €	255 €	60 €	306 €*	306 €	612 €	612 €	1 220 €
Particuliers Extérieurs (évènements familiaux)	153 €	306 €	81,50 €	306 €*-612 €**	306 €			

* Tarif en journée du lundi au jeudi
** Tarif week-end du vendredi au lundi matin

SPORT

- Piscine municipale

Entrée	
Adultes	2,70 €
-5 ans	Gratuit
Scolaires de 5ans et +, étudiants, groupe supérieur à 5 et demandeurs d'emploi et PMR	1,25 €
Membre d'une association Balmanaise	0,80 €
Cartes 15 bains valable un an, à compter de la date d'émission	
Adultes	33,60 €
Scolaires de 5ans et +, étudiants, groupe supérieur à 5 et demandeurs d'emploi et PMR	15,80 €
Trimestre école de natation adultes (15 leçons de 45 mn par groupe de 8, entrée comprise)	
Balmanais et employés municipaux	85,50 €
Extérieurs à la commune	110,00 €
Groupes extérieurs	
Participation horaire des communes périphériques, diverses associations et groupes autorisés hors collèges gérés par des conventions spécifiques,	91,50 €
Trimestre école de natation enfants (15 leçons de 45 mn par groupe de 16, entrée comprise), Balmanais ou enfants d'employés municipaux de la commune, selon QF	
Base mensuelle	
Tranches A-B-C-D : De 0 à 379,99€	23,50 €
Tranches E-F-G : De 380 à 604,99€	29,50 €
Tranches H-I-J : De 605 à 1069,99€	37,00 €
Tranche K : 1 070€ et au delà	46,00 €
Trimestre école de natation autres enfants (15 leçons de 45 mn par groupe de 16, entrée comprise)	
Extérieurs à la commune	56,50 €
Carte annuelle	
Tarif normal	102,00 €
Tarif réduit	51,00 €

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Cimetière communal

Fosse à maçonner 6m² - 30 ans	1 020,00 €
Fosse à maçonner 6m² - 50 ans	1 660,00 €
Fosse à maçonner 4 m² 30 ans	560,00 €
Fosse à maçonner 4 m² 50 ans	1 100,00 €
Fosse pleine terre 2 m² 15 ans	230,00 €
Fosse pleine terre 2 m² 30 ans	420,00 €
Fosse pleine terre 2 m² 50 ans	560,00 €
Columbarium 15 ans -case simple*	312,00 €
Columbarium 30 ans- case simple*	416,00 €
Columbarium 15 ans- case double	624,00 €
Columbarium 30 ans - case double	730,00 €
Cavurne 1 m² 15 ans	832,00 €
Cavurne 1 m² 30 ans	936,00 €
Cavurne 1m² 50 ans	1 040,00 €

*Uniquement pour le columbarium situé à l'entrée du cimetière

- Copie de documents administratifs

Liste entreprises balmanaises	6,40 €
Liste électeurs	53,00 €
Jeu d'étiquettes	166,00 €
Plan ou document A4 la feuille, N/B	0,32 €
Plan ou document A3 la feuille, N/B	0,63 €
Plan ou document A4 la feuille couleur	1,00 €
Plan : la feuille A3 la feuille couleur	1,60 €
Règlement publicité	10,70 €
Transmission sur CD ROM	5,30 €

MARCHÉ DE PLEIN VENT

Tarifs / ml de vente - 1m de profondeur maximum / jour de présence	
Commerçants titulaires ou "abonnés"	0,50 €
Commerçants en attente d'abonnement - 6 premiers mois	2,50 €
Commerçants en attente d'abonnement - 6 derniers mois	2,00 €
Commerçants saisonniers	2,00 €
Commerçants "volants" ou non titulaires	2,50 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'abroger, à compter du 1er septembre 2019, les délibérations énoncées dans les visas de la présente délibération.

- D'adopter la révision des tarifs sus visés à compter du 1er septembre 2019.

POINT 14

Objet : Signature d'une convention annuelle d'aide au fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne dans le cadre de l'accueil d'enfants porteurs de handicap au sein des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Fonds Publics et Territoire, la CAF de la Haute Garonne apporte son soutien financier pour l'accueil d'enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) au sein Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Les ALSH José Cabanis, Les Mourlingues et Le Calvel ont respectivement accueilli 5 enfants bénéficiaires de l'AEEH pendant l'année 2017 et à ce titre peuvent bénéficier de la participation de la CAF.

Cette subvention annuelle est basée sur le nombre d'heures effectives de présence des enfants sur les structures.

En 2017, ce sont 47 heures d'accueil qui ont été déclarées pour l'ALSH José Cabanis, 342 heures pour l'ALSH Les Mourlingues et 132 heures pour l'ALSH Le Calvel. La subvention de la CAF au titre de ces heures d'accueil est de 1 042 €. Elle sera versée dès signature de la convention.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention annuelle de financement pour percevoir la subvention 2017.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention correspondante ainsi que toutes les pièces afférentes,

- D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la subvention correspondante.

POINT 15

Objet : Signature d'une convention annuelle avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne dans le cadre du dispositif de fonctionnement

« Vacances et Loisirs » au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute Garonne soutient l'accès aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les enfants issus de familles aux revenus modestes.

A la demande de la CAF, il s'agit d'appliquer des réductions aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 800 € selon les barèmes suivants :

QF en euros	0-400 €	401-600 €	601-800 €
Montant des réductions CVL par jour **ALSH** (zone 2)	5 €	4 €	3 €
Montant des réductions CVL par jour pour les **séjours** (zone 2)	18 €	12 €	10 €

Pour rappel, si cette aide dépasse le tarif journalier fixé par la Ville et afin de conserver une participation financière de tous les usagers, il sera demandé à ces familles une contribution minimale :

- de 1 € par jour de présence pour les QF CAF inférieurs à 400 €,
- de 1.50 € par jour de présence pour les QF CAF compris entre 401 € et 600 €,
- et de 2 € par jour de présence pour les QF CAF compris entre 601 € et 800 €.

En contrepartie, la CAF s'engage à verser une enveloppe financière à la commune qui sera fonction de la fréquentation réelle des structures par les familles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention annuelle de financement pour percevoir la subvention 2019.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention,
- D'approuver la contribution minimale restant à la charge des familles,
- D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la participation financière de la CAF.

POINT 16

Objet : Avenant à la convention de partenariat avec la Mairie de Pin-Balma concernant la fréquentation des enfants au sein des Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (ALAE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants domiciliés à Pin-Balma sont majoritairement scolarisés au sein des écoles de Balma. A ce titre, ils fréquentent les ALAE et les ALSH de la commune.
Une convention signée le 11 juillet 2014 avec la Mairie de Pin-Balmaformalise le partenariat pour l'accueil de ces enfants au sein des ALSH les mercredis après-midis. L'accord prévoit qu'ils sont accueillis au même titre que les enfants de Balma en contrepartie d'une contribution financière de la commune de Pin Balma basée sur la fréquentation réelle des structures.

Dans le cadre de la municipalisation de l'ALAE, il convient d'élargir le partenariat financier à la fréquentation des temps périscolaires. Les modalités de ce partenariat sont intégrées par avenant à la convention initiale précitée, portée à la connaissance de l'assemblée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avenant à la convention de partenariat ci-dessus exposée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

POINT 17

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : effacement des réseaux sur une portion de la rue Camille Saint Saëns

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 13/12/18 concernant l'effacement des réseaux aériens, la rénovation de l'éclairage public et l'effacement des réseaux télécom rue Camille Saint Saëns, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (2AS 215/216/217) :

1/ BASSE TENSION :
- Dépose d'environ 50 mètres de réseau aérien basse tension existant sur supports en béton armé et dépose des poteaux béton.
- Réalisation d'un réseau basse tension souterrain dont l'emplacement sera déterminé en fonction des réseaux existants.
- Reprise de tous les branchements existants.

2/ ECLAIRAGE PUBLIC:
- Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage public en câble cuivre U1000 RO2V en grande partie en commun avec la basse tension et Orange.
- Dépose d'un appareil vétuste existant sur poteaux béton.
- Fourniture et pose d'un ensemble de type routier décoratif d'une puissance de 36 W environ, composé d'un mât de 6m de hauteur environ en acier galvanisé thermolaqué, d'une crosse de même couleur et d'une lanterne, corps en aluminium, IP66, vasque plate en verre trempé.
- Les ensembles d'éclairage public seront conformes à la fiche RES-EC-104 cas n°1 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et garantis intégralement (corps, bloc optique, appareillage électronique) durant 10 ans.
- Ils seront tous équipés de système d'abaissement de puissance de 50% durant 6h à partir du point milieu de la nuit.
- Il est demandé un éclairement entre 8 et 10 Lux maximum avec une uniformité de 0,4.
- Critères esthétiques : tous les ensembles seront en RAL blanc 9010 (A CONFIRMER PAR LA COMMUNE)

3/ FRANCE TELECOM :
- Tranchée commune SDEHG / Orange : confection de la tranchée commune avec le SDEHG.
- Tranchée Orange seul + main d'œuvre : confection de la tranchée Orange seul et pose des fourreaux 42/45, des coudes pour gaine de télécommunication, des chambres avec tampon fonte 250 daN et de leurs accessoires, le tout fourni par Orange.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	5 264 €
❑ Part SDEHG	21 120 €
❑ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**6 616 €**
Total	33 000 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 8 937 €. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'Avant Projet Sommaire,
- De couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage, et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG,
- D'autoriser le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante,
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la partie relative au réseau télécommunication.

POINT 18

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : extension de l'éclairage public intersection rue de Haute-Serre et avenue Clémenceau

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 08/01/19 concernant l'extension de l'éclairage public à l'intersection de la rue de Haute Serre et de l'avenue G.Clémenceau, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (2BT 358) :

- Pose de 1 lanterne de type routière sur support béton existant.
- Prévoir l'élagage léger du pin avec l'accord du propriétaire, ou demander au dit propriétaire l'élagage.
- Fourniture et pose d'une console tubulaire diam 60 mm 2,50m d'avancée maxi.
- La lanterne sera équipée de module à Leds (puissance de 25 à 36 W environ), capot aluminium, vasque plate en verre trempé, IP65 mini.
- Elle sera éligible aux certificats d'économie d'énergie de catégorie 1.
- Abaissement de la puissance à 50 % durant 6 heures à partir du point milieu de la nuit.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	974 €
❑ Part SDEHG	3 960 €
❑ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**1 254 €**
Total	6 188 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire,
- De couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POINT 19

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation d'appareils vétustes en différents secteurs

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 17/10/18 concernant le remplacement de matériel d'éclairage public dans divers secteurs par du matériel à LEDS, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (2BT324) :

- Remplacement de la lanterne du PL 2371 SHP 70 W situé rue des frères Lumière.
- Remplacement de la lanterne du PL 2509 IM 400 W situé chemin de Sironis.
- Remplacement de la lanterne du PL 2810 SHP 150 W situé avenue Raymond Poincaré.
- Remplacement de la lanterne du PL 3205 SHP 100 W situé 11 Rue Nicolas d'Alayrac.
- Remplacement de la lanterne du PL n°6692 SHP 100 W situé 46 Rue Auguste Rodin.

Les ensembles d'éclairage public seront conformes à la fiche RES-EC-104 cas n°1 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et garantis intégralement (corps, bloc optique, appareillage électronique) durant 10 ans.
Ils seront tous équipés de système d'abaissement de puissance de 50% durant 6h à partir du point milieu de la nuit.

Critères esthétiques : tous les ensembles seront en RAL blanc 9010.
Afin de rester en accord avec les dernières opérations réalisées sur la commune de BALMA, voici les préconisations :
- Les ensembles résidentiels seront des modèles similaires à ceux posés lors des précédentes rénovations, puissance max 30W, avec des mâts cylindro-coniques en acier galvanisé (hauteur 4m environ).
- Les ensembles routiers seront similaires aux ensembles existants, puissance max 50W.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	1 672 €
❑ Part SDEHG	6 796 €
❑ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**2 151 €**
Total	10 619 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la délibération,
- De couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POINT 20

Objet : Convention relative à l'embellissement du poste de transformation P4 – Route de Mons

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la présente convention tripartite qui a pour objet de définir les participations de la Commune de Balma et d'ENEDIS et de préciser les modalités pratiques de réalisation des travaux d'embellissement du poste de transformation « P4 Village » situé route de Mons à Balma aux abords du parking de l'école primaire Marie LAURENCIN et des parcelles cadastrées BW 274 et 273 (cf photos et plan cadastral ci annexés).

Le suivi et la mise en œuvre du chantier seront confiés à l'artiste Alain BELMONTE.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'embellissement ci annexée.

POINT 21

Objet : Mise à jour du montant des tarifs de la TLPE pour l'année 2020

Conformément aux dispositions du CGCT et notamment ses articles L2333-6 à L2333-16, les collectivités doivent voter avant le 1er juillet de l'année N, les tarifs de la TLPE qui seront appliqués en N+1.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal dans la limite de montants maximaux définis à l'article L2333-9 du CGCT et qui sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année N-2.

Considérant que le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2020 s'élève à + 1,6 % (source INSEE),

Considérant que les montants maximaux de base de la TLPE, en fonction de la taille des collectivités, s'élèvent donc pour 2020 à :

communes et EPCI de moins de 50 000 habitants	16 € par m² et par an
communes et EPCI entre 50 000 et 199 999 habitants	21,10 € par m² et par an
communes et EPCI de 200 000 habitants et plus	31,90 € par m² et par an
communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus	21,10 € par m² et par an
communes de 50 000 habitants et plus appartenant à un EPCI de 200 000 habitants et plus	31,90 € par m² et par an

Considérant que ces tarifs maximaux de base font l'objet de coefficients multiplicateurs, en fonction du support publicitaire et de sa superficie :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m²	superficie supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m²	superficie supérieure à 50 m²	superficie inférieure ou égale à 50 m²	superficie supérieure à 50 m²	superficie inférieure ou égale à 50 m²	superficie supérieure à 50 m²
a € *	a x 2	a x 4	a € *	a x 2	a x 3	a x 6

** a = tarif maximal de base*

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de modifier les tarifs de la TLPE pour l'année 2020 et de les fixer aux tarifs maximaux prévus conformément aux dispositions de l'article L2333-9 du CGCT.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **Article 1 –** De modifier les tarifs de la TLPE pour l'année 2020 et de les fixer aux tarifs ci-dessous définis :

Enseignes				Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
Année	superficie inférieure ou égale à 12 m²	superficie supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m²	superficie supérieure à 50 m²	superficie inférieure ou égale à 50 m²	superficie supérieure à 50 m²	superficie inférieure ou égale à 50 m²	superficie supérieure à 50 m²
2019	20.80€	41.60€	83.20€	20.80€	41.60€	62.40 €	124.80€
2020	21.10€	42.20€	84.40€	21.10€	42.20€	63.30€	126.60€

- **Article 2 –** D'exonérer en application de l'article L2333-8 du C.G.C.T :

  - les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m² ;
  - les enseignes scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m² ;
  - les dispositifs publicitaires installés sur le mobilier urbain.

POINT 22

Objet : Convention d'objectifs pluriannuelle avec la MJC

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions du décret N° 2001- 495 en date du 6 juin 2001 « relatif à la transparence financière des aides publiques » impose aux collectivités la signature d'une convention d'objectifs avec les associations bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 €.

Une convention d'objectif avait été conclue avec la MJC, cette dernière ayant atteint son terme le 31 décembre 2018, il est proposé à l'assemblée d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle ci annexée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif pluriannuelle ci annexée avec la MJC pour 1 an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de durée équivalente.

POINT 23

Objet : Modification des règles relatives au Compte Epargne Temps (CET)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,
Vu la circulaire n° 10CB1015319C du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2007-007 en date du 18 janvier 2007 relative à l'instauration du compte épargne temps au 1er avril 2007,

Vu la délibération n°2015-049 en date du 9 avril 2015 relative à des modifications des conditions d'alimentation du compte épargne temps,

Vu la délibération n°2015-069 en date du 2 juillet 2015 relative à la ; modification de la délibération du 28 février 2008 relative à la compensation financière des jours CET (Compte Epargne Temps)

Vu l'avis du Comité Technique,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour et d'uniformiser les délibérations prises précédemment dans le cadre du compte épargne temps.

Cette mise à jour s'impose également par une modification dans les modalités d'utilisation des droits épargnés issues de l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature revalorisant le montant d'indemnisation forfaitaire des jours épargnés et le seuil d'indemnisation.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de modifier le règlement du compte épargne temps ci-annexé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le maintien du bénéfice du Compte Epargne Temps instauré depuis le 01/04/2017,
- D'abroger les délibérations successives modifiant le règlement,
- D'adopter le règlement ci-annexé à la présente délibération,
- De préciser que les crédits nécessaires sont disponibles au budget.

POINT 24

Objet : Fermeture et ouverture de postes

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 29 avril 2019,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de fermer un poste d'éducateur APS principal de 2ème classe à temps complet suite au départ à la retraite d'un agent,
- de fermer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2° classe suite à la demande de changement de filière d'un agent,
- de créer un poste permanent à temps complet afin d'assurer les fonctions de gestionnaire administratif et gestionnaire plannings au sein du pôle famille et solidarité.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse, cet emploi pourrait être occupé, pour les mêmes missions, par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26/01/1984.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire,
- D'approuver la modification du tableau des effectifs,
- De préciser que les crédits nécessaires sont disponibles au budget.

POINT 25

Objet : Mise à jour de la délibération en date du 18 décembre 2018 relative à la création de postes dans le cadre du transfert d'activité du périscolaire de l'AVSB vers la Ville de Balma

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 3-2,
Vu l'article L.1224-3 du code du travail fixant le régime applicable à l'ensemble des salariés d'une entité économique dont l'activité est transférée à une personne morale de droit public dans le cadre d'un service public administratif,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique paritaire réuni le 28 novembre 2018,

Considérant le transfert des salariés de l'AVSB au regard de leur situation initiale *(CDD, CDI, temps de travail…),*

Vu l'avis du Comité Technique paritaire en date du 29 mars 2019,

Afin de faire face au mouvement de personnels induit par la reprise de l'activité de l'AVSB (départs imprévus, réaffectation de volumes horaires), Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la nécessité de requalifier les quotités horaires de certains postes.

A ce titre, il convient :

- <u>pour les CDI, de supprimer</u> :
1 poste d'animateur à 35/35h
1 poste d'adjoint d'animation principal de 1° classe à 5.99/35h
1 poste d'adjoint d'animation à 7.51/35h
1 poste d'adjoint d'animation à 13.91/35h
1 poste d'adjoint d'animation à 15.77/35h
1 poste d'adjoint d'animation à 17.37/35h
1 poste d'adjoint d'animation à 18.23/35h

- <u>pour les CDI, de créer</u> :
1 poste d'adjoint d'animation principal de 1° classe à 13.11/35h
1 poste d'adjoint d'animation à 12.31/35h
1 poste d'adjoint d'animation à 17.83/35h
2 postes d'adjoint d'animation à 19.83/35h

- <u>pour les CDD, de supprimer</u> :
1 poste d'adjoint d'animation à 7.39/35h
1 poste d'adjoint d'animation à 12.16/35h
1 poste d'adjoint d'animation à 15.20/35h
1 poste d'adjoint d'animation à 15.43/35h
1 poste d'adjoint d'animation à 17.55/35h

- <u>pour les CDD, de créer</u> :
1 poste d'adjoint d'animation à 12.12/35h
1 poste d'adjoint d'animation à 15.27/35h
1 poste d'adjoint d'animation à 15.53/35h
3 postes d'adjoint d'animation à 15.99/35h

Détail répartition des emplois : tableau joint « mise à jour des emplois dans le cadre du transfert de l'activité périscolaire de l'AVSB vers la ville de Balma ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- De préciser que les crédits nécessaires sont disponibles au budget.

POINT 26

Objet : Attribution de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,
Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au changement de Receveur Municipal au 1er janvier 2019, dans le cadre du transfert de la Trésorerie de Balma vers la Trésorier de l'Union, il convient de délibérer à nouveau sur l'indemnité de conseil.

Il convient d'attribuer cette indemnité à compter du 1er janvier 2019 à Madame Nadine BEQ – Receveur Municipal à la Trésorerie de l'Union.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Nadine BEQ, Receveur Municipal.

POINT 27

Objet : Signature d'une convention avec Air France dans le cadre des congés bonifiés

Vu l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et conformément aux décrets 53-511, 78-399, 85-1250 et 88-168, un congé bonifié est accordé aux agents qui en remplissent les conditions.

Vu l'information du Comité Technique en date du 29 mars 2019,

Considérant que pour l'année 2019, un agent de la collectivité remplit les conditions l'autorisant à bénéficier de ce type de congé,

Considérant qu'une autre demande a été formulée pour l'année 2020, pour laquelle les conditions d'éligibilité seront prochainement étudiées,

Considérant que la société Air France propose des conditions particulières de transport par voie aérienne des personnels de l'administration bénéficiant d'une prise en charge des frais de voyage pour se rendre à l'occasion des congés bonifiés, dans un département d'Outre-mer, lorsqu'ils sont en fonction en Métropole.

Monsieur le Maire propose de conventionner avec la société Air France dans le cadre de la prise en charge des frais de transport des agents bénéficiant du congé bonifié dans les conditions fixées par le projet de convention ci-annexé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférents,

- De préciser que les crédits nécessaires sont disponibles au budget.

POINT 28

Objet : Conditions générales de vente d'espaces publicitaires dans les parutions municipales

Par délibération du 7 décembre 2017, les conditions générales de ventes d'espaces publicitaires ont été adoptées, il est proposé à l'assemblée d'abroger cette dernière et de la remplacer par le présent document.

Article 1 – Définition des espaces publicitaires :

La commune édite chaque année avec une certaine périodicité différentes parutions municipales, désignées notamment sous les noms «Balma info», «Sortir à Balma », « Agenda de Balma», etc. de formats variables, au sein desquelles des espaces de plusieurs tailles sont affectés à des insertions publicitaires.
Ces espaces sont proposés, principalement aux annonceurs locaux, dans le respect des conditions suivantes.

Article 2 –Tarification des espaces publicitaires :

Les tarifs font l'objet d'une autre délibération adoptée par le Conseil Municipal.

Article 3 – Obligations au regard de la nature des annonces :

Tout ordre d'insertion transmis par un annonceur doit se conformer aux principes d'ordres publics et aux lois, en conséquence il est notamment rappelé que :

- les insertions transmises ne peuvent pas être de nature à dégrader la confiance que le public doit pouvoir porter à la publicité et doivent être conçues avec un sens de la responsabilité sociale,
- il ne peut être fait de promotion directe ou indirecte de produit faisant l'objet d'une interdiction législative, comme le tabac (voir le Code de la Santé Publique : article 355-29 à 355-32) et les boissons alcoolisées ;
- les messages à caractère violent ou pornographique, raciste ou homophobe, de nature à porter atteinte au respect de la personne et des biens, à la liberté, à la dignité de la personne humaine, à l'égalité entre hommes et femmes et à ,la protection des enfants sont formellement interdits ;
- la publicité doit être loyale, honnête, véridique et décente.

Article 4 –Réserves :

La ville se réserve le droit de refuser la parution de toute annonce dont le caractère, le libellé ou la présentation lui apparaitrait incompatible avec le support de communication municipale.
Pour autant l'annonceur reste responsable de son annonce et de toute action de tiers du fait du contenu de l'annonce.
Toute annulation d'ordre d'insertion publicitaire est acceptée sous réserve de respecter un préavis de 4 semaines avant la parution.

Article 5 – Modalités de commande : Ordre d'insertion publicitaire

La commande donne lieu à :

- l'édition d'un bon de commande valant ordre d'insertion précisant le support de parution, la dimension de l'espace publicitaire, le nombre de parutions et le montant de la commande conformément aux tarifs votés par le Conseil Municipal.
  La souscription de tout de tout ordre d'insertion de publicité par l'annonceur vaut en tout état de cause acceptation des présentes conditions générales et des tarifs.

- La production par l'annonceur du pavé publicitaire, au format, PDF ou JPEG impérativement 4 semaines avant la date de distribution. Le fichier doit être de très bonne qualité, égale ou supérieure à 300 DPI.

Article 6 – Facturation

La facturation intervient dans les 30 jours après la date de parution du support concerné et se renouvelle à chaque parution en cas d'ordre d'insertion pour plusieurs parutions annuelles.
Un titre de paiement exécutoire au nom du client est établi par la ville. A réception du titre, le règlement à l'ordre du Trésor public doit être transmis par l'annonceur sans délai.

Article 7 – Annulation de parution sans indemnité

L'annonceur est informé que les parutions programmées d'un ou plusieurs numéros peuvent être annulées, voire simplement retardées par la ville, pour tout motif, en conséquence aucun dédommagement ne sera susceptible d'être alloué à ce titre.
De même tout retard d'acheminement d'un numéro ne pourra justifier une quelconque mise en cause de la ville.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'abroger les conditions générales de ventes d'espaces publicitaires acceptées par délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2017,

- De les remplacer par les conditions ci-dessus présentées.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

VOEU

Objet : Vœu présenté au Conseil Municipal pour la mise en œuvre d'une charte de collaboration et de bonne conduite entre les agriculteurs Balmanais et les riverains

"De nombreuses études, portées par des experts scientifiques, des associations et des citoyens constatent une évolution très inquiétante de l'état environnemental de notre planète. Les effets sur la santé de l'activité humaine sont désormais visibles et l'utilisation massive de produits chimiques et pesticides interroge fortement, tout particulièrement pour les populations et pour la pérennité de la biodiversité.

Au premier rang de ces produits, le glyphosate, utilisé dans de très nombreux traitements agricoles, fait aujourd'hui l'objet d'un débat quant à ses risques.

De nouvelles études attestent de la dangerosité du glyphosate, reconnu comme perturbateur endocrinien et nerveux. Il est défini comme « cancérigène probable » par le Centre International de Recherche sur le Cancer, organisme dépendant de l'Organisation Mondiale de la Santé.

En France, les pesticides à base de glyphosate ont été retirés de la vente aux collectivités et aux particuliers. La ville de Balma, dans le cadre de sa politique volontariste de protection de l'environnement et du cadre de vie (reconnue par l'obtention d'une 3ème fleur par le jury des Villes et Villages fleuris) s'est engagée dans cette démarche et avait déjà proscrit son utilisation sur le domaine public.

Considérant la volonté d'action de l'ensemble du Conseil Municipal dans un cadre légal ainsi que les impératifs de précaution, tant en termes de santé publique que de protection de l'environnement, notre assemblée déclare par ce vœu soutenir la mise en œuvre d'une charte de collaboration et de bonne conduite entre les agriculteurs Balmanais et les riverains de leurs exploitations, afin de formaliser l'information de ces derniers lors des phases d'épandage et d'envisager à terme l'interdiction totale du glyphosate.

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire afin de mettre en œuvre cette charte."